



Mode d'envoi :
- LR RR076015645BR
- courriel à
mylene.girard@pm.gouv.fr
claire.compagnon@pm.gouv.fr

Madame la Secrétaire Générale
**Délégation Interministérielle
à la Stratégie Autisme
et Neuro-Développement** (DISAND)
SEPH – 14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP - France

20210120 AA_ServPub_ARTIC_{DISAND} Questionnements (correction) - 3- CNTSATND

Questionnements, explications et suggestions (correction) | 3- CNTSATND

Le 20/01/2021

Madame la Secrétaire Générale

Nous vous prions de trouver ci-après la correction d'une partie de notre lettre de "Questionnements, explications et suggestions" du 18/06/2020.

Nous avons fait de notre mieux pour fournir les adaptations nécessitées par les difficultés que vous avez évoquées dans votre réponse du 31/07/2020 :

- Nous avons essayé de supprimer les critiques visant des personnes.
- Nous avons essayé de tenir compte du fait que vous ne pouvez pas donner d'avis sur des politiques publiques que vous êtes chargées d'appliquer, en vous demandant à chaque fois à qui nous pouvons nous adresser.
- Nous avons scindé ce long document en 19 lettres correspondant aux 19 parties, ce qui devrait être plus facilement gérable et absorbable (et nous vous envoyons chaque partie quand elle est prête).

Les cadres bleus (et les textes ajoutés en bleu) vous faciliteront le traitement de cette lettre.

Pour vous faciliter la lecture, nous avons voulu supprimer les "explications et suggestions" qui sont déjà dans la lettre initiale, mais finalement nous avons décidé de les laisser dans l'espoir que les

autorités les liront un jour, ce qui permettrait de réduire les malentendus sur les réels besoins des personnes autistes, et donc d'optimiser les politiques publiques pour qu'elles soient plus respectueuses de ces personnes, de leurs droits fondamentaux (liberté de choix, équité...) et de la CDPH (quitte à l'être moins des systèmes économiques qui vivent de l'autisme)).

Nous vous remercions pour les réponses déjà fournies le 31/07/2020, et nous espérons que ces aménagements suffiront pour surmonter les obstacles que nous vous remercions d'avoir expliqués, ce qui devrait permettre d'apporter des réponses à beaucoup de questionnements qui étaient restés en suspens.

Selon les délais et les aléas relatifs à la pandémie en cours, nous ferons notre possible pour tenir compte des informations ainsi délivrées au public par votre Délégation, aussi bien dans ~~notre nos~~ **rapports alternatifs** pour le Comité CDPH ~~début 2021~~ **cette année**, que dans un rapport global de notre association pour 2020-**2021**, qui mentionnera l'essentiel des informations que les différents organes publics auront bien voulu fournir en réponses à nos lettres.

En vous remerciant vivement pour votre précieuse collaboration, pour votre patience, pour votre professionnalisme et pour votre réactivité dans les courriels, nous vous prions de croire, Madame la Secrétaire Générale, à l'assurance de notre respectueuse considération.

L'Alliance Autiste



Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

"Aux personnes en situation de handicap, je veux ici dire très solennellement que la République sera toujours à leurs côtés et qu'à chaque fois qu'il y a une difficulté, une impasse, une épreuve, qu'ils n'ajoutent pas une forme de culpabilité à ce qu'ils vivent : c'est la nôtre, de culpabilité, pas la leur.

Eux, ils ont à croire en leurs rêves.

Votre différence, ça n'est pas celle que nos regards - trop habitués aux normes - croient voir : votre différence, c'est votre potentiel." ¹

**Emmanuel MACRON
Conférence Nationale du Handicap
Palais de l'Elysée
11/02/2020**

¹ Extrait **vidéo** correspondant à cette déclaration (1"14") : https://www.youtube.com/watch?v=DyVwd9_nock



AA_ServPub_ARTIC / CNTSATND

(AA_ServPub = Relations et recherche d'aide auprès des Services Publics français)

(ARTIC = Assistance à la Réduction des Troubles, Incohérences et Confusions)

(CNTSATND = Conseil National des Troubles du Spectre Autistique et des Troubles du Neuro-Développement)

Note importante pour la DISAND

Prière de bien vouloir passer directement au début de nos corrections (dans les cadres bleus, page 24), en ne tenant pas compte des critiques nominatives qui les précèdent

(que vous connaissez déjà et que nous avons laissées ci-dessous pour une meilleure compréhension par les autres lecteurs et pour préserver notre liberté d'expression).

3- CNTSATND



3.1- Les membres du CNTSATND et l'autisme

A cause de la dilution dans les TND, **la corrélation de ce comité avec les intérêts des autistes semble encore moins évidente qu'avec le défunt CNA**. On y retrouve cependant - pour l'autisme - quasiment **toujours les mêmes personnes, ayant des intérêts à défendre**.²

² (Membres du CNTSATND concernant l'autisme / "encore et toujours les mêmes") Nous ferons tous les efforts possibles (*mais seront-ils suffisants ?*) pour éviter ici la création de l'expression "Nomenclatura de l'autisme", qui siérait bien à la situation mais qui serait certainement répréhensible dans ce document à vocation "diplomatique".

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Voici quelques remarques concernant la liste actuellement visible (<https://handicap.gouv.fr/autisme-et-troubles-du-neuro-developpement/agir-pour-l-autisme-au-sein-des-troubles-du-neuro-developpement/les-acteurs/article/le-conseil-national-des-tsa-et-tnd>), publiée le 02/04/2019, et se référant à l'[arrêté du 20 juillet 2018 portant nomination des membres du Conseil national des troubles du spectre autistique et des troubles du neuro-développement](#).

Associations d'usagers et familles :



Mme Sophie BIETTE, référente autisme de l'association [Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis](#).

> L'UNAPEI gère plus de 3000 ESMS : pas étonnant qu'elle soit listée en premier.

Ce "méga-exploitant" ou "GAFA du handicap"³ développe sa propre conception de la désinstitutionnalisation, évidemment favorable aux "murs".

Exemple : "Bien que le terme soit anxiogène, l'Unapei est convaincue que la désinstitutionnalisation ne se traduira pas par l'extinction du modèle médico-social né d'un combat militant ni par la fermeture des établissements".

Nous en reparlons dans notre partie "AA_Logement_Désinstitutionnalisation" (N°12).



Mme Danièle LANGLOYS, présidente de l'association [Autisme France](#).

> Association [gérant directement ou indirectement des ESMS](#), et dont la présidente a couvert le personnage MG "présenté comme autiste". **Pro-GAFA de l'autisme⁴**.

Il n'est plus à démontrer que nul autiste ne peut participer à des instances officielles sans jouir de son soutien, caché ou affiché.



Mme Christine MEIGNIEN, présidente de la fédération française [Sésame autisme](#).

> Association classique d'approche "déflectologique" fédérant un portefeuille de 3000 "placements" médico-éducatifs (comme l'UNAPEI), essentiellement en établissements concentrationnaires fermés et éloignés ("la règle" en France). **GAFA de l'autisme**.



Mme Estelle MALHERBE, présidente de l'association [Autistes sans frontières](#).

> D'après son site, cette association lutte pour la vie en "milieu ordinaire", notamment à l'école. Si la réalité correspond au site, cela semble encourageant malgré une approche déflectologique

(cf. usage du terme "pathologie"). (La décoration par une République Française aussi maltraitante et cynique est - sauf exceptions - un facteur de doute important puisque les "décoré(e)s" sont en bons termes avec ce système.)



M. Vincent DENNERY, président de l'association [Agir et vivre l'autisme](#).

> (On passe sur le malaise dû au fait que le verbe "agir" est intransitif.)

³ "GAFA du handicap" = "Gestionnaires Associatifs Français Agréés du handicap" (notre expression)

⁴ "GAFA de l'autisme" = "Gestionnaires Associatifs Français Agréés de l'autisme" (notre expression)

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Cette personne semble représenter un **réseau d'établissements pour autistes** lié à diverses **fondations financières**, comme on le voit sur [cette page](#) qui précise : "**Grâce à l'impulsion des différents Plans Autisme, l'association a obtenu agréments et financements publics pour 7 établissements pilotes à ce jour, soit 9 lieux d'accueil.**", ce qui laisse perplexé.

Comment ne pas penser que cette personne est là pour glaner ou favoriser agréments et financements, puisque c'est même affiché ?

On remarque aussi que ce **spécialiste du marketing et de la communication** est également **directeur de la prestigieuse Fondation pour l'Enfance**, dont la [page de présentation](#) parle surtout... de **fonds**. Il fait aussi partie du Collectif Autisme, qui inclut Autisme France, Sésame Autisme, Autisme sans frontières - **tous représentés au CNTSATND** - ainsi qu'une assez mystérieuse "**Fondation Autisme - sous l'égide de la Fondation de France**" (parfois dénommée "Fondation Agir et vivre l'autisme"), visiblement favorable à des approches réprochées par la plupart des autistes en ayant connaissance (ABA, "stratégies antibactériennes"...), le désagrément atteignant son comble en lisant que cette fondation est "**en lien avec l'association Cure Autism Now, et sa banque génétique AGRE, qui sont maintenant intégrées au vaste mouvement AUTISM SPEAKS.**" (en omettant de préciser la **nature essentiellement financière de ce soi-disant "mouvement" hégémonique anti-autisme** et donc anti-autistes, presque unanimement honni dans le monde entier par les autistes en ayant connaissance).

La même page conclut en disant que **l'argent récolté par la fondation permet "le développement de nouveaux centres"** (donc, concentrationnaires, et de toutes façons institutionnalisants).

Enfin, notons aussi que cette Fondation Autisme est en bonne place sur [la page particulièrement nauséabonde de la Fondation FondaMental](#) qui n'hésite pas à classer l'autisme comme "**maladie mentale**", en mentionnant le mot "maladie" de nombreuses fois, sans guère se soucier d'être "scientifiquement à jour" puisqu'elle cite encore la fameuse "triade" (devenue "dyade" ou autre chose). **Ça fait beaucoup.**

GAFa de l'autisme, business, autisme-maladie, recherche eugéniste, FondaMental, greffes d'excréments, Anti\$M \$peak\$, "Cure autism now" : la désolation est ici intégrale.

Au moins une chose est sûre : nous n'avons pas la même vision de l'autisme.

Notons au passage ici à quel point cet exemple illustre bien le fait que **plus il est question d'argent et plus alors on insiste sur le fait que l'autisme est "une maladie" à guérir** (en allant même chercher outre-Atlantique l'appui des plus redoutables spécialistes de la "**médico-finance de l'autisme**", dirons-nous).

Cette implacable **logique de "marketing"** de "l'autisme-maladie" s'accompagne forcément d'un confort financier et d'une aisance personnelle, ce **qui influence fatalement les décisions à tous les niveaux.**

→ **3.1a- Des commentaires ne seraient pas superflus.**

 <p>GOVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité</p> <p>Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et Neuro-Développement</p>	<p>Courriel du 31/07/2020 <B14579851282E94D82B3F32C97C8760356FE257A@ZORA03.pm.gouv.fr> <mylene.girard@pm.gouv.fr></p> <p>(Ce point n'a pas été commenté, mais la réponse générale suivante peut le concerner.)</p> <p>Ce travail collectif représente une somme de travail considérable pour les rédacteurs mais aussi pour la délégation si nous devons répondre point par point. Au-delà de</p>
---	--

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

cette charge de travail qui n'est pas absorbable par l'équipe en l'état actuel, ce rapport pose plusieurs difficultés :

- il ne nous appartient pas de nous prononcer sur les critiques que vous énoncez à l'égard de la politique publique que nous déployons par ailleurs, ce qui rend toute réponse très difficile,
- il contient des attaques contre des personnes et nous réfutons ces modalités de mise en cause des personnes.

Le bilan de notre action à deux ans est en cours de finalisation. (...). Nous devrions communiquer fin septembre. Il vous apportera des réponses à certaines des questions que vous posez.

Mme Nathalie GROH, présidente de la [Fédération française des DYS](#).

> *Certainement utile pour des problèmes touchant des autistes.*

Cette fédération ne semble pas liée à l'institutionnalisation, ce qui est positif.

M. Olivier de COMPIEGNE, animateur délégué du Collectif DI.

> *Ce collectif ne semble pas avoir de site Internet, donc - pour nous - "il n'a pas de réalité accessible".*

On s'étonne toutefois de la présence, dans un si important Conseil, d'une association dépourvue d'un site Internet suffisamment facile à trouver et donc d'informations accessibles à son sujet.

(Ceci qui n'enlève rien à ses possibles mérites concernant l'autisme ou autres.)



Mme Christine GETIN, présidente de l'association [Hypersupers - TDAH France](#).

> *Certainement utile pour des problèmes touchant des autistes.*

Cette fédération ne semble pas liée à l'institutionnalisation, ce qui – si avéré – est positif.

(La décoration par une République Française aussi maltraitante et cynique est - sauf exceptions – un facteur de doute important puisque les "décoré(e)s" sont en bons termes avec ce système.)

Mme Françoise THOMAS-VIALETES, représentante de la fédération [EFAPPE Epilepsies sévères](#).

> *Certainement utile pour ce grave problème touchant des autistes.*

Toutefois, ne semble pas contre les établissements avec hébergement.

M. Lahcen ER-RAJAOUI, président et administrateur général de l'association [Nous aussi](#).

> *D'après son blog (hélas envahi de publicité), cette association - peut-être bénéfique - est malheureusement, "elle aussi", affiliée à l'UNAPEI - championne incontestée de l'institutionnalisation, ce qui disqualifie automatiquement lorsqu'on vise l'autonomie et la liberté.*

Leur adresse de courriel est nous-aussi@unapei.org. L'UNAPEI est donc représentée au moins deux fois dans ce Conseil.



Mme Stéfany BONNOT-BRIEY, vice-présidente de l'[Association francophone de femmes autistes](#).

(Note : L'AFFA est une association de "[Femmes avant tout](#)", qui "[lutte pour les droits des femmes](#)".

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

L'Alliance Autiste tente de lutter pour tous les autistes sans aucune distinction ou caractère préférentiel.)

> **L'AFFA n'a jamais donné de mandat pour cette représentation, et de plus, cette personne ne représente plus l'AFFA mais "Handi Voice"** (cf. mise à jour plus bas), nouvelle association dont on ne sait presque rien si ce n'est qu'elle a réussi l'exploit d'entrer au CNCPH "directement", malgré ses quelques mois d'existence et son absence d'activités connues.

(Note : Une telle prouesse fait partie des "curiosités en haut lieu" qui invitent à s'interroger sur les risques de dérives dues aux proximités, aux affinités et aux "nominations".)

(La décoration par une République Française aussi maltraitante et cynique est - sauf exceptions – un facteur de doute important puisque les "décoré(e)s" sont en bons termes avec ce système.)

> Mise à jour :

Nous apprenons qu'il existe un nouvel [arrêté du 25/11/2019](#) qui corrige ainsi :

"Au onzième alinéa les mots : « vice-présidente de l'Association francophone de femmes autistes » sont remplacés par les mots : « co-fondatrice et administratrice de l'association Handi Voice »."

Cependant, le public consultant votre site ne peut pas deviner l'existence de cet arrêté.

En outre, malgré l'absence de site Internet de cette impalpable association, nous avons trouvé son [objet associatif](#) :

"Objet de l'association [Handi Voice] : transformer l'expérience, situations de vie et difficultés des auto-représentants en propositions communes ; Pair accompagnement ; Représentation dans les instances de politiques publiques locales et nationales ;"

ce qui laisse penser :

- qu'il n'y a **pas de rapport affiché ni avec les TSA ni avec les TND** ;

- qu'il n'y a même **pas de rapport formel avec le handicap** (la mention "Handi" du titre semblant insuffisante car non contenue dans l'objet, ce qui est peut-être une simple maladresse mais c'est fâcheux pour siéger en tant que personne handicapée) ;

- que – très curieusement – cette association entend prendre **uniquement "des auto-représentants"** (en commençant supposément par ses membres) **comme exemples ou comme sources**, ce qui limite la 'consultation' à une poignée de personnes, ce qui appuie le dicton 'PAARI ne représentent qu'eux-mêmes' mais cette fois avec une autre création, et ce qui (là encore) illustre malheureusement bien le principe du "Rien sur eux sans nous" ;

- que **leur but est notamment et explicitement d'être présents dans les "instances"** (ce en quoi ils réussissent incroyablement bien, et ce qui amène à s'interroger sur leurs soutiens, et plus).

Le fait que **les autorités acceptent un tel florilège d'irrégularités** (sans parler de la **vacuité**, de l'**invisibilité**, et de l'**absence de toute action connue**), en se livrant même à des **contorsions pour le faire accepter aussi au CNCPH**, est pour le moins **sidérant**.

Si c'est par **cela** que sont **représentés et défendus les autistes du pays au CNTSATND**, il semble légitime de **s'insurger contre un tel outrage à la représentativité, aux autistes, au bon sens, à l'honnêteté**.

Quant aux buts et intérêts réels derrière ce ~~stratagème~~ cette nouvelle association, plus les années passent et plus il devient franchement impossible de se forcer à ne pas douter (même en se collant très fort toutes les mains et plus sur les yeux et sur les oreilles), tout comme au sujet des autres entreprises, initiatives et positions privilégiées de cette nébuleuse et de ses bénéficiaires (remarquablement bien placés aux endroits stratégiques – au GNCR par exemple, et chez vous, bien sûr). Les corrections d'éventuelles erreurs ou imprécisions dans nos analyses sont toujours les bienvenues.

→ **3.1b-** Des commentaires sur une telle avalanche de choses "troublantes" (qui n'est que la partie visible, ou du moins dicible) seraient utiles.

 <p>GOVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité</p> <p>Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et Neuro-Développement</p>	<p>Courriel du 31/07/2020 <B14579851282E94D82B3F32C97C8760356FE257A@ZORA03.pm.gouv.fr> <mylene.girard@pm.gouv.fr></p> <p>(Ce point n'a pas été commenté, mais la réponse générale suivante peut le concerner.)</p> <p>Ce travail collectif représente une somme de travail considérable pour les rédacteurs mais aussi pour la délégation si nous devons répondre point par point. Au-delà de cette charge de travail qui n'est pas absorbable par l'équipe en l'état actuel, ce rapport pose plusieurs difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il ne nous appartient pas de nous prononcer sur les critiques que vous énoncez à l'égard de la politique publique que nous déployons par ailleurs, ce qui rend toute réponse très difficile, - il contient des attaques contre des personnes et nous réfutons ces modalités de mise en cause des personnes. <p>Le bilan de notre action à deux ans est en cours de finalisation. (...). Nous devrions communiquer fin septembre. Il vous apportera des réponses à certaines des questions que vous posez.</p>
---	---



Mme Laetitia SAUVAGE, co-présidente de l'association [Personnes autistes pour une autodétermination responsable et innovante](#) (PAARI)

> Nous renvoyons ici aux **problèmes divers et opaques concernant l'association PAARI** dont certains sont soulevés dans ce document, en notant par ailleurs que cette personne (travaillant pour l'Education Nationale), quand elle œuvrait avec nous (l'Alliance Autiste et le CCNAF), avait tenu à rédiger seule son discours pour le [CNA 2015](#) - où elle était censée représenter notre association, en **refusant toute concertation**.⁵

Il existe aussi un questionnement sur de possibles conflits d'intérêts, par exemple quand on connaît la mauvaise grâce de l'EN concernant la scolarisation des enfants handicapés, estimant généralement que "leur place" est dans les "établissements spécialisés" (cf. affaire Timothée, et les dizaines de milliers d'autres cas) : **il semble en effet difficile de s'opposer à une Administration qui vous paye chaque mois, surtout quand on espère – et qu'on obtient – un poste convoité, ce qui fait qu'il devient impossible de discerner si un discours relève véritablement de la défense de notre cause, ou plutôt de l'auto-promotion personnelle (ce qui s'est passé au CNA 2015 – pour commencer).**

Si tout cela ne suffisait pas, on pourrait aussi s'étonner du fait que cette personne ait récemment déclaré, lors d'une réunion, qu'elle "ne se sent plus handicapée", auquel cas on se demande ce qu'elle fait dans des réunions gouvernementales en tant que "personne handicapée" (ce qui est censé être le cas des dirigeants d'associations de personnes handicapées).

(On voudrait éviter au maximum les remarques susceptibles de porter ombrage au plaisir de la réception d'une médaille, dans quelques années, pour bons et loyaux services envers la République institutionnalisatrice avec le soutien discret mais fidèle de l'Education Nationale. (cf. Timothée et les milliers d'autres exclus "pour leur bien"))

→ **3.1c- Concernant les étonnantes particularités de la représentation de PAARI, celles-ci génèrent beaucoup de discussions et de doutes, et en l'absence patente de communication de la part de cette**

⁵ (Refus de concertation / discours CNA 2015) A ce jour, nous n'avons jamais vu son texte, mais nous avons tout de même eu droit à un compte-rendu de sa part après sa prestation, censé résumer ce qu'elle avait dit "en notre nom". En fait, il n'y a pas de certitude.

association, il n'y a que vous (la DISAND) qui pouvez rassurer et clarifier.

Du moins en supposant que vous en sachiez plus que nous sur ce que fait cette association avec vous, à défaut de quoi le mystère s'épaissit encore un peu plus.

Et s'il vous était interdit de nous le dire, ce serait encore pire.

Le maintien de la rétention d'informations relatives à une supposée représentation des autistes (et à d'éventuelles activités ou discussions en émanant) au sein des instances décisionnaires nationales aggraverait considérablement le malaise et les difficultés relatives aux efforts de représentativité et de défense des autistes en France, tout en meurtrissant encore un peu plus profondément la Convention – si c'est possible.

Mise à jour du 16/06/2020 : Voir les informations reçues de la DISAND concernant ce que font les "auto-représentantes", dans la partie N°18.4 plus bas.

Toutefois, ces activités ne semblent pas du tout relever de la "représentation" ou d'activités militantes pour la cause collective, et ne semblent pas liées au CNTSATND.

 <p>GOVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité</p> <p>Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et Neuro-Développement</p>	<p>Courriel du 31/07/2020 <B14579851282E94D82B3F32C97C8760356FE257A@ZORA03.pm.gouv.fr> <mylene.girard@pm.gouv.fr></p> <p>(Ce point n'a pas été commenté, mais la réponse générale suivante peut le concerner.)</p> <p>Ce travail collectif représente une somme de travail considérable pour les rédacteurs mais aussi pour la délégation si nous devons répondre point par point. Au-delà de cette charge de travail qui n'est pas absorbable par l'équipe en l'état actuel, ce rapport pose plusieurs difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none">- il ne nous appartient pas de nous prononcer sur les critiques que vous énoncez à l'égard de la politique publique que nous déployons par ailleurs, ce qui rend toute réponse très difficile,- il contient des attaques contre des personnes et nous réfutons ces modalités de mise en cause des personnes. <p>Le bilan de notre action à deux ans est en cours de finalisation. (...). Nous devrions communiquer fin septembre. Il vous apportera des réponses à certaines des questions que vous posez.</p>
---	--

*Nous tenons à préciser ici – en espérant ne pas offenser mais plutôt soulager - que notre association n'a pas la moindre velléité de faire partie du CNTSATND ni d'avoir des représentants nommés ou choisis par les autorités administratives, ceci en raison des "effets pervers" de la configuration actuelle - que nous tentons de montrer dans ce document - et parce que **l'indépendance et la garantie de l'absence de tout avantage personnel** (y-compris le flattement de l'ego et autres puissants avantages immatériels) **sont nécessaires à l'impartialité et à la poursuite juste de la seule chose qui compte ici (d'après nous) : une vie meilleure, digne, équitable et LIBRE pour les personnes autistes.** Or cette garantie n'existe pas, bien au contraire.*

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Professionnels et scientifiques :



M. Moïse ASSOULINE, représentant la [Fédération française de psychiatrie](#).

> On sait à quel point les psychiatres (sauf rares exceptions) ne sont pas les amis de l'autisme, et à quel point **la FFP méprise les autistes** (cf. nos démarches auprès de la FFP, en 2016-2017 dans notre "[historique](#)").

C'est peu de dire que l'influence de cette corporation (ou confrérie) n'est pas désirable.

Sachant que les "TSA" ne sont pas des affections psychiatriques, et que l'autisme l'est encore moins, on aimerait bien connaître les motifs de la présence de cette personne ici.

Reconnaissons toutefois qu'à défaut de comprendre les "TSA" (et a fortiori l'autisme), les très rares psychiatres spécialisées en autisme peuvent être utiles pour certifier qu'une personne est autiste (avec plus ou moins de pertinence quand les signes d'autisme sont trop subtils pour qu'ils parviennent à les percevoir – quand ils ne confondent pas d'autres choses avec des signes d'autisme).

(On ne comprend pas pourquoi cette sommité très présente "dans l'autisme à la française" n'a pas encore de décoration.)

→ **3.1e-** Donc si cette personne est là uniquement à propos des "diagnostics" (ce qui serait étonnant), pourquoi pas.

Sinon, il convient de savoir précisément comment la psychiatrie française vient interférer dans les vies des personnes autistes au sein de ce Conseil par l'entremise de son représentant désigné, et quels sont les arguments censés justifier sa nomination.

On ne sait pas quel serait le rapport entre l'autisme et la psychiatrie : si vous le connaissez, il serait utile de nous le dire, et d'en informer le public dans vos pages.

A défaut d'une telle clarification ou justification publique, cette présence semble être une erreur.

Sachant que [Mme Sophie Cluzel a déclaré très judicieusement qu'elle ne veut plus entendre parler de psychiatrie pour les autistes](#), une mise au point semble ici s'imposer.

*Note : Bien que ce ne soit pas l'objet du présent document, il semble utile de mentionner la très intéressante présentation PowerPoint "Diagnostic et accompagnement des TSA en CMPP" réalisée par cette éminente personne, d'abord littéralement **confondante** par sa **densité phénoménale de fautes typographiques et autres** (laquelle dispense avantageusement de tout besoin de doctorat pour diagnostiquer un trouble "dys"-quelque-chose), puis véritablement **fascinante** lorsqu'on y lit une déclaration qu'on n'imaginerait même pas dans les espoirs les plus fantastiquement déraisonnables :*

"Nos ajustements à venir : (...)

Abandonner toute arrogance et suprématisme ".

(Diapo N°12)

*Même après s'être frotté les yeux (passage écrit avant la crise du COVID-19), même en relisant attentivement ces cinq mots, on voit la même chose : **c'est bien ce qui est écrit**. (avec une erreur dans "supréma**t**cisme")*

A faire imprimer en lettres d'or sur les diplômes et dans tous les cabinets : combien de drames et de

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

souffrances seraient évités si les psychiatres et médecins publics français pouvaient daigner s'abaisser à accepter de suivre les conseils – voire l'illumination salvatrice - de leur honorable confrère, surtout à propos de l'autisme, qu'ils ne pourront pas comprendre sans une approche sociologique humble...⁶

 <p>GOVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité</p> <p>Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et Neuro-Développement</p>	<p>Courriel du 31/07/2020 <B14579851282E94D82B3F32C97C8760356FE257A@ZORA03.pm.gouv.fr> <mylene.girard@pm.gouv.fr></p> <p>(Ce point n'a pas été commenté, mais la réponse générale suivante peut le concerner.)</p> <p>Ce travail collectif représente une somme de travail considérable pour les rédacteurs mais aussi pour la délégation si nous devons répondre point par point. Au-delà de cette charge de travail qui n'est pas absorbable par l'équipe en l'état actuel, ce rapport pose plusieurs difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none">- il ne nous appartient pas de nous prononcer sur les critiques que vous énoncez à l'égard de la politique publique que nous déployons par ailleurs, ce qui rend toute réponse très difficile,- il contient des attaques contre des personnes et nous réfutons ces modalités de mise en cause des personnes. <p>Le bilan de notre action à deux ans est en cours de finalisation. (...). Nous devrions communiquer fin septembre. Il vous apportera des réponses à certaines des questions que vous posez.</p>
---	--

Mme Anne DEHETRE, représentant la Fédération nationale des orthophonistes.

> Ici, il semble y avoir un rapport avec l'autisme (?).

M. Vincent DES PORTES, représentant la Société française de neurologie pédiatrique.

> (Pas d'avis.)



Mme Geneviève LAURENT, représentant l'Association nationale des équipes contribuant à l'action médico-sociale précoce.

> Concernant l'autisme, le caractère "médico" est inadapté.

(La décoration par une République Française aussi maltraitante et cynique est - sauf exceptions – un facteur de doute important puisque les "décoré(e)s" sont en bons termes avec ce système.)

Mme Gladys MONDIERE, représentant la Fédération française des psychologues et de psychologie.

⁶ (FFP / "abandonner toute arrogance et 'suprématisation' ")

1/ Quand les fautifs eux-mêmes disent à quel point ils le sont, cela évite de chercher à le prouver.

Et si ce souhait était sincère ?

Dans ce cas, souhaitons bien du courage à ce médecin pour "traiter" ses confrères afin de les guérir de ce trouble.

Las, le naturel revient au galop dès la ligne suivante de ce PowerPoint : "Apprendre à **fédérer** les autres disciplines si elles le veulent"...

En somme, rester convaincu de sa supériorité, mais sans que cela ne se voie trop ? Nous sommes trop "malades" pour comprendre.

2/ En outre, il y a ici une confusion (pardonnable) entre "suprémacisme" (ce que voulait dire cette personne) et "suprématisation" (un mouvement "artistique" dont la vacuité fait penser aux certifications de Lacan). Mais au point où on en est dans le surréalisme...

> *A priori, probablement utile (surtout si c'est pour aider les autistes à comprendre les problèmes et les systèmes de pensée incontestablement viciés engendrés par le système social non-autistique).*



M. Thomas Bouquet, délégué générale filière handicap de la Croix-Rouge française. (sic)

> *On n'a jamais entendu parler d'un rapport entre la Croix-Rouge et les autistes (et il y a une "coquille").*

On connaît cette personne comme ancien directeur du CRAIF, ce qui aurait eu du sens ici.

> *Mise à jour : En relisant l'arrêté original correspondant à cette liste, on lit :*

"Mme Céline POULET, déléguée générale filière handicap de la Croix-Rouge française.",

ce qui laisse supposer que la page actuelle a été corrigée (en imposant inconsidérément un demi-changement de genre à ce monsieur tout en minusculisant son patronyme).

Il est dommage que les velléités d'actualisation aient méconnu l'apparition de l'énigmatique association "Handi Voice".

(La décoration par une République Française aussi maltraitante et cynique est - sauf exceptions – un facteur de doute important puisque les "décoré(e)s" sont en bons termes avec ce système.)

→ **3.1f-** *Il serait intéressant d'en savoir plus sur le rapport avec la Croix-Rouge.*

	<p>Courriel du 31/07/2020 <B14579851282E94D82B3F32C97C8760356FE257A@ZORA03.pm.gouv.fr> <mylene.girard@pm.gouv.fr> (Ce point n'a pas été commenté, mais la réponse générale suivante peut le concerner.) Ce travail collectif représente une somme de travail considérable pour les rédacteurs mais aussi pour la délégation si nous devons répondre point par point. Au-delà de cette charge de travail qui n'est pas absorbable par l'équipe en l'état actuel, ce rapport pose plusieurs difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none">- il ne nous appartient pas de nous prononcer sur les critiques que vous énoncez à l'égard de la politique publique que nous déployons par ailleurs, ce qui rend toute réponse très difficile,- il contient des attaques contre des personnes et nous réfutons ces modalités de mise en cause des personnes. <p>Le bilan de notre action à deux ans est en cours de finalisation. (...). Nous devrions communiquer fin septembre. Il vous apportera des réponses à certaines des questions que vous posez.</p>
--	--

M. Nicolas RAYNAL, représentant la Fédération française des psychomotriciens.

> *Nous ne pouvons pas avoir un avis sur tout, mais d'après l'intitulé : probablement utile.*

Mme Cécilia GALBATI, représentant l'Association nationale française des ergothérapeutes.

> *Idem.*

M. Richard DELORME, professeur des universités-praticien hospitalier.

> *On ne sait pas à quel titre il intervient ici.*

→ **3.1g-** *Il serait peut-être instructif de le savoir.*

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

 <p>GOVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité</p> <p>Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et Neuro-Développement</p>	<p>Courriel du 31/07/2020 <B14579851282E94D82B3F32C97C8760356FE257A@ZORA03.pm.gouv.fr> <mylene.girard@pm.gouv.fr></p> <p>(Ce point n'a pas été commenté, mais la réponse générale suivante peut le concerner.)</p> <p>Ce travail collectif représente une somme de travail considérable pour les rédacteurs mais aussi pour la délégation si nous devons répondre point par point. Au-delà de cette charge de travail qui n'est pas absorbable par l'équipe en l'état actuel, ce rapport pose plusieurs difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il ne nous appartient pas de nous prononcer sur les critiques que vous énoncez à l'égard de la politique publique que nous déployons par ailleurs, ce qui rend toute réponse très difficile, - il contient des attaques contre des personnes et nous réfutons ces modalités de mise en cause des personnes. <p>Le bilan de notre action à deux ans est en cours de finalisation. (...). Nous devrions communiquer fin septembre. Il vous apportera des réponses à certaines des questions que vous posez.</p>
---	---

État et collectivités territoriales :



Mme Geneviève MANNARINO, vice-présidente du département du Nord, en charge de l'autonomie.

(La décoration par une République Française aussi maltraitante et cynique est - sauf exceptions – un facteur de doute important puisque les "décoré(e)s" sont en bons termes avec ce système.)

M. Marc DEWAELE, vice-président du département de la Somme, en charge de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Mme Marina DROBI, cheffe de projet « [Réponse accompagnée pour tous](#) ».

> *Ce projet a l'air intéressant.*

(Toutefois, il est amer de constater que divers projets "normaux" visant à soutenir "l'aide entre pairs" sont copieusement aidés alors que nous ne recevons jamais de soutien pour ce que nous nous efforçons de faire, très laborieusement et sans moyens, notamment en matière d'entraide (cf. Autistance), à part pour nous dire que c'est "intéressant" mais pas assez adapté au formalisme imposé, sans pour autant nous fournir les adaptations que nous ne pouvons réaliser seuls.)

→ **3.1h- Réflexion ouverte aux commentaires...**

 <p>GOVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité</p> <p>Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et Neuro-Développement</p>	<p>Courriel du 31/07/2020 <B14579851282E94D82B3F32C97C8760356FE257A@ZORA03.pm.gouv.fr> <mylene.girard@pm.gouv.fr></p> <p>(Ce point n'a pas été commenté, mais la réponse générale suivante peut le concerner.)</p> <p>Ce travail collectif représente une somme de travail considérable pour les rédacteurs mais aussi pour la délégation si nous devons répondre point par point. Au-delà de cette charge de travail qui n'est pas absorbable par l'équipe en l'état actuel, ce rapport pose plusieurs difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il ne nous appartient pas de nous prononcer sur les critiques que vous énoncez à l'égard de la politique publique que nous déployons par ailleurs, ce qui rend toute réponse très difficile,
---	---

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

	<p>- il contient des attaques contre des personnes et nous réfutons ces modalités de mise en cause des personnes.</p> <p>Le bilan de notre action à deux ans est en cours de finalisation. (...). Nous devrions communiquer fin septembre. Il vous apportera des réponses à certaines des questions que vous posez.</p>
--	---



M. Dominique LAGRANGE, membre de l'Association des directeurs de maisons départementales des personnes handicapées.

> De manière générale, **les MDPH n'entendent pas grand-chose à l'autisme, d'après les autistes et leurs familles.**

L'objet de cette association de directeurs consiste à "**Affirmer la place** et porter l'expertise **des directeurs de MDPH** auprès des instances décisionnelles et consultatives dans la mise en œuvre opérationnelle de la loi du 11 février 2005 et de ses évolutions (...)", *ce qui laisse songeur...*

Car si même les directeurs de MDPH ont besoin de se regrouper en associations pour défendre leurs intérêts, alors nous... Et puis pourquoi seulement des "directeurs" ? ...

En tous cas une chose est claire et explicite : cette personne est là au moins pour "affirmer la place" des directeurs de MDPH, comme tous les autres représentants de groupements financiers, corporations, confréries etc.

→ **3.1i-** Des commentaires et corrections sont toujours possibles.

 <p>GOVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité</p> <p>Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et Neuro-Développement</p>	<p>Courriel du 31/07/2020 <B14579851282E94D82B3F32C97C8760356FE257A@ZORA03.pm.gouv.fr> <mylene.girard@pm.gouv.fr></p> <p>(Ce point n'a pas été commenté, mais la réponse générale suivante peut le concerner.)</p> <p>Ce travail collectif représente une somme de travail considérable pour les rédacteurs mais aussi pour la délégation si nous devons répondre point par point. Au-delà de cette charge de travail qui n'est pas absorbable par l'équipe en l'état actuel, ce rapport pose plusieurs difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il ne nous appartient pas de nous prononcer sur les critiques que vous énoncez à l'égard de la politique publique que nous déployons par ailleurs, ce qui rend toute réponse très difficile, - il contient des attaques contre des personnes et nous réfutons ces modalités de mise en cause des personnes. <p>Le bilan de notre action à deux ans est en cours de finalisation. (...). Nous devrions communiquer fin septembre. Il vous apportera des réponses à certaines des questions que vous posez.</p>
---	---

Le secrétaire général des ministères chargé des affaires sociales ou son représentant.

> "[chargés](#)"

Le secrétaire général du comité interministériel du handicap ou son représentant.

=  Mme Céline POULET



Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Personnalités qualifiées :



Mme Dominique LE GULUDEC, présidente du collège de la Haute Autorité de santé, ou son représentant.

> Cette "personnalité" ne semble pas particulièrement "qualifiée" en matière d'autisme.

En outre, le nom "haute autorité" est trompeur car cet organisme ne semble doté d'aucune réelle autorité en termes d'obligation ou de contrainte.

On sait aussi que **la HAS se moque bien de la considération et du respect des autistes** (donc au mépris de la Convention), en publiant une recommandation co-pilotée par une "personne présentée comme autiste" qui pense que 90% des autistes sont des "glumeux" (cf. affaire MG, voir notre [historique](#)), et en refusant qu'un membre autiste d'un groupe de pilotage d'une Recommandation soit mentionné dans celle-ci en tant qu'autiste, sous prétexte de "ne pas divulguer un diagnostic médical", ce qui est simultanément une atteinte au droit d'affirmer son identité autistique (violant ainsi l'article 30.4 de la CDPH), et une **atteinte mentale consistant à obliger une personne non-malade à se considérer comme malade**, sans parler du fait que tout cela méprise la nature de l'autisme et nos explications, tout autant que les **libertés fondamentales telles que la faculté de choisir librement si l'on veut publier ou non son propre diagnostic médical éventuel**.

Et quand s'aperçoit que la dite Recommandation (pour les autistes adultes) était en fait dirigée par une éminente personne atteinte de troubles (cf. M. Assouline, plus haut), la confusion le dispute à l'opacité.

→ **3.1j-** La DISAND a peut-être un avis ou des informations utiles à propos de la présence de la HAS.

 <p>GOVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité</p>	<p>Courriel du 31/07/2020 <B14579851282E94D82B3F32C97C8760356FE257A@ZORA03.pm.gouv.fr> <mylene.girard@pm.gouv.fr></p> <p>(Ce point n'a pas été commenté, mais la réponse générale suivante peut le concerner.)</p> <p>Ce travail collectif représente une somme de travail considérable pour les rédacteurs mais aussi pour la délégation si nous devons répondre point par point. Au-delà de cette charge de travail qui n'est pas absorbable par l'équipe en l'état actuel, ce rapport pose plusieurs difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il ne nous appartient pas de nous prononcer sur les critiques que vous énoncez à l'égard de la politique publique que nous déployons par ailleurs, ce qui rend toute réponse très difficile, - il contient des attaques contre des personnes et nous réfutons ces modalités de mise en cause des personnes. <p>Le bilan de notre action à deux ans est en cours de finalisation. (...). Nous devrions communiquer fin septembre. Il vous apportera des réponses à certaines des questions que vous posez.</p>
--	---

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

M. José PUIG, directeur de l'Institut national supérieur handicap et enseignement adapté.

> Avec tout le respect souhaité, on remarque que cette personne semble faire partie de la DISAND et possède même une adresse en " @pm.gouv.fr ".

→ **3.1k-** Ceci ne souffrirait peut-être pas d'éclaircissements relatifs à sa ou ses participation(s).

 <p>GOVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité</p> <p>Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et Neuro-Développement</p>	<p>Courriel du 31/07/2020 <B14579851282E94D82B3F32C97C8760356FE257A@ZORA03.pm.gouv.fr> <mylene.girard@pm.gouv.fr></p> <p>(Ce point n'a pas été commenté, mais la réponse générale suivante peut le concerner.)</p> <p>Ce travail collectif représente une somme de travail considérable pour les rédacteurs mais aussi pour la délégation si nous devons répondre point par point. Au-delà de cette charge de travail qui n'est pas absorbable par l'équipe en l'état actuel, ce rapport pose plusieurs difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il ne nous appartient pas de nous prononcer sur les critiques que vous énoncez à l'égard de la politique publique que nous déployons par ailleurs, ce qui rend toute réponse très difficile, - il contient des attaques contre des personnes et nous réfutons ces modalités de mise en cause des personnes. <p>Le bilan de notre action à deux ans est en cours de finalisation. (...). Nous devrions communiquer fin septembre. Il vous apportera des réponses à certaines des questions que vous posez.</p>
---	---



Mme Caroline HURON, membre du Conseil scientifique de l'éducation nationale.

"En 2015, elle est retenue comme lauréate du prix « La France s'engage », pour son action en faveur de la scolarité de milliers d'enfants en situation de handicap." → *Positif.*

> Il faudrait surtout **savoir si l'Education Nationale va un jour accepter les élèves handicapés au lieu d'utiliser le prétexte de la mauvaise prise en compte du handicap "en milieu ordinaire" pour les rediriger vers les "établissements faits pour eux" (en disant qu'ils "relèvent du champ du handicap", comme dans l'affaire Timothée et tant d'autres cauchemars administratifs imposés aux enfants et aux familles "pour leur bien")**.

(La décoration par une République Française aussi maltraitante et cynique est - sauf exceptions – un facteur de doute important puisque les "décoré(e)s" sont en bons termes avec ce système.)

→ **3.1l-** Commentaires bienvenus, notamment au sujet des "obstacles" susceptibles d'être rencontrés avec l'EN.

 <p>GOVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité</p> <p>Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et Neuro-Développement</p>	<p>Courriel du 31/07/2020 <B14579851282E94D82B3F32C97C8760356FE257A@ZORA03.pm.gouv.fr> <mylene.girard@pm.gouv.fr></p> <p>(Ce point n'a pas été commenté, mais la réponse générale suivante peut le concerner.)</p> <p>Ce travail collectif représente une somme de travail considérable pour les rédacteurs mais aussi pour la délégation si nous devons répondre point par point. Au-delà de cette charge de travail qui n'est pas absorbable par l'équipe en l'état actuel, ce rapport pose plusieurs difficultés :</p>
---	--

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

	<ul style="list-style-type: none"> - il ne nous appartient pas de nous prononcer sur les critiques que vous énoncez à l'égard de la politique publique que nous déployons par ailleurs, ce qui rend toute réponse très difficile, - il contient des attaques contre des personnes et nous réfutons ces modalités de mise en cause des personnes. <p>Le bilan de notre action à deux ans est en cours de finalisation. (...). Nous devrions communiquer fin septembre. Il vous apportera des réponses à certaines des questions que vous posez.</p>
--	--



M. Christophe SCHMITT, membre du [Comité national de pilotage sur la psychiatrie](#).

(On passe sur le fait que le titre de la page en lien ci-dessus comporte une grave faute de français, tellement énorme qu'il n'y a même pas besoin de "souffrir d'autisme" pour la voir... ("Le Comité (...) reprend ces travaux ...").)

> Les "travaux" de ce comité s'accompagnent (ou visent) de considérables budgets (200 millions de "financements complémentaires en faveur de la psychiatrie" en 2018 et 2019, dicit son site).

On ne sait toujours pas ce que la psychiatrie vient faire avec l'autisme ou les TSA (ou même avec les TND ?) mais en revanche on peut raisonnablement supposer que cette personnalité n'oubliera pas d'œuvrer "en faveur de la psychiatrie". Et de tous ces millions, donc.

(Une médaille semble s'imposer.)

→ **3.1m-** Commentaires souhaitables.

 <p>GOVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité</p> <p>Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et Neuro-Développement</p>	<p>Courriel du 31/07/2020 <B14579851282E94D82B3F32C97C8760356FE257A@ZORA03.pm.gouv.fr> <mylene.girard@pm.gouv.fr></p> <p>(Ce point n'a pas été commenté, mais la réponse générale suivante peut le concerner.)</p> <p>Ce travail collectif représente une somme de travail considérable pour les rédacteurs mais aussi pour la délégation si nous devons répondre point par point. Au-delà de cette charge de travail qui n'est pas absorbable par l'équipe en l'état actuel, ce rapport pose plusieurs difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il ne nous appartient pas de nous prononcer sur les critiques que vous énoncez à l'égard de la politique publique que nous déployons par ailleurs, ce qui rend toute réponse très difficile, - il contient des attaques contre des personnes et nous réfutons ces modalités de mise en cause des personnes. <p>Le bilan de notre action à deux ans est en cours de finalisation. (...). Nous devrions communiquer fin septembre. Il vous apportera des réponses à certaines des questions que vous posez.</p>
---	---



Mme Catherine BARTHELEMY, professeur de médecine émérite.

> A priori, bien qu'elle soit médecin, la présence de cette personne dans ce Comité ne semble pas néfaste pour les autistes.

M. Josef SCHOVANEC, philosophe.

> Une bien étrange mention que celle de "philosophe", alors que le terme "autiste" était particulièrement indiqué ici (et il y en a bien peu dans cette liste).

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Il semblerait que Josef ait démissionné (ou tenté de le faire) en 2019, mais il figure toujours dans cette liste.

→ Voir nos questionnements dans d'autres parties, un peu plus bas.



M. Jean-François DUFRESNE, directeur général de la société Andros.

> **Si nous apprécions l'idée de base du modèle d'intégration professionnelle des autistes**⁷

promu par cette personne, en revanche il y aurait des aspects importants à reconsidérer, déjà à propos de l'approche "défectologique" de l'autisme (hélas généralisée), et de l'état d'esprit basé principalement sur l'intérêt des entreprises (qui "font des économies" ou "bénéficient" en employant des autistes – ce qui peut être vrai quand c'est fait correctement, et ce qu'il importe effectivement de montrer aux employeurs, mais tout cela est présenté d'une manière qui considère les personnes comme des outils de production plutôt que comme des êtres humains).

En particulier, nous déplorons le fait que dans l'unité modèle d'Auneau l'entreprise prend aux autistes d'une main une grande partie de ce qu'elle leur donne de l'autre, avec un loyer plutôt élevé à payer, pour aller travailler et habiter "au fond des bois" (comme le veut la tradition française pour les handicapés, et selon l'expression consacrée par notre ami Josef). Ils n'ont peut-être pas besoin de vivre dans un domaine avec château, et ils auraient peut-être aimé autre chose, avec davantage de possibilités de développement de l'autonomie, de la liberté, de l'épanouissement.

On peut comprendre qu'il importe de responsabiliser les personnes en leur faisant payer un loyer avec le fruit de leur travail, mais en même temps, pour une entreprise de la taille d'Andros, il était facile d'établir un loyer beaucoup plus modique, correspondant par exemple au prix d'une chambre "dans la cité" et non au prix d'un studio ou appartement pour une simple chambre, fût-elle avec château attenant. (Et pour tout dire, depuis l'affaire Moussaron, la présence d'un château – si fréquente dans "le monde du handicap" - entraîne une sorte de méfiance...)

Il est difficile de juger à distance, mais le fait que les employés autistes habitent sur le lieu de travail, le "paternalisme" lié à cela, et toute une ambiance peu propice à une liberté véritable, qui serait basée sur l'égalité avec les autres personnes, tout cela semble problématique.

Globalement, il apparaît qu'un tel projet est bon pour l'entreprise et pour son image, ce qui est certes positif, mais a priori c'est un projet créé par une logique d'entreprise, qui considère l'employé comme un paramètre ou un outil parmi d'autres, alors qu'un modèle d'intégration de la personne handicapée devrait placer l'intérêt et le bien-être de celle-ci au-dessus de toute autre considération.

Nous pensons qu'avec une compréhension et une prise en compte plus justes de l'autisme et des besoins et aspirations des autistes, s'accompagnant d'améliorations de ce modèle (et d'un recentrage sur la personne), celui-ci pourrait devenir (très) intéressant, et à dupliquer en effet.

Mais pas comme c'est fait actuellement, à la manière d'une sorte d'ESAT amélioré.

Enfin, on aimerait bien comprendre pourquoi cette association a besoin de l'aide de tant de fondations (c'est-à-dire d'argent) juste pour trouver comment faire travailler 8 personnes autistes à mi-temps.

⁷ (J.-F. DUFRESNE) Association "Vivre et travailler autrement" : <http://www.autismcanwork.org/>

Une fois de plus, énormément d'argent dépensé "pour le handicap", dont on ne sait pas très bien où il va (certainement pas dans les poches des personnes autistes).

Il semble qu'ici encore la logique économique écrase l'humain, ce qui est regrettable, triste, et incompatible avec la CDPH. Initiative à vérifier, améliorer et développer toutefois, croyons-nous. On apprécie néanmoins le fait que le fils autiste de M. DUFRESNE travaille lui-même dans l'unité modèle, comme les autres autistes, sans traitement de faveur.

(Ces réflexions sont basées uniquement sur le peu d'informations que nous avons ; elles sont peut-être infondées sur certains aspects.)

→ **3.1n-** Les commentaires de la DISAND seraient évidemment très utiles ici.

 <p>GOVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité</p> <p>Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et Neuro-Développement</p>	<p>Courriel du 31/07/2020 <B14579851282E94D82B3F32C97C8760356FE257A@ZORA03.pm.gouv.fr> <mylene.girard@pm.gouv.fr></p> <p>(Ce point n'a pas été commenté, mais la réponse générale suivante peut le concerner.)</p> <p>Ce travail collectif représente une somme de travail considérable pour les rédacteurs mais aussi pour la délégation si nous devons répondre point par point. Au-delà de cette charge de travail qui n'est pas absorbable par l'équipe en l'état actuel, ce rapport pose plusieurs difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none">- il ne nous appartient pas de nous prononcer sur les critiques que vous énoncez à l'égard de la politique publique que nous déployons par ailleurs, ce qui rend toute réponse très difficile,- il contient des attaques contre des personnes et nous réfutons ces modalités de mise en cause des personnes. <p>Le bilan de notre action à deux ans est en cours de finalisation. (...). Nous devrions communiquer fin septembre. Il vous apportera des réponses à certaines des questions que vous posez.</p>
---	--



M. Arnaud DELANNAY, directeur général de la société Notre Logis.

> Le concept de **logement adapté** réalisé en 2016 dans le Nord (HabiTED) semble **très intéressant et encourageant**.

En plus de montrer qu'il est possible de procurer une vie digne et libre aux personnes autistes, il montre aussi que cela coûte beaucoup moins cher à la société, victime du gaspillage de millions dans des centres dont le bien-fondé est plus que discutable, et dont les distingué(e) représentant(e)s siégeant au CNTSATND savent sans doute comment ils sont engloutis.

(La décoration par une République Française aussi maltraitante et cynique est - sauf exceptions – un facteur de doute important puisque les "décoré(e)s" sont en bons termes avec ce système.)

→ **3.1o-** Il serait utile d'obtenir un retour d'expérience sur cette initiative, et de savoir quels sont les autres réalisations de ce type, le cas échéant.

 <p>GOVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité</p> <p>Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et Neuro-Développement</p>	<p>Courriel du 31/07/2020 <B14579851282E94D82B3F32C97C8760356FE257A@ZORA03.pm.gouv.fr> <mylene.girard@pm.gouv.fr></p> <p>(Ce point n'a pas été commenté, mais la réponse générale suivante peut le concerner.)</p> <p>Ce travail collectif représente une somme de travail considérable pour les rédacteurs mais aussi pour la délégation si nous devons répondre point par point. Au-delà de cette charge de travail qui n'est pas absorbable par l'équipe en l'état actuel, ce rapport pose plusieurs difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il ne nous appartient pas de nous prononcer sur les critiques que vous énoncez à l'égard de la politique publique que nous déployons par ailleurs, ce qui rend toute réponse très difficile, - il contient des attaques contre des personnes et nous réfutons ces modalités de mise en cause des personnes. <p>Le bilan de notre action à deux ans est en cours de finalisation. (...). Nous devrions communiquer fin septembre. Il vous apportera des réponses à certaines des questions que vous posez.</p>
---	---

En résumé, au CNTSATND siègent beaucoup de "**professionnels du handicap**" dont les intérêts semblent aussi flous que discutables (et devraient donc être discutés), dont deux personnes autistes professionnelles.

A → Il serait utile que vous puissiez **commenter nos remarques ci-dessus**.

 <p>GOVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité</p> <p>Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et Neuro-Développement</p>	<p>Courriel du 31/07/2020 <B14579851282E94D82B3F32C97C8760356FE257A@ZORA03.pm.gouv.fr> <mylene.girard@pm.gouv.fr></p> <p>(Ce point n'a pas été commenté, mais la réponse générale suivante peut le concerner.)</p> <p>Ce travail collectif représente une somme de travail considérable pour les rédacteurs mais aussi pour la délégation si nous devons répondre point par point. Au-delà de cette charge de travail qui n'est pas absorbable par l'équipe en l'état actuel, ce rapport pose plusieurs difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il ne nous appartient pas de nous prononcer sur les critiques que vous énoncez à l'égard de la politique publique que nous déployons par ailleurs, ce qui rend toute réponse très difficile, - il contient des attaques contre des personnes et nous réfutons ces modalités de mise en cause des personnes. <p>Le bilan de notre action à deux ans est en cours de finalisation. (...). Nous devrions communiquer fin septembre. Il vous apportera des réponses à certaines des questions que vous posez.</p>
--	---

A → **3.1p-** On aimerait également savoir s'il est possible de **mettre à jour les pages quand les informations changent** (AFFA, Handi Voice...)

 <p>GOVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité</p> <p>Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et Neuro-Développement</p>	<p>Courriel du 31/07/2020 <B14579851282E94D82B3F32C97C8760356FE257A@ZORA03.pm.gouv.fr> <mylene.girard@pm.gouv.fr></p> <p>(Ce point n'a pas été commenté, mais la réponse générale suivante peut le concerner.)</p> <p>Ce travail collectif représente une somme de travail considérable pour les rédacteurs mais aussi pour la délégation si nous devons répondre point par point. Au-delà de cette charge de travail qui n'est pas absorbable par l'équipe en l'état actuel, ce rapport pose plusieurs difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il ne nous appartient pas de nous prononcer sur les critiques que vous énoncez à l'égard de la politique publique que nous déployons par ailleurs, ce qui rend toute réponse très difficile, - il contient des attaques contre des personnes et nous réfutons ces modalités de mise en cause des personnes. <p>Le bilan de notre action à deux ans est en cours de finalisation. (...). Nous devrions communiquer fin septembre. Il vous apportera des réponses à certaines des questions que vous posez.</p>
---	---

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

A → **3.1q-** On se demande aussi **dans quelle mesure il est possible de conserver son siège dans le CNTSATND si l'on change d'association.**

En effet la loi dit que la participation s'effectue par l'entremise d'associations, pas de personnes.

Donc si une association "disparaît" du Comité, alors la personne qui la représente devrait disparaître aussi.

 <p>GOUVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité</p> <p>Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et Neuro-Développement</p>	<p>Courriel du 31/07/2020 <B14579851282E94D82B3F32C97C8760356FE257A@ZORA03.pm.gouv.fr> <mylene.girard@pm.gouv.fr> (Ce point n'a pas été commenté, mais la réponse générale suivante peut le concerner.)</p> <p>Ce travail collectif représente une somme de travail considérable pour les rédacteurs mais aussi pour la délégation si nous devons répondre point par point. Au-delà de cette charge de travail qui n'est pas absorbable par l'équipe en l'état actuel, ce rapport pose plusieurs difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il ne nous appartient pas de nous prononcer sur les critiques que vous énoncez à l'égard de la politique publique que nous déployons par ailleurs, ce qui rend toute réponse très difficile, - il contient des attaques contre des personnes et nous réfutons ces modalités de mise en cause des personnes. <p>Le bilan de notre action à deux ans est en cours de finalisation. (...). Nous devrions communiquer fin septembre. Il vous apportera des réponses à certaines des questions que vous posez.</p>
--	--

A → **3.1r-** Ces nombreuses "particularités" amènent une question fréquente : celle de **savoir comment toutes ces personnes et organisations ont été choisies : par qui et surtout sur quels critères.**

Nous espérons que vous pourrez nous informer à ce sujet.

 <p>GOUVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité</p> <p>Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et Neuro-Développement</p>	<p>Courriel du 31/07/2020 <B14579851282E94D82B3F32C97C8760356FE257A@ZORA03.pm.gouv.fr> <mylene.girard@pm.gouv.fr> (Ce point n'a pas été commenté, mais la réponse générale suivante peut le concerner.)</p> <p>Ce travail collectif représente une somme de travail considérable pour les rédacteurs mais aussi pour la délégation si nous devons répondre point par point. Au-delà de cette charge de travail qui n'est pas absorbable par l'équipe en l'état actuel, ce rapport pose plusieurs difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il ne nous appartient pas de nous prononcer sur les critiques que vous énoncez à l'égard de la politique publique que nous déployons par ailleurs, ce qui rend toute réponse très difficile, - il contient des attaques contre des personnes et nous réfutons ces modalités de mise en cause des personnes. <p>Le bilan de notre action à deux ans est en cours de finalisation. (...). Nous devrions communiquer fin septembre. Il vous apportera des réponses à certaines des questions que vous posez.</p>
--	--

Pour terminer cette partie (CNTSATND), on peut aussi aborder brièvement le sujet des **absents** de ce cénacle. Pour rester dans la simplicité, on prendra juste l'exemple de **"l'association" qui gère le plus de (centres pour) personnes autistes en France**, qui était auparavant tellement bien vue qu'elle pouvait même prêter en toute amitié les locaux de son siège pour les réunions de la "Concertation" (comme si les services ministériels n'en avaient pas assez), et **dont l'absence est incompréhensible après tant d'années de collaboration, et tant d'influence dans l'industrie médico-sociale de l'autisme.**

(Loin de nous l'idée de défendre cet organisme financier, mais cette apparente disgrâce pourrait être un indice instructif au sujet des tractations internes et de la nature hautement stratégique de ces nominations, dont les secrets les plus sensibles sont certainement réservés aux initié(e).)

Cette curieuse disparition est d'autant plus étonnante que l'une des employées de cet organisme, après avoir l'avoir abandonné, est toujours (omni)présente dans les milieux autorisés : **un tel double-divorce ne peut que combler de perplexité.**

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

A → **3.1s-** Sans vouloir incriminer ni soutenir quiconque, nous aimerions simplement savoir - par souci de transparence - s'il serait loisible d'obtenir **quelques indications permettant de mieux comprendre l'absence de cette association gestionnaire** autrefois invitée et invitante.

 <p>Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et Neuro-Développement</p>	<p>Courriel du 31/07/2020 <B14579851282E94D82B3F32C97C8760356FE257A@ZORA03.pm.gouv.fr> <mylene.girard@pm.gouv.fr> (Ce point n'a pas été commenté, mais la réponse générale suivante peut le concerner.) Ce travail collectif représente une somme de travail considérable pour les rédacteurs mais aussi pour la délégation si nous devons répondre point par point. Au-delà de cette charge de travail qui n'est pas absorbable par l'équipe en l'état actuel, ce rapport pose plusieurs difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none">- il ne nous appartient pas de nous prononcer sur les critiques que vous énoncez à l'égard de la politique publique que nous déployons par ailleurs, ce qui rend toute réponse très difficile,- il contient des attaques contre des personnes et nous réfutons ces modalités de mise en cause des personnes. <p>Le bilan de notre action à deux ans est en cours de finalisation. (...). Nous devrions communiquer fin septembre. Il vous apportera des réponses à certaines des questions que vous posez.</p>
--	---

Mise à jour (corrections)

Correction / adaptation de notre énoncé

Cet aménagement a pour but de diminuer le problème des critiques (ou éléments de style ou autres) difficilement gérables par votre Délégation. Nous vous prions d'excuser notre formulation initiale si elle était insuffisamment adaptée, et de bien vouloir la considérer de la manière suivante.

Etant donné que la totalité de notre partie N°3 visait des "personnes" (ce que vous n'acceptez pas mais ce qui est dû à la nature même du CNTSATND, qui – au lieu de faire participer des associations ou organismes – préfère "nommer" des personnes), nous allons nous efforcer de "convertir", ci-dessous, l'intégralité de cette partie pour ne plus viser des personnes, à votre demande.

Notre propos général devrait cependant rester à peu près le même (puisque, quelles que soient les "personnes", les problèmes décrits sont les mêmes et auraient pu exister avec d'autres personnes).

Pour vous éviter de devoir lire deux fois les mêmes critiques, nous utiliserons du bleu pour les ajouts.

A cause de la dilution dans les TND, la **corrélation de ce comité avec les intérêts des autistes semble encore moins évidente qu'avec le défunt CNA**. On y retrouve cependant - pour l'autisme - quasiment toujours les mêmes **personnes entités, ayant des intérêts à défendre**.⁸

Voici quelques remarques concernant la liste actuellement visible (<https://handicap.gouv.fr/autisme-et-troubles-du-neuro-developpement/agir-pour-l-autisme-au-sein-des-troubles-du-neuro-developpement/les-acteurs/article/le-conseil-national-des-tsa-et-tnd>), publiée le 02/04/2019, et se référant à l'[arrêté du 20 juillet 2018 portant nomination des membres du Conseil national des troubles du spectre autistique et des troubles du neuro-développement](#).

Associations d'usagers et familles :

~~Mme Sophie BIETTE, référente autisme de~~ L'association [Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis](#).

> L'UNAPEI gère plus de 3000 ESMS : pas étonnant qu'elle soit listée en premier.

Ce "méga-exploitant" ou "GAFA du handicap"⁹ développe sa propre conception de la désinstitutionnalisation, évidemment favorable aux "murs".

Exemple : "Bien que le terme soit anxiogène, l'Unapei est convaincue que la désinstitutionnalisation ne se traduira pas par l'extinction du modèle médico-social né d'un combat militant ni par la fermeture des établissements".

Nous en reparlons dans notre partie "AA_Logement_Désinstitutionnalisation" (N°12).

⁸ (Membres du CNTSATND concernant l'autisme / "encore et toujours les mêmes") Nous ferons tous les efforts possibles (*mais seront-ils suffisants ?*) pour éviter ici la création de l'expression "Nomenclatura de l'autisme", qui siérait bien à la situation mais qui serait certainement répréhensible dans ce document à vocation "diplomatique".

----> Cette expression, et beaucoup plus, étaient effectivement répréhensibles...

⁹ "GAFA du handicap" = "Gestionnaires Associatifs Français Agréés du handicap" (notre expression)

----> Ici, "Gestionnaires Associatifs" désigne les "associations gestionnaires" et non pas leurs dirigeants, mais nous avons été obligés d'utiliser cette tournure pour obtenir l'acronyme "GAFA". Il n'y a pas "d'attaques personnelles" ici.

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

~~Mme Danièle LANGLOYS~~, présidente de L'association Autisme France.

> Association gérant directement ou indirectement des ESMS ~~et dont la présidente a couvert le personnage MG "présenté comme autiste"~~. **Pro-GAFA de l'autisme** ¹⁰.

~~Il n'est plus à démontrer que nul autiste ne peut participer à des instances officielles sans jouir de son soutien, caché ou affiché.~~

~~Mme Christine MEIGNIEN~~, présidente de La fédération française Sésame autisme.

> Association classique d'approche "défectologique" fédérant un portefeuille de 3000 "placements" médico-éducatifs (comme l'UNAPEI), essentiellement en établissements concentrationnaires fermés et éloignés ("la règle" en France). **GAFA de l'autisme**.



Mme Estelle MALHERBE, présidente de l'association Autistes sans frontières.

> D'après son site, cette association lutte pour la vie en "milieu ordinaire", notamment à l'école.

Si la réalité correspond au site, cela semble encourageant malgré une approche défectologique (cf. usage du terme "pathologie"). ~~(La décoration par une République Française aussi maltraitante et cynique est —sauf exceptions— un facteur de doute important puisque les "décoré(e)s" sont en bons termes avec ce système.)~~

~~M. Vincent DENNERY~~, président de L'association Agir et vivre l'autisme.

> (On passe sur le malaise dû au fait que le verbe "agir" est intransitif.)

Cette ~~personne~~ association semble représenter (ou être liée à) un **réseau d'établissements pour autistes** lié à diverses **fondations financières**, comme on le voit sur [cette page](#) qui précise : "**Grâce à l'impulsion des différents Plans Autisme, l'association a obtenu agréments et financements publics pour 7 établissements pilotes à ce jour, soit 9 lieux d'accueil.**", ce qui laisse perplexe. Comment ne pas penser que cette ~~personne~~ association est là pour glaner ou favoriser agréments et financements, puisque c'est même affiché ?

~~On remarque aussi que ce spécialiste du marketing et de la communication est également directeur de la prestigieuse Fondation pour l'Enfance, dont la page de présentation parle surtout... de fonds.~~

Cette association fait aussi partie du Collectif Autisme, qui inclut Autisme France, Sésame Autisme, Autisme sans frontières - **tous associations toutes représentées au CNTSATND** - ainsi qu'une assez mystérieuse "**Fondation Autisme - sous l'égide de la Fondation de France**" (parfois dénommée "Fondation Agir et vivre l'autisme"), visiblement favorable à des approches réprouvées par la plupart des autistes en ayant connaissance (ABA, "stratégies antibactériennes" - notamment avec **Chronimed** (scandale très problématique sur lequel nous reviendrons avec une lettre spécifique)...),

¹⁰ "GAFA de l'autisme" = "Gestionnaires Associatifs Français Agréés de l'autisme" (notre expression)

----> Ici, "Gestionnaires Associatifs" désigne les "associations gestionnaires" et non pas leurs dirigeants, mais nous avons été obligés d'utiliser cette tournure pour obtenir l'acronyme "GAFA". Il n'y a pas "d'attaques personnelles" ici.

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

le désagrément atteignant son comble en lisant que cette fondation est "en lien avec l'association [Cure Autism Now](#), et sa banque génétique [AGRE](#), qui sont maintenant intégrées au vaste mouvement [AUTISM SPEAKS](#)." (en omettant de préciser la **nature essentiellement financière de ce soi-disant "mouvement" hégémonique anti-autisme** et donc anti-autistes, presque unanimement honni dans le monde entier par les autistes en ayant connaissance).

La même page conclut en disant que **l'argent récolté par la fondation permet "le développement de nouveaux centres"** (donc, concentrationnaires, et de toutes façons institutionnalisants).

Enfin, notons aussi que cette Fondation Autisme est en bonne place sur la page particulièrement nauséabonde de la Fondation FondaMental qui n'hésite pas à classer l'autisme comme "**maladie mentale**", en mentionnant le mot "maladie" de nombreuses fois, sans guère se soucier d'être "scientifiquement à jour" puisqu'elle cite encore la fameuse "triade" (devenue "dyade" ou autre chose).

Ça fait beaucoup.

GAGA de l'autisme, business, autisme-maladie, Chronimed, FondaMental, greffes d'excréments, Anti\$M \$peak\$, "Cure autism now", recherche eugéniste : la désolation est ici intégrale.

Au moins une chose est sûre : nous n'avons pas la même vision de l'autisme.

Notons au passage ici à quel point cet exemple illustre bien le fait que **plus il est question d'argent et plus alors on insiste sur le fait que l'autisme est "une maladie" à guérir** (en allant même chercher outre-Atlantique l'appui des plus redoutables spécialistes de la "**médico-finance de l'autisme**", dirons-nous).

Cette implacable **logique de "marketing"** de "l'autisme-maladie" s'accompagne forcément d'un confort financier et d'une aisance personnelle, ce **qui influence fatalement les décisions à tous les niveaux**.

P.S. : Et pour couronner le tout, on apprend aussi que "Agir et Vivre l'Autisme" s'appelait au début "Agir et Vaincre l'Autisme"¹¹, ce qui en rajoute encore un peu plus à l'exécration de l'ensemble, et ce qui explique par ailleurs l'aspect grammaticalement étrange de l'expression "agir et vivre l'autisme". Notons enfin que cette association n'a aucun problème à remplacer "vaincre" par "vivre", qui signifie presque le contraire...

→ **3.1a'** - ~~Des commentaires ne seraient pas superflus.~~

Nous vous remercions pour votre patience, nous espérons que nos corrections suffisent, et **nous avons besoin de connaître l'avis et la position de votre Délégation et des pouvoirs publics français à propos des graves problèmes que nous exposons ci-dessus et qui sont "gé(n)érés" par les associations UNAPEI, Autisme France, Sésame Autisme et "Agir et vivre l'autisme"** (et peu importe par qui elles sont dirigées ou représentées) et/ou par les modalités d'organisation de tout cela (c'est-à-dire les lois et les décisions politiques, notamment).

En particulier, nous sommes nombreux à vouloir savoir comment est-ce que les autorités françaises expliquent qu'elles maintiennent (depuis longtemps) la

¹¹ (Agir et Vivre (Vaincre) l'Autisme) – " Fondée en 2004, Agir et Vaincre l'Autisme, devenue aujourd'hui Agir et Vivre l'Autisme, a dans un premier temps porté la création de la [Fondation Autisme](#) sous égide de la [Fondation pour la Recherche Médicale](#). Elle s'est ensuite mobilisée sur la création d'une banque génétique ouverte à tous les chercheurs, en partenariat avec l'AGRE, programme de l'importante association américaine de recherche [AUTISM SPEAKS](#). " (<http://web.archive.org/web/20130112065340/http://agir-vivre-autisme.org/about/missions-et-organisation/>)

nébuleuse "Agir et vivre l'autisme", au vu de tous les problèmes et nuisances qu'elle porte, et surtout en connaissant de longue date son soutien à diverses expérimentations et équipées dangereuses pour les autistes, ainsi qu'il a été révélé récemment par "l'affaire Chronimed".

On ne comprend pas pourquoi cette association nuisible et détestable est toujours aux premières loges, alors que nous, autistes, on nous considère à peine.

Nous avons le droit de savoir pourquoi le gouvernement la soutient ou du moins l'invite, tout en invoquant par ailleurs un "devoir de réserve" sur le scandale Chronimed.

Pour rappel : Si ce chapitre contient des points sur lesquels vous ne pouvez pas vous prononcer parce qu'ils concernent des politiques publiques que vous ne faites qu'appliquer, nous vous remercions de bien vouloir tout de même nous indiquer – autant que possible - auprès de quelle(s) instance(s) nous pourrions utilement nous adresser à ce sujet (SEPH, Ministère(s), DdD, autres autorités publiques...).

 GOVERNEMENT <i>Liberté Égalité Fraternité</i> Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et Neuro-Développement
---	-------

Mme Nathalie GROH, présidente de la [Fédération française des DYS](#).

> *Certainement utile pour des problèmes touchant des autistes.*

Cette fédération ne semble pas liée à l'institutionnalisation, ce qui est positif.

M. Olivier de COMPIEGNE, animateur délégué du [Le Collectif DI](#).

> *Ce collectif ne semble pas avoir de site Internet, donc - pour nous - "il n'a pas de réalité accessible".*

On s'étonne toutefois de la présence, dans un si important Conseil, d'une association dépourvue d'un site Internet suffisamment facile à trouver et donc d'informations accessibles à son sujet.

(Ceci qui n'enlève rien à ses possibles mérites concernant l'autisme ou autres.)



Mme Christine GETIN, présidente de l'association [Hypersupers - TDAH France](#).

> *Certainement utile pour des problèmes touchant des autistes.*

Cette fédération ne semble pas liée à l'institutionnalisation, ce qui – si avéré - est positif.

(La décoration par une République Française aussi maltraitante et cynique est – sauf exceptions – un facteur de doute important puisque les "décoré(e)s" sont en bons termes avec ce système.)

Mme Françoise THOMAS-VIALETES, représentante de la fédération [EFAPPE Epilepsies sévères](#).

> *Certainement utile pour ce grave problème touchant des autistes.*

Toutefois, ne semble pas contre les établissements avec hébergement.

~~M. Lahcen ER RAJAOU~~, président et administrateur général de L'association [Nous aussi](#).

> D'après son blog (hélas envahi de publicité), cette association - peut-être bénéfique - est malheureusement, "elle aussi", **affiliée à l'UNAPEI** - championne incontestée de l'institutionnalisation, ce qui disqualifie automatiquement lorsqu'on vise l'autonomie et la liberté. Leur adresse de courriel est nous-aussi@unapei.org. L'UNAPEI est donc représentée au moins deux fois dans ce Conseil.

Mme Stéfany BONNOT-BRIEY, vice-présidente de [L'Association francophone de femmes autistes](#).

(Note : L'AFFA est une association de "[Femmes avant tout](#)", qui "[lutte pour les droits des femmes](#)".

L'Alliance Autiste tente de lutter pour tous les autistes sans aucune distinction ou caractère préférentiel.)

> **L'AFFA n'a jamais donné de mandat pour cette représentation, et de plus, cette personne ne représente plus l'AFFA mais "Handi Voice" ce n'est pas l'AFFA qui devrait figurer ici mais "Handi Voice"** (puisque c'est la nouvelle association qui a été trouvée pour conserver le siège correspondant à une association (l'AFFA) n'ayant en fait jamais proposé personne) (cf. mise à jour plus bas), nouvelle association dont on ne sait presque rien si ce n'est qu'elle a réussi l'exploit d'entrer au CNCPH "directement", malgré ses quelques mois d'existence et son absence d'activités connues.

(Note : Une telle prouesse fait partie des "curiosités en haut lieu" qui invitent à s'interroger sur les risques de dérives dues aux proximités, aux affinités et aux "nominations".)

----> Nous avons entendu dire récemment qu'il y aurait eu un "rétro-pédalage" à ce sujet et que cette étrange association aurait finalement été "retirée" du CNCPH (parce que l'irrégularité était trop flagrante) : est-ce que c'est vrai ? (Nous ne savons pas ce qui se passe dans les milieux (auto-)autorisés.)

Cette nouvelle péripétie tend à renforcer encore plus les doutes, et montre par ailleurs que nos protestations (et celles d'autres collègues) ne sont pas inutiles – même si on ne nous en informe pas.

(La décoration par une République Française aussi maltraitante et cynique est – sauf exceptions – un facteur de doute important puisque les "décoré(e)s" sont en bons termes avec ce système.)

> Mise à jour :

Nous apprenons qu'il existe un nouvel [arrêté du 25/11/2019](#) qui corrige ainsi :

"Au onzième alinéa les mots : « ~~vice-présidente de l'Association francophone de femmes autistes~~ » sont remplacés par les mots : « ~~co-fondatrice et administratrice de l'association Handi Voice~~ »."

Cependant, le public consultant votre site ne peut pas deviner l'existence de cet arrêté.

----> Au vu de la confusion, en décembre 2020 nous n'avons plus la force de consulter votre site au sujet de cette association (indéniablement favorisée en haut lieu).

En outre, malgré l'absence de site Internet de cette impalpable association, nous avons trouvé son [objet associatif](#) :

"Objet de l'association [Handi Voice] : transformer l'expérience, situations de vie et difficultés des auto-représentants en propositions communes ; Pair accompagnement ; Représentation dans les instances de politiques publiques locales et nationales ;"

ce qui laisse penser :

- qu'il n'y a **pas de rapport affiché ni avec les TSA ni avec les TND** ;

- qu'il n'y a même **pas de rapport formel avec le handicap** (la mention "Handi" du titre semblant insuffisante car non contenue dans l'objet, ce qui est peut-être une simple maladresse mais c'est fâcheux pour ~~siéger en tant que personne handicapée~~ participer en tant qu'association représentant des personnes handicapées) ;

- que – très curieusement – cette association entend prendre **uniquement "des auto-représentants"** (en commençant supposément par ses membres) **comme exemples ou comme sources**, ce qui limite la 'consultation' à une poignée de personnes, ce qui appuie le dicton 'PAARI ne ~~représentent qu'eux mêmes~~' mais cette fois avec une autre création, et ce qui (là encore) illustre malheureusement bien le principe du **"Rien sur eux sans nous"** ;

----> Pardon pour cette confusion : ce chapitre ne concerne pas PAARI, mais comme il s'agit ~~de la même personne~~ des mêmes mécanismes et problèmes, on s'y perd.

- que **leur but est notamment et explicitement d'être présents dans les "instances"** (ce en quoi ~~ils réussissent~~ cette association réussit incroyablement bien, et ce qui amène à s'interroger sur ses leurs soutiens, et plus).

Le fait que **les autorités acceptent un tel florilège d'irrégularités** (sans parler de la vacuité, de l'invisibilité, et de l'absence de toute action connue), en se livrant même à des contorsions pour le faire accepter aussi au CNCPH, est pour le moins sidérant.

Si c'est par cela (cette association, pas une personne) que sont **représentés et défendus les autistes du pays au CNTSATND**, il semble légitime de **s'insurger contre un tel outrage à la représentativité, aux autistes, au bon sens, à l'honnêteté**.

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Quant aux buts et intérêts réels derrière ~~ce stratagème~~ cette représentation, plus les années passent et plus il devient franchement impossible de se forcer à ne pas douter (même en se collant très fort toutes les mains et plus sur les yeux et sur les oreilles), tout comme au sujet des autres entreprises, initiatives et positions privilégiées de cette nébuleuse ~~et de ses bénéficiaires~~ (remarquablement bien placés aux endroits stratégiques — au GNCRA par exemple, et chez vous, bien sûr).

Nous découvrons en décembre 2020 que cette association – toute respectable soit-elle - a une [page](#) Facebook, depuis le 2 juin. Cependant, cette page ne mentionne PAS UNE SEULE FOIS les mots "autisme" ni "TSA" ni même "TND" ni le nom ou le prénom de sa représentante au CNTSATND : dans ces conditions, on se demande encore plus à quel titre elle y siège (et de qui on se moque...).

Des recherches permettent tout de même de trouver "***, personne et professionnelle TSA, Consultante et Formatrice société VIA, Militante associative Handi Voice et PAARI" dans la page consacrée à [une conférence](#) donnée par ladite personne le 20 janvier 2020, justement à propos du sujet qui nous préoccupe avec ces deux associations, intitulée " Droits fondamentaux des personnes autistes : Quelle place laisser à leur pouvoir de choisir et d'agir" : comme nous pensions pouvoir enfin connaître la pensée de cette "représentante" ces associations au sujet des autistes, de leurs droits fondamentaux et de la représentativité, nous avons interrogé PAARI et sa co-fondatrice conférencière, par écrit et très poliment, mais elle avait refusé très catégoriquement d'en dire plus, refusé tout enregistrement (qui aurait permis de partager auprès d'autres personnes autistes n'ayant pas les moyens d'aller à Aix-en-Provence), et vaguement accepté l'idée d'une synthèse écrite, qui naturellement n'a jamais vu le jour : si c'est comme cela que sont perçus les droits fondamentaux, l'accessibilité et la représentativité...

Pour ne pas offenser ou "attaquer", on s'efforcera autant que possible d'éviter le mot "népotisme" ; en revanche il est évident que la complaisance le dispute ici à l'irrégularité la plus flagrante, le tout dans le déni et le mépris caractéristiques des "milieux (auto-) autorisés". Comment ne pas trouver cela écœurant ?

Les corrections d'éventuelles erreurs ou imprécisions dans nos analyses sont toujours les bienvenues.

→ **3.1b'** - ~~Des commentaires sur une telle avalanche de choses "troublantes" (qui n'est que la partie visible, ou du moins dicible) seraient utiles.~~

Nous vous remercions pour votre patience, nous espérons que nos corrections suffisent, et nous avons besoin de connaître l'avis et la position de votre Délégation et des pouvoirs publics français à propos des graves problèmes que nous exposons ci-dessus et qui sont "gé(né)rés" par l'association Handi Voice (ou une autre si ça a encore changé) (et peu importe par qui elle est dirigée ou représentée, c'est vrai) et/ou par les modalités d'organisation de tout cela (c'est-à-dire les lois et les décisions politiques, notamment).

De plus nous (comme beaucoup d'autres collègues) avons besoin de savoir en quoi l'association Handi Voice pourrait "représenter les personnes autistes", puisque nul n'en a jamais entendu parler dans le milieu de l'autisme

A moins, encore une fois, qu'elle ne représente que ses propres membres autistes (éventuels) : dans ce cas, si la "co-construction" est basée sur uniquement quelques personnes (incontournables)... bref, c'est encore et toujours le même problème.

Pour rappel : Si ce chapitre contient des points sur lesquels vous ne pouvez pas vous prononcer parce qu'ils concernent des politiques publiques que vous ne faites qu'appliquer, nous vous remercions de bien vouloir tout de même nous indiquer – autant que possible - auprès de quelle(s) instance(s) nous pourrions utilement nous adresser à ce sujet (SEPH, Ministère(s), DdD, autres autorités publiques...).



.....

Mme Laetitia SAUVAGE, co-présidente de L'association [Personnes autistes pour une autodétermination responsable et innovante](#) (PAARI)

> Nous renvoyons ici aux **problèmes divers et opaques concernant l'association PAARI** dont certains sont soulevés dans ce document, en notant par ailleurs que cette personne (travaillant pour l'Education Nationale), quand elle œuvrait avec nous (l'Alliance Autiste et le CCNAF), avait tenu à rédiger seule son discours pour le [CNA 2015](#) — où elle était censée représenter notre association, en **refusant toute concertation**.¹²

~~Il existe aussi un questionnaire sur de possibles conflits d'intérêts, par exemple quand on connaît la mauvaise grâce de l'EN concernant la scolarisation des enfants handicapés, estimant généralement que "leur place" est dans les "établissements spécialisés" (cf. affaire Timothée, et les dizaines de milliers d'autres cas) : il semble en effet difficile de s'opposer à une Administration qui vous paye chaque mois, surtout quand on espère — et qu'on obtient — un poste convoité, ce qui fait qu'il devient impossible de discerner si un discours relève véritablement de la défense de notre cause, ou plutôt de l'auto-promotion personnelle (ce qui s'est passé au CNA 2015 — pour commencer).~~

~~Si tout cela ne suffisait pas, on pourrait aussi s'étonner du fait que cette personne ait récemment déclaré, lors d'une réunion, qu'elle "ne se sent plus handicapée", auquel cas on se demande ce qu'elle fait dans des réunions gouvernementales en tant que "personne handicapée" (ce qui est censé être le cas des dirigeants d'associations de personnes handicapées).~~

~~(On voudrait éviter au maximum les remarques susceptibles de porter ombrage au plaisir de la réception d'une médaille, dans quelques années, pour bons et loyaux services envers la République institutionnalisatrice avec le soutien discret mais fidèle de l'Education Nationale. (cf. Timothée et les milliers d'autres exclus "pour leur bien"))~~

→ **3.1c'**- Concernant **les étonnantes particularités de la représentation de PAARI**, celles-ci génèrent **beaucoup de discussions et de doutes, et en l'absence patente de communication de la part de cette association, il n'y a que vous (la DISAND) qui pouvez rassurer et clarifier.**

Du moins en supposant que vous en sachiez plus que nous sur ce que fait cette association avec vous, à défaut de quoi le mystère s'épaissit encore un peu plus.

Et s'il vous était interdit de nous le dire, ce serait encore pire.

Le maintien de la rétention d'informations relatives à une supposée représentation des autistes (et à d'éventuelles activités ou discussions en émanant) au sein des instances décisionnaires nationales aggraverait considérablement le malaise et les difficultés relatives aux efforts de représentativité et de défense des autistes en France, tout en meurtrissant encore un peu plus profondément la Convention — si c'est possible.

Mise à jour du 16/06/2020 : Voir les informations reçues de la DISAND concernant ce que font ~~les "auto-représentantes"~~ **les associations auto-représentées (?)** dans la partie N°18.4 plus bas.

¹² (Refus de concertation / discours CNA 2015) A ce jour, nous n'avons jamais vu son texte, mais nous avons tout de même eu droit à un compte rendu de sa part après sa prestation, censé résumer ce qu'elle avait dit "en notre nom". En fait, il n'y a pas de certitude.

Toutefois, ces activités ne semblent pas du tout relever de la "représentation" ou d'activités militantes pour la cause collective, et ne semblent pas liées au CNTSATND.

Pour rappel : Si ce chapitre contient des points sur lesquels vous ne pouvez pas vous prononcer parce qu'ils concernent des politiques publiques que vous ne faites qu'appliquer, nous vous remercions de bien vouloir tout de même nous indiquer – autant que possible - auprès de quelle(s) instance(s) nous pourrions utilement nous adresser à ce sujet (SEPH, Ministère(s), DdD, autres autorités publiques...).

 <p>GOVERNEMENT Liberté Egalité Fraternité</p> <p>Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et Neuro-Développement</p>	<p>.....</p>
---	--------------

*Nous tenons à préciser ici – en espérant ne pas offenser mais plutôt soulager - que notre association n'a pas la moindre velléité de faire partie du CNTSATND ni d'avoir des représentants nommés ou choisis par les autorités administratives, ceci en raison des "effets pervers" de la configuration actuelle - que nous tentons de montrer dans ce document - et parce que **l'indépendance et la garantie de l'absence de tout avantage personnel** (y-compris le flattement de l'ego et autres puissants avantages immatériels) **sont nécessaires à l'impartialité et à la poursuite juste de la seule chose qui compte ici (d'après nous) : une vie meilleure, digne, équitable et LIBRE pour les personnes autistes.** Or cette garantie n'existe pas, bien au contraire.*

Professionnels et scientifiques :

~~M. Moïse ASSOULINE~~, représentant La [Fédération française de psychiatrie](#).

*> On sait à quel point ~~les psychiatres~~ la psychiatrie française (sauf rares exceptions) ~~ne sont pas les amis~~ n'est pas l'amie de l'autisme, et à quel point **la FFP méprise les autistes** (cf. nos démarches auprès de la FFP, en 2016-2017 dans notre "[historique](#)").*

*C'est peu de dire que **l'influence de cette corporation (ou confrérie) n'est pas désirable.***

*Sachant que **les "TSA" ne sont pas des affections psychiatriques, et que l'autisme l'est encore moins, on aimerait bien connaître les motifs de la présence de cette ~~personne~~ fédération ici.***

*Reconnaissons toutefois qu'à défaut de comprendre les "TSA" (et a fortiori l'autisme), **les très rares psychiatres spécialisées en autisme peuvent être utiles pour certifier qu'une personne est autiste** (avec plus ou moins de pertinence ~~quand les signes d'autisme sont trop subtils pour qu'ils parviennent à les percevoir~~ quand ils ne confondent pas d'autres choses avec des signes d'autisme).*

(~~On ne comprend pas pourquoi cette sommité très présente "dans l'autisme à la française" n'a pas encore de décoration.~~)

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

→ **3.1e'**- Donc si cette ~~personne~~ **fédération** est là uniquement à propos des "diagnostics" (ce qui serait étonnant), pourquoi pas.

Sinon, **il convient de savoir précisément comment la psychiatrie française vient interférer dans les vies des personnes autistes au sein de ce Conseil par l'entremise de son représentant désigné sa fédération nationale, et quels sont les arguments censés justifier sa nomination cette présence.**

On ne sait pas quel serait le rapport entre l'autisme et la psychiatrie : si vous le connaissez, il serait utile de nous le dire, et d'en informer le public dans vos pages.

A défaut d'une telle clarification ou justification publique, cette présence semble être une erreur.

Sachant que Mme Sophie Cluzel a déclaré très judicieusement qu'elle ne veut plus entendre parler de psychiatrie pour les autistes, une mise au point semble ici s'imposer.

Pour rappel : Si ce chapitre contient des points sur lesquels vous ne pouvez pas vous prononcer parce qu'ils concernent des politiques publiques que vous ne faites qu'appliquer, nous vous remercions de bien vouloir tout de même nous indiquer – autant que possible – auprès de quelle(s) instance(s) nous pourrions utilement nous adresser à ce sujet (SEPH, Ministère(s), DdD, autres autorités publiques...).

 <p>GOUVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité</p> <p>Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et Neuro-Développement</p>	<p>.....</p>
--	--------------

Mme Anne DEHETRE, représentant la Fédération nationale des orthophonistes.

> Ici, il semble y avoir un rapport avec l'autisme (?).

M. Vincent DES PORTES, représentant la Société française de neurologie pédiatrique.

> (Pas d'avis.)



Mme Geneviève LAURENT, représentant l'Association nationale des équipes contribuant à l'action médico-sociale précoce.

> Concernant l'autisme, le caractère "médico" est inadapté.

(La décoration par une République Française aussi maltraitante et cynique est –sauf exceptions– un facteur de doute important puisque les "décoré(e)s" sont en bons termes avec ce système.)

Mme Gladys MONDIERE, représentant la Fédération française des psychologues et de psychologie.

> A priori, probablement utile (surtout si c'est pour aider les autistes à comprendre les problèmes et les systèmes de pensée incontestablement viciés engendrés par le système social non-autistique).



M. Thomas Bouquet, délégué générale filière handicap de la Croix-Rouge française. (sic)

> On n'a jamais entendu parler d'un rapport entre la Croix-Rouge et les autistes (et il y a une "coquille").

On connaît cette personne comme ancien directeur du CRAIF, ce qui aurait eu du sens ici.

> Mise à jour : En relisant l'arrêté original correspondant à cette liste, on lit :

"Mme Céline POULET, déléguée générale filière handicap de la Croix-Rouge française.",

ce qui laisse supposer que la page actuelle a été corrigée (en imposant inconsiderément un demi-changement de genre à ce monsieur tout en minusculisant son patronyme).

Il est dommage que les velléités d'actualisation aient méconnu l'apparition de l'énigmatique association "Handi Voice".

~~(La décoration par une République Française aussi maltraitante et cynique est —sauf exceptions— un facteur de doute important puisque les "décoré(e)s" sont en bons termes avec ce système.)~~

→ **3.1f'**- Il serait intéressant d'en savoir plus sur le rapport avec la Croix-Rouge.

Pour rappel : Si ce chapitre contient des points sur lesquels vous ne pouvez pas vous prononcer parce qu'ils concernent des politiques publiques que vous ne faites qu'appliquer, nous vous remercions de bien vouloir tout de même nous indiquer – autant que possible - auprès de quelle(s) instance(s) nous pourrions utilement nous adresser à ce sujet (SEPH, Ministère(s), DdD, autres autorités publiques...).

 <p>GOVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité</p> <hr/> <p>Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et Neuro-Développement</p>	<p>.....</p>
---	--------------

M. Nicolas RAYNAL, représentant la Fédération française des psychomotriciens.

> Nous ne pouvons pas avoir un avis sur tout, mais d'après l'intitulé : probablement utile.

Mme Cécilia GALBATI, représentant l'Association nationale française des ergothérapeutes.

> Idem.

M. Richard DELORME, professeur des universités-praticien hospitalier.

> On ne sait pas à quel titre il intervient ici.

→ **3.1g'**- Il serait peut-être instructif de le savoir.

Pour rappel : Si ce chapitre contient des points sur lesquels vous ne pouvez pas vous prononcer parce qu'ils concernent des politiques publiques que vous ne faites qu'appliquer, nous vous remercions de bien vouloir tout de même nous indiquer – autant que possible - auprès de quelle(s) instance(s) nous pourrions utilement nous adresser à ce sujet (SEPH, Ministère(s), DdD, autres autorités publiques...).

 <p>GOVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité</p> <hr/> <p>Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et Neuro-Développement</p>	<p>.....</p>
---	--------------

État et collectivités territoriales :

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil



Mme Geneviève MANNARINO, vice-présidente du département du Nord, en charge de l'autonomie.

(La décoration par une République Française aussi maltraitante et cynique est —sauf exceptions— un facteur de doute important puisque les "décoré(e)s" sont en bons termes avec ce système.)

M. Marc DEWAELE, vice-président du département de la Somme, en charge de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Mme Marina DROBI, cheffe de projet « [Réponse accompagnée pour tous](#) ».

> *Ce projet a l'air intéressant.*

(Toutefois, il est amer de constater que divers projets "normaux" visant à soutenir "l'aide entre pairs" sont copieusement aidés alors que nous ne recevons jamais de soutien pour ce que nous nous efforçons de faire, très laborieusement et sans moyens, notamment en matière d'entraide (cf. Autistance), à part pour nous dire que c'est "intéressant" mais pas assez adapté au formalisme imposé, sans pour autant nous fournir les adaptations que nous ne pouvons réaliser seuls.)

→ **3.1h'**- *Réflexion ouverte aux commentaires...*

Pour rappel : Si ce chapitre contient des points sur lesquels vous ne pouvez pas vous prononcer parce qu'ils concernent des politiques publiques que vous ne faites qu'appliquer, nous vous remercions de bien vouloir tout de même nous indiquer – autant que possible - auprès de quelle(s) instance(s) nous pourrions utilement nous adresser à ce sujet (SEPH, Ministère(s), DdD, autres autorités publiques...).

 <p>GOUVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité</p> <hr/> <p>Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et Neuro-Développement</p>
---	-------

M. Dominique LAGRANGE, membre de L'Association des directeurs de maisons départementales des personnes handicapées.

> *De manière générale, les MDPH n'entendent pas grand-chose à l'autisme, d'après les autistes et leurs familles.*

L'objet de cette association de directeurs consiste à "Affirmer la place et porter l'expertise des ~~directeurs de~~ MDPH auprès des instances décisionnelles et consultatives dans la mise en œuvre opérationnelle de la loi du 11 février 2005 et de ses évolutions (...)", ce qui laisse songeur... Car si même les ~~directeurs de~~ MDPH ont besoin de se regrouper en associations pour défendre leurs intérêts, alors nous... Et puis pourquoi seulement des "directeurs" ? ...

En tous cas une chose est claire et explicite : cette ~~personne~~ association est là au moins pour "affirmer la place" des ~~directeurs de~~ MDPH, comme tous les autres ~~représentants de~~ groupements financiers, corporations, confréries etc.

→ **3.1i'- Des commentaires et corrections sont toujours possibles.**

Pour rappel : Si ce chapitre contient des points sur lesquels vous ne pouvez pas vous prononcer parce qu'ils concernent des politiques publiques que vous ne faites qu'appliquer, nous vous remercions de bien vouloir tout de même nous indiquer – autant que possible - auprès de quelle(s) instance(s) nous pourrions utilement nous adresser à ce sujet (SEPH, Ministère(s), DdD, autres autorités publiques...).

 <p>GOVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité</p> <p>Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et Neuro-Développement</p>	<p>.....</p>
---	--------------

Le secrétaire général des ministères chargé des affaires sociales ou son représentant.

> "[chargés](#)"

Le secrétaire général du comité interministériel du handicap ou son représentant.

=  Mme Céline POULET

Personnalités qualifiées :

~~Mme Dominique LE GULUDEC, présidente du Le collège de la Haute Autorité de santé, ou son représentant.~~

~~> Cette "personnalité" ne semble pas particulièrement "qualifiée" en matière d'autisme.~~

~~En outre, le nom "haute autorité" est trompeur car cet organisme ne semble doté d'aucune réelle autorité en termes d'obligation ou de contrainte.~~

~~On sait aussi que la HAS se moque bien de la considération et du respect des autistes (donc au mépris de la Convention), en publiant une recommandation co-pilotée par une "personne présentée comme autiste" qui pense que 90% des autistes sont des "glumeux" (cf. affaire MG, voir notre [historique](#)), et en refusant qu'un membre autiste d'un groupe de pilotage d'une Recommandation soit mentionné dans celle-ci en tant qu'autiste, sous prétexte de "ne pas divulguer un diagnostic médical", ce qui est simultanément une atteinte au droit d'affirmer son identité autistique (violant ainsi l'article 30.4 de la CDPH), et une atteinte mentale consistant à obliger une personne non-malade à se considérer comme malade, sans parler du fait que tout cela méprise la nature de l'autisme et nos explications, tout autant que les libertés fondamentales telles que la faculté de choisir librement si l'on veut publier ou non son propre diagnostic médical éventuel.~~

~~Et quand s'aperçoit que la dite Recommandation (pour les autistes adultes) était en fait dirigée par~~

~~une éminente personne atteinte de troubles (cf. M. Assouline, plus haut), la confusion le dispute à l'opacité.~~

→ **3.1j-** La DISAND a peut-être un avis ou des informations utiles à propos de la présence de la HAS.

Pour rappel : Si ce chapitre contient des points sur lesquels vous ne pouvez pas vous prononcer parce qu'ils concernent des politiques publiques que vous ne faites qu'appliquer, nous vous remercions de bien vouloir tout de même nous indiquer – autant que possible - auprès de quelle(s) instance(s) nous pourrions utilement nous adresser à ce sujet (SEPH, Ministère(s), DdD, autres autorités publiques...).

 <p>GOVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité</p> <hr/> <p>Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et Neuro-Développement</p>	<p>.....</p>
---	--------------

M. José PUIG, directeur de l'Institut national supérieur handicap et enseignement adapté.

➤ ~~Avec tout le respect souhaité, on remarque que cette personne semble faire partie de la DISAND et possède même une adresse en " @pm.gouv.fr ".~~

→ **3.1k'-** Ceci ne souffrirait peut-être pas d'éclaircissements relatifs à sa ou ses participation(s).

Pour rappel : Si ce chapitre contient des points sur lesquels vous ne pouvez pas vous prononcer parce qu'ils concernent des politiques publiques que vous ne faites qu'appliquer, nous vous remercions de bien vouloir tout de même nous indiquer – autant que possible - auprès de quelle(s) instance(s) nous pourrions utilement nous adresser à ce sujet (SEPH, Ministère(s), DdD, autres autorités publiques...).

 <p>GOVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité</p> <hr/> <p>Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et Neuro-Développement</p>	<p>.....</p>
---	--------------



Mme Caroline HURON, membre du Conseil scientifique de l'éducation nationale.

"En 2015, elle est retenue comme lauréate du prix « La France s'engage », pour son action en faveur de la scolarité de milliers d'enfants en situation de handicap." → Positif.

> Il faudrait surtout **savoir si l'Education Nationale va un jour accepter les élèves handicapés au lieu d'utiliser le prétexte de la mauvaise prise en compte du handicap "en milieu ordinaire" pour les rediriger vers les "établissements faits pour eux" (en disant qu'ils "relèvent du champ du handicap", comme dans l'affaire Timothée et tant d'autres cauchemars administratifs imposés aux enfants et aux familles "pour leur bien").**

~~(La décoration par une République Française aussi maltraitante et cynique est –sauf exceptions– un facteur de doute important puisque les "décoré(e)s" sont en bons termes avec ce système.)~~

→ **3.1l'- Commentaires bienvenus, notamment au sujet des "obstacles" susceptibles d'être rencontrés avec l'EN.**

Pour rappel : Si ce chapitre contient des points sur lesquels vous ne pouvez pas vous prononcer parce qu'ils concernent des politiques publiques que vous ne faites qu'appliquer, nous vous remercions de bien vouloir tout de même nous indiquer – autant que possible - auprès de quelle(s) instance(s) nous pourrions utilement nous adresser à ce sujet (SEPH, Ministère(s), DdD, autres autorités publiques...).

 <p>GOVERNEMENT Liberté Egalité Fraternité</p> <hr/> <p>Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et Neuro-Développement</p>	<p>.....</p>
---	--------------

M. Christophe SCHMITT, membre du [Le Comité national de pilotage sur la psychiatrie.](#)

(On passe sur le fait que le titre de la page en lien ci-dessus comporte une grave faute de français, tellement énorme qu'il n'y a même pas besoin de "souffrir d'autisme" pour la voir... ("le Comité (...) reprend ces travaux ...").)

> Les "travaux" de ce comité s'accompagnent (ou visent) de considérables budgets (**200 millions de "financements complémentaires en faveur de la psychiatrie" en 2018 et 2019**, dicit son site).

On ne sait toujours pas ce que la psychiatrie vient faire avec l'autisme ou les TSA (ou même avec les TND ?) mais en revanche on peut raisonnablement supposer que ~~cette personnalité~~ **ce comité ici représenté n'oubliera pas d'œuvrer "en faveur de la psychiatrie". Et de tous ces millions, donc.**

(Une médaille semble s'imposer.)

→ **3.1m'- Commentaires souhaitables.**

Pour rappel : Si ce chapitre contient des points sur lesquels vous ne pouvez pas vous prononcer parce qu'ils concernent des politiques publiques que vous ne faites qu'appliquer, nous vous remercions de bien vouloir tout de même nous indiquer – autant que possible - auprès de quelle(s) instance(s) nous pourrions utilement nous adresser à ce sujet (SEPH, Ministère(s), DdD, autres autorités publiques...).

 <p>GOVERNEMENT Liberté Egalité Fraternité</p> <hr/> <p>Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et Neuro-Développement</p>	<p>.....</p>
---	--------------



Mme Catherine BARTHELEMY, professeur de médecine émérite.

> A priori, bien qu'elle soit médecin, la présence de cette personne dans ce Comité ne semble pas néfaste pour les autistes.

M. Josef SCHOVANEC, philosophe.

> Une bien étrange mention que celle de "philosophe", alors que le terme "autiste" était particulièrement indiqué ici (et il y en a bien peu dans cette liste).

Il semblerait que Josef ait démissionné (ou tenté de le faire) en 2019 (?), mais il figure toujours dans

cette liste. *Cependant, il n'est plus invité aux réunions.*

→ Voir nos questionnements dans d'autres parties, un peu plus bas.

~~M. Jean-François DUFRESNE~~, directeur général de La société Andros.

> Si nous apprécions l'idée de base du modèle d'intégration professionnelle des autistes ¹³ promu par cette personne, en revanche il y aurait des aspects importants à reconsidérer, déjà à propos de l'approche "défictologique" de l'autisme (hélas généralisée), et de l'état d'esprit basé principalement sur l'intérêt des entreprises (qui "font des économies" ou "bénéficient" en employant des autistes – ce qui peut être vrai quand c'est fait correctement, et ce qu'il importe effectivement de montrer aux employeurs, mais tout cela est présenté d'une manière qui considère les personnes comme des outils de production plutôt que comme des êtres humains).

En particulier, nous déplorons le fait que dans l'unité modèle d'Auneau l'entreprise prend aux autistes d'une main une grande partie de ce qu'elle leur donne de l'autre, avec un loyer plutôt élevé à payer, pour aller travailler et habiter "au fond des bois" (comme le veut la tradition française pour les handicapés, et selon l'expression consacrée par notre ami Josef). Ils n'ont peut-être pas besoin de vivre dans un domaine avec château, et ils auraient peut-être aimé autre chose, avec davantage de possibilités de développement de l'autonomie, de la liberté, de l'épanouissement.

On peut comprendre qu'il importe de responsabiliser les personnes en leur faisant payer un loyer avec le fruit de leur travail, mais en même temps, pour une entreprise de la taille d'Andros, il était facile d'établir un loyer beaucoup plus modique, correspondant par exemple au prix d'une chambre "dans la cité" et non au prix d'un studio ou appartement pour une simple chambre, fût-elle avec château attenant. (Et pour tout dire, depuis l'affaire Moussaron, la présence d'un château – si fréquente dans "le monde du handicap" - entraîne une sorte de méfiance...)

Il est difficile de juger à distance, mais le fait que les employés autistes habitent sur le lieu de travail, le "paternalisme" lié à cela, et toute une ambiance peu propice à une liberté véritable, qui serait basée sur l'égalité avec les autres personnes, tout cela semble problématique.

Globalement, il apparaît qu'un tel projet est bon pour l'entreprise et pour son image, ce qui est certes positif, mais a priori c'est un projet créé par une logique d'entreprise, qui considère l'employé comme un paramètre ou un outil parmi d'autres, alors qu'un modèle d'intégration de la personne handicapée devrait placer l'intérêt et le bien-être de celle-ci au-dessus de toute autre considération.

Nous pensons qu'avec une compréhension et une prise en compte plus justes de l'autisme et des besoins et aspirations des autistes, s'accompagnant d'améliorations de ce modèle (et d'un recentrage sur la personne), celui-ci pourrait devenir (très) intéressant, et à dupliquer en effet.

Mais pas comme c'est fait actuellement, à la manière d'une sorte d'ESAT amélioré.

Enfin, on aimerait bien comprendre pourquoi cette association a besoin de l'aide de tant de fondations (c'est-à-dire d'argent) juste pour trouver comment faire travailler 8 personnes autistes à mi-temps.

¹³ (~~J.-F. DUFRESNE~~) Association "Vivre et travailler autrement" : <http://www.autismcanwork.org/>

Une fois de plus, énormément d'argent dépensé "pour le handicap", dont on ne sait pas très bien où il va (certainement pas dans les poches des personnes autistes).

Il semble qu'ici encore la logique économique écrase l'humain, ce qui est regrettable, triste, et incompatible avec la CDPH. Initiative à vérifier, améliorer et développer toutefois, croyons-nous.

On apprécie néanmoins le fait que le fils autiste de M. DUFRESNE du porteur de ce projet siégeant ici travaille lui-même dans l'unité modèle, comme les autres autistes, sans traitement de faveur.

(Ces réflexions sont basées uniquement sur le peu d'informations que nous avons ; elles sont peut-être infondées sur certains aspects.)

→ **3.1n'- Les commentaires de la DISAND seraient évidemment très utiles ici.**

Pour rappel : Si ce chapitre contient des points sur lesquels vous ne pouvez pas vous prononcer parce qu'ils concernent des politiques publiques que vous ne faites qu'appliquer, nous vous remercions de bien vouloir tout de même nous indiquer – autant que possible - auprès de quelle(s) instance(s) nous pourrions utilement nous adresser à ce sujet (SEPH, Ministère(s), DdD, autres autorités publiques...).

 <p>GOVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité</p> <hr/> <p>Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et Neuro-Développement</p>
---	-------



M. Arnaud DELANNAY, directeur général de la société Notre Logis.

> *Le concept de **logement adapté** réalisé en 2016 dans le Nord (HabiTED) semble très intéressant et encourageant.*

En plus de montrer qu'il est possible de procurer une vie digne et libre aux personnes autistes, il montre aussi que cela coûte beaucoup moins cher à la société, victime du gaspillage de millions dans des centres dont le bien-fondé est plus que discutable, et dont les distingué(e) représentant(e)s siégeant au CNTSATND savent sans doute comment ils sont engloutis.

~~-(La décoration par une République Française aussi maltraitante et cynique est –sauf exceptions– un facteur de doute important puisque les "décoré(e)s" sont en bons termes avec ce système.)~~

→ **3.1o'- Il serait utile d'obtenir un retour d'expérience sur cette initiative, et de savoir quels sont les autres réalisations de ce type, le cas échéant.**

Pour rappel : Si ce chapitre contient des points sur lesquels vous ne pouvez pas vous prononcer parce qu'ils concernent des politiques publiques que vous ne faites qu'appliquer, nous vous remercions de bien vouloir tout de même nous indiquer – autant que possible - auprès de quelle(s) instance(s) nous pourrions utilement nous adresser à ce sujet (SEPH, Ministère(s), DdD, autres autorités publiques...).

 <p>GOVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité</p> <hr/> <p>Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et Neuro-Développement</p>
---	-------

En résumé, au CNTSATND siègent beaucoup de **"professionnels du handicap"** d'entités qui vivent du handicap, dont les intérêts semblent aussi flous que discutables (et devraient donc être discutés), ~~dont~~ deux personnes autistes professionnelles.

A → Il serait utile que vous puissiez commenter nos remarques ci-dessus.

Pour rappel : Si ce chapitre contient des points sur lesquels vous ne pouvez pas vous prononcer parce qu'ils concernent des politiques publiques que vous ne faites qu'appliquer, nous vous remercions de bien vouloir tout de même nous indiquer – autant que possible - auprès de quelle(s) instance(s) nous pourrions utilement nous adresser à ce sujet (SEPH, Ministère(s), DdD, autres autorités publiques...).

 <p>GOVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité</p> <hr/> <p>Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et Neuro-Développement</p>
---	-------

A → 3.1p'- On aimerait également savoir s'il est possible de mettre à jour les pages quand les informations changent (AFFA, Handi Voice...)

Pour rappel : Si ce chapitre contient des points sur lesquels vous ne pouvez pas vous prononcer parce qu'ils concernent des politiques publiques que vous ne faites qu'appliquer, nous vous remercions de bien vouloir tout de même nous indiquer – autant que possible - auprès de quelle(s) instance(s) nous pourrions utilement nous adresser à ce sujet (SEPH, Ministère(s), DdD, autres autorités publiques...).

 <p>GOVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité</p> <hr/> <p>Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et Neuro-Développement</p>
---	-------

A → 3.1q'- On se demande aussi dans quelle mesure il est possible de conserver son siège dans le CNTSATND si l'on change d'association.

En effet la loi dit que la participation s'effectue par l'entremise d'associations, pas de personnes. Donc si une association "disparaît" du Comité, alors la personne qui la représente devrait disparaître aussi.

Pour rappel : Si ce chapitre contient des points sur lesquels vous ne pouvez pas vous prononcer parce qu'ils concernent des politiques publiques que vous ne faites qu'appliquer, nous vous remercions de bien vouloir tout de même nous indiquer – autant que possible - auprès de quelle(s) instance(s) nous pourrions utilement nous adresser à ce sujet (SEPH, Ministère(s), DdD, autres autorités publiques...).

 <p>GOVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité</p> <hr/> <p>Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et Neuro-Développement</p>
---	-------

A → **3.1r'**- Ces nombreuses "particularités" amènent une question fréquente : celle de **savoir comment toutes ces personnes et organisations entités ont été choisies : par qui et surtout sur quels critères.**
~~Nous espérons que vous pourrez nous informer à ce sujet.~~
Nous vous prions de bien vouloir nous informer à ce sujet.

Pour rappel : Si ce chapitre contient des points sur lesquels vous ne pouvez pas vous prononcer parce qu'ils concernent des politiques publiques que vous ne faites qu'appliquer, nous vous remercions de bien vouloir tout de même nous indiquer – autant que possible - auprès de quelle(s) instance(s) nous pourrions utilement nous adresser à ce sujet (SEPH, Ministère(s), DdD, autres autorités publiques...).

 <p>GOVERNEMENT <i>Liberté Egalité Fraternité</i></p> <hr/> <p>Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et Neuro-Développement</p>	<p>.....</p>
---	--------------

Pour terminer cette partie (CNTSATND), on peut aussi aborder brièvement le sujet des **entités absentes** de ce cénacle.

Pour rester dans la simplicité, on prendra juste l'exemple de **"l'association" qui gère le plus de (centres pour) personnes autistes en France**, qui était auparavant tellement bien vue qu'elle pouvait même prêter en toute amitié les locaux de son siège pour les réunions de la "Concertation" (comme si les services ministériels n'en avaient pas assez), et **dont l'absence est incompréhensible après tant d'années de collaboration, et tant d'influence dans l'industrie médico-sociale de l'autisme.**

(Loin de nous l'idée de défendre cet organisme financier, mais cette apparente disgrâce pourrait être un indice instructif au sujet des tractations internes et de la nature hautement stratégique de ces nominations, dont les secrets les plus sensibles sont certainement réservés aux **entités** initié(e).)

~~Cette curieuse disparition est d'autant plus étonnante que l'une des employées de cet organisme, après avoir l'avoir abandonné, est toujours (omni)présente dans les milieux autorisés : un tel double divorce ne peut que combler de perplexité.~~

A → **3.1s'**- Sans vouloir incriminer ni soutenir quiconque, nous aimerions simplement savoir - par souci de transparence - s'il serait loisible d'obtenir **quelques indications permettant de mieux comprendre l'absence de cette association gestionnaire** autrefois invitée et invitante.

Pour rappel : Si ce chapitre contient des points sur lesquels vous ne pouvez pas vous prononcer parce qu'ils concernent des politiques publiques que vous ne faites qu'appliquer, nous vous remercions de bien vouloir tout de même nous indiquer – autant que possible - auprès de quelle(s) instance(s) nous pourrions utilement nous adresser à ce sujet (SEPH, Ministère(s), DdD, autres autorités publiques...).

 <p>GOVERNEMENT <i>Liberté Egalité Fraternité</i></p> <hr/> <p>Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et Neuro-Développement</p>	<p>.....</p>
---	--------------



3.2- Manque de personnes autistes défendant les intérêts des autistes

La composition de ce Comité est **remarquable par la quasi-absence de "personnes concernées"** (c'est-à-dire handicapées).

Josef Schovanec étant parti (certainement en vertu d'un motif), et à moins que Handi Voice n'ait un rapport avec l'autisme, la seule personne apparaissant comme "légitime" en tant "qu'usager directement concerné" serait l'actuelle représentante de PAARI.

Or le problème ici - sans parler du fait que son autisme n'est guère perceptible - est qu'elle semble ne plus se considérer comme handicapée.

Et sa fonction professionnelle auprès du ministère de l'EN complique encore plus les choses.

On voit mal comment il serait possible de dénoncer – ou même seulement mentionner - les failles et vices de l'Etat lorsqu'on a une carrière et une famille qui en dépendent.

Il y a un choix à faire. Et dans un tel cas, il est évident.

Nous ne disons pas que la représentation des autistes par eux-mêmes est aisée, mais nous avons de nombreuses réserves sur cette composition.

La très faible présence des personnes concernées (sans parler des nombreuses controverses à leur sujet) **rend forcément très difficile de contrebalancer l'influence écrasante des corporations et groupements financiers** (ou médico-socio-financiers) sur le CNTSATND.

Il serait par ailleurs fort étonnant que ces émissaires boudent ce Conseil et ne souhaitent pas venir défendre leurs intérêts aux endroits les plus stratégiques.

On se demande même comment, dans un tel cadre, les seules deux (ou une) représentantes des autistes pourraient soutenir des avis discordants (ce qui toutefois ne semble pas dans leurs intentions - ce qui pourrait aussi expliquer pourquoi elles n'ont "pas le temps" d'en parler aux autres autistes.)

A → **3.2a-** Dans ces conditions, on pourrait ici être face à une "situation complexe" propice à des **jeux d'influences bénéficiant surtout à leurs auteurs** et/ou à leur alliés, ou à un "**dysfonctionnement**" qui - une fois avéré - serait de nature à **compliquer l'ensemble du travail des autorités** puisqu'il est censé **reposer sur la concertation** (et sur l'article 4.3 de la CDPH).

Dans un tel cas, **cela obèrerait la crédibilité déjà très faible de l'Etat français face aux Organisations Internationales** : peut-être accepterez-vous de **donner votre avis** sur ces problèmes.



Courriel du 31/07/2020 <B14579851282E94D82B3F32C97C8760356FE257A@ZORA03.pm.gouv.fr> <mylene.girard@pm.gouv.fr>

(Ce point n'a pas été commenté, mais la réponse générale suivante peut le concerner.)

Ce travail collectif représente une somme de travail considérable pour les rédacteurs mais aussi pour la délégation si nous devons répondre point par point. Au-delà de cette charge de travail qui n'est pas absorbable par l'équipe en l'état actuel, ce rapport pose plusieurs difficultés :

- il ne nous appartient pas de nous prononcer sur les critiques que vous énoncez à l'égard de la politique publique que nous déployons par ailleurs, ce qui rend toute réponse très difficile,

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

- il contient des attaques contre des personnes et nous réfutons ces modalités de mise en cause des personnes.
Le bilan de notre action à deux ans est en cours de finalisation. (...). Nous devrions communiquer fin septembre. Il vous apportera des réponses à certaines des questions que vous posez.

Mise à jour



Informations trouvées dans votre bilan / point d'étape à 2 ans (septembre 2020)

Page 1 "(...) la création de **deux instances de gouvernance opérationnelle et politique** qui mettent à contribution toutes les parties prenantes : les **personnes concernées**, leurs **familles**, les **associations**, les professionnels, les partenaires institutionnels, les administrations nationales et territoriales, les organismes de recherche, etc. (...)"

Correction / adaptation de notre énoncé

Cet aménagement a pour but de diminuer le problème des critiques (ou éléments de style ou autres) difficilement gérables par votre Délégation.
Nous vous prions d'excuser notre formulation initiale si elle était insuffisamment adaptée, et de bien vouloir la considérer de la manière suivante.

La composition de ce Comité est **remarquable par la quasi-absence de "personnes concernées"** (c'est-à-dire autistes et handicapées).

Josef Schovanec **étant parti (??) (ou du moins n'étant plus invité)**, et à moins que Handi Voice n'ait un rapport **particulier** avec l'autisme (**ce qui, en décembre 2020, n'apparaît toujours pas**), la seule **personne association** apparaissant comme "légitime" en tant **"qu'usager directement concerné"** **"qu'organisation de personnes concernées"** serait ~~l'actuelle représentante de~~ PAARI.

~~Or le problème ici sans parler du fait que son autisme n'est guère perceptible est qu'elle semble ne plus se considérer comme handicapée.~~

~~Et sa fonction professionnelle auprès du ministère de l'EN complique encore plus les choses.~~

Il faut aussi remarquer que, dans la mesure où les doléances des personnes autistes concernent principalement les carences ou les "dysfonctionnements" des services publics (*complaisance avec l'institutionnalisation, absence de "Prise En Compte Correcte de l'Autisme Partout", quasi-absence d'assistance et d'aménagements pour la vie en liberté, nombreuses violations de la CDPH, etc.*),

On voit mal comment il serait possible de dénoncer – ou même seulement mentionner - les failles et vices de l'Etat lorsqu'on ~~a une carrière et une famille qui en dépendent~~ lorsqu'on est employé par lesdits services publics (et ce d'autant plus que le statut de fonctionnaire impose de nombreuses obligations dont beaucoup sont clairement incompatibles avec une activité de militantisme, de lancement d'alerte, de dénonciation etc. : quand on est fonctionnaire, ce n'est pas possible – du moins, si on tient à le rester. Il y a un choix à faire. Et dans un tel cas, il est évident. **Quelle que soit la "personne avec fonction publique".**

Nous ne disons pas que la représentation des autistes par ~~eux-mêmes~~ **les organisations qui les représentent** est aisée, mais nous avons de nombreuses réserves sur cette composition.

La très faible présence des associations de personnes concernées (sans parler des nombreuses controverses ~~à leur~~ **au sujet de ces associations**) **rend forcément très difficile de contrebalancer l'influence écrasante des corporations et groupements financiers** (ou médico-socio-financiers) sur le CNTSATND.

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Il serait par ailleurs fort étonnant que ces **émissaires lobbies** bourent ce Conseil et ne souhaitent pas venir défendre leurs intérêts aux endroits les plus stratégiques.

On se demande même comment, dans un tel cadre, les seules deux (ou une) **associations** représentantes des autistes pourraient soutenir des avis discordants (ce qui toutefois ne semble pas dans leurs intentions - ce qui pourrait aussi expliquer pourquoi elles n'ont "pas le temps" d'en parler aux autres autistes.)

Correction / adaptation de notre(nos) questionnement(s)

Cet aménagement a pour but de diminuer le problème des critiques (ou éléments de style ou autres) difficilement gérables par votre Délégation.

Si ce chapitre contient des points sur lesquels vous ne pouvez pas vous prononcer parce qu'ils concernent des politiques publiques que vous ne faites qu'appliquer, nous vous remercions de bien vouloir tout de même nous indiquer – autant que possible - auprès de quelle(s) instance(s) nous pourrions utilement nous adresser à ce sujet (SEPH, Ministère(s), DdD, autres autorités publiques...).

Nous vous prions d'excuser notre formulation initiale si elle était insuffisamment adaptée, et de bien vouloir la considérer de la manière suivante.

A → **3.2a'**- La très faible présence des associations de personnes concernées (et les conflits d'intérêts qui peuvent les viser en raison des modalités de participation et de nomination) empêchent de contrebalancer l'influence écrasante des associations (ou entités) autres que "de personnes concernées". Dans ces conditions, on pourrait ici être face à une "situation complexe" propice à des **jeux d'influences bénéficiant surtout aux associations (ou entités) autres que "de personnes concernées"** et/ou à leur alliés, ou à un "**dysfonctionnement**" qui serait de nature à **compliquer l'ensemble du travail des autorités** puisqu'il est **censé reposer sur la concertation** (et sur l'article 4.3 de la CDPH). Dans un tel cas, cela obérerait la crédibilité déjà très faible de l'Etat français face aux Organisations Internationales.

Est-ce que votre Délégation peut indiquer sa position à propos de ce problème, et si elle envisage des mesures pour y remédier, c'est-à-dire pour favoriser une juste et équitable représentation des personnes autistes handicapées, dans leur diversité, comme stipulé dans de nombreux articles et observations de la CDPH ?



.....

ServPub
ARTIC

3.3- Intérêts professionnels privés

Tous les membres actuels effectifs de ce Conseil qui ont un lien clair avec l'autisme sont **payés pour ce qu'ils font habituellement en relation avec l'autisme : ils en vivent**, et par conséquent ils sont **influencés par leurs intérêts professionnels privés**, qui ne coïncident pas forcément avec ceux des autistes.

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Déjà rien qu'à ce niveau il y a un problème (et ici nous ne voulons pas aborder l'hypothèse de la possibilité d'éventuelles retombées bénéfiques personnelles *indirectes* susceptibles de résulter - même sans les rechercher - du statut de membre de ce Conseil).

A → **3.3a-** Il serait certainement utile d'obtenir l'assurance que les participants à ce Conseil ne sont pas influencés par des intérêts professionnels privés liés au fait que beaucoup travaillent et vivent "de l'autisme" ou du handicap ou d'un domaine connexe, à défaut de quoi il conviendrait de savoir dans quelle mesure ceux-ci convergent ou divergent d'avec celui des personnes autistes du pays.

 <p>Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et Neuro-Développement</p>	<p>Courriel du 31/07/2020 <B14579851282E94D82B3F32C97C8760356FE257A@ZORA03.pm.gouv.fr> <mylene.girard@pm.gouv.fr> (Ce point n'a pas été commenté, mais la réponse générale suivante peut le concerner.)</p> <p>Ce travail collectif représente une somme de travail considérable pour les rédacteurs mais aussi pour la délégation si nous devons répondre point par point. Au-delà de cette charge de travail qui n'est pas absorbable par l'équipe en l'état actuel, ce rapport pose plusieurs difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il ne nous appartient pas de nous prononcer sur les critiques que vous énoncez à l'égard de la politique publique que nous déployons par ailleurs, ce qui rend toute réponse très difficile, - il contient des attaques contre des personnes et nous réfutons ces modalités de mise en cause des personnes. <p>Le bilan de notre action à deux ans est en cours de finalisation. (...). Nous devrions communiquer fin septembre. Il vous apportera des réponses à certaines des questions que vous posez.</p>
--	--

Mise à jour

Correction / adaptation de notre énoncé

Cet aménagement a pour but de diminuer le problème des critiques (ou éléments de style ou autres) difficilement gérables par votre Délégation. Nous vous prions d'excuser notre formulation initiale si elle était insuffisamment adaptée, et de bien vouloir la considérer de la manière suivante.

Ici, nous redisons exactement la même chose car nous ne voyons pas comment aborder cette question de conflits d'intérêts sans faire référence à des "personnes".

Notre réflexion concerne un problème d'ordre général et ne vise ni n'attaque aucune "personne" en particulier : tous les membres du CNTSATND qui gagnent de l'argent en lien avec l'autisme sont susceptibles d'être victimes de ce problème.

Tous les membres actuels effectifs de ce Conseil qui ont un lien clair avec l'autisme sont payés pour ce qu'ils font habituellement en relation avec l'autisme : ils en vivent, et par conséquent ils sont influencés par leurs intérêts professionnels privés, qui ne coïncident pas forcément avec ceux des autistes.

Déjà rien qu'à ce niveau il y a un problème (et ici nous ne voulons pas aborder l'hypothèse de la possibilité d'éventuelles retombées bénéfiques personnelles *indirectes* susceptibles de résulter - même sans les rechercher - du statut de membre de ce Conseil).

Correction / adaptation de notre(nos) questionnement(s)

Cet aménagement a pour but de diminuer le problème des critiques (ou éléments de style ou autres) difficilement gérables par votre Délégation.

Si ce chapitre contient des points sur lesquels vous ne pouvez pas vous prononcer parce qu'ils concernent des politiques publiques que vous ne faites qu'appliquer, nous vous remercions de bien vouloir tout de même nous indiquer – autant que possible - auprès de quelle(s) instance(s) nous pourrions utilement nous adresser à ce sujet (SEPH, Ministère(s), DdD, autres autorités publiques...).

Nous vous prions d'excuser notre formulation initiale si elle était insuffisamment adaptée, et de bien vouloir la considérer de la manière suivante.

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

A → **3.3a'**- Comment est-ce que votre Délégation peut obtenir l'assurance que les participants à ce Conseil ne sont pas influencés par des intérêts professionnels privés liés au fait que beaucoup travaillent et vivent "de l'autisme" ou du handicap ou d'un domaine connexe ?
A défaut, comment savoir dans quelle mesure ceux-ci convergent ou divergent d'avec celui des personnes autistes du pays ?



.....

ServPub
ARTIC

3.4- Obstacles honorifiques à l'impartialité

On sait qu'une grande proportion (plus d'un tiers) des membres du CNTSATND jouit de distinctions honorifiques (Légion d'Honneur, Ordre National du Mérite) décernées – en somme – par l'Etat français. On voit donc mal comment, en étant distingués et choisis dans diverses instances, fonctions, nominations et titres par un Etat qui leur est reconnaissant, ces membres pourraient faire preuve de l'impartialité nécessaire, compte tenu des violations graves, constantes et généralisées de la CDPH (entre autres) par ce même Etat.

De toutes façons, d'après le peu qui filtre de ces conciliabules, tout comme d'après la teneur des échanges que nous avons eus avec diverses instances officielles françaises dans le passé, ce traité international n'est tout simplement jamais évoqué (sauf quand c'est le sujet central, ce qui est rare), et on se demande même s'il est lu.

Lorsque nous l'invoquons, les autorités s'empressent de dire que « bien sûr, c'est important », de la même manière qu'elles disent que « c'est intéressant » lorsque nous leur donnons des éléments pour mieux comprendre l'autisme et les besoins des autistes, pour oublier tout cela juste après, happées qu'elles semblent l'être dans leurs mécanismes, normes, réglementations, partages de budgets, querelles d'intérêts et autres choses "non-autistiques" évidemment très éloignées de l'état d'esprit indispensable pour comprendre puis réduire les problèmes qui nous sont infligés.

A notre avis, le seul "honneur" qui serait légitime ici consisterait à refuser toute décoration émanant d'un Etat complice de tant d'abominations et d'exploitations sur personnes vulnérables. On ne sait pas si l'acceptation rend complice également, mais elle oblige pour le moins à une certaine forme de docilité, de malléabilité ou de réserve.

A → **3.4a-** Si cela vous est possible, il serait important pour nous de lire vos commentaires à propos de ces préoccupantes considérations.

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

 <p>GOVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité</p> <p>Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et Neuro-Développement</p>	<p>Courriel du 31/07/2020 <B14579851282E94D82B3F32C97C8760356FE257A@ZORA03.pm.gouv.fr> <mylene.girard@pm.gouv.fr> (Ce point n'a pas été commenté, mais la réponse générale suivante peut le concerner.) Ce travail collectif représente une somme de travail considérable pour les rédacteurs mais aussi pour la délégation si nous devons répondre point par point. Au-delà de cette charge de travail qui n'est pas absorbable par l'équipe en l'état actuel, ce rapport pose plusieurs difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il ne nous appartient pas de nous prononcer sur les critiques que vous énoncez à l'égard de la politique publique que nous déployons par ailleurs, ce qui rend toute réponse très difficile, - il contient des attaques contre des personnes et nous réfutons ces modalités de mise en cause des personnes. <p>Le bilan de notre action à deux ans est en cours de finalisation. (...). Nous devrions communiquer fin septembre. Il vous apportera des réponses à certaines des questions que vous posez.</p>
---	---

Mise à jour

Correction / adaptation de notre énoncé

Cet aménagement a pour but de diminuer le problème des critiques (ou éléments de style ou autres) difficilement gérables par votre Délégation.

Nous vous prions d'excuser notre formulation initiale si elle était insuffisamment adaptée, et de bien vouloir la considérer de la manière suivante.

Ici, nous redisons exactement la même chose car nous ne voyons pas comment aborder cette question d'obstacles honorifiques à l'impartialité sans faire référence à des "personnes".

Notre réflexion concerne un problème d'ordre général et ne vise ni n'attaque aucune "personne" individuelle précise : tous les membres du CNTSATND peuvent être "décorés" et donc sont susceptibles d'être victimes de ce problème.

On sait qu'une **grande proportion** (plus d'un tiers) **des membres du CNTSATND jouit de distinctions honorifiques** (Légion d'Honneur, Ordre National du Mérite) décernées – en somme – par l'Etat français. **On voit donc mal comment, en étant distingués et choisis** dans diverses instances, fonctions, nominations et titres **par un Etat qui leur est reconnaissant, ces membres pourraient faire preuve de l'impartialité nécessaire, compte tenu des violations graves, constantes et généralisées de la CDPH** (entre autres) par ce même Etat.

De toutes façons, d'après le peu qui filtre de ces conciliabules, tout comme d'après la teneur des échanges que nous avons eus avec diverses instances officielles françaises dans le passé, **ce traité international n'est tout simplement jamais évoqué** (sauf quand c'est le sujet central, ce qui est rare), **et on se demande même s'il est lu.**

Lorsque nous l'invoquons, les autorités s'empressent de dire que « bien sûr, c'est important », de la même manière qu'elles disent que « c'est intéressant » lorsque nous leur donnons des éléments pour mieux comprendre l'autisme et les besoins des autistes, pour oublier tout cela juste après, happées qu'elles semblent l'être dans leurs mécanismes, normes, réglementations, partages de budgets, querelles d'intérêts et autres choses "non-autistiques" évidemment très éloignées de l'état d'esprit indispensable pour comprendre puis réduire les problèmes qui nous sont infligés.

A notre avis, **le seul "honneur" qui serait légitime** ici consisterait à **refuser** toute décoration émanant d'un Etat complice de tant d'abominations et d'exploitations sur personnes vulnérables.

~~On ne sait pas si l'acceptation rend complice également~~ **Il est difficile de dire dans quelle mesure les membres du CNTSATND peuvent être victimes** des effets pervers résultant de ces décorations ou de la

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

perspective d'en recevoir, mais elle ce système oblige incite pour le moins à **une certaine forme de docilité, de malléabilité ou de réserve.**

Correction / adaptation de notre(nos) questionnement(s)

Cet aménagement a pour but de diminuer le problème des critiques (ou éléments de style ou autres) difficilement gérables par votre Délégation.

Si ce chapitre contient des points sur lesquels vous ne pouvez pas vous prononcer parce qu'ils concernent des politiques publiques que vous ne faites qu'appliquer, nous vous remercions de bien vouloir tout de même nous indiquer – autant que possible - auprès de quelle(s) instance(s) nous pourrions utilement nous adresser à ce sujet (SEPH, Ministère(s), DdD, autres autorités publiques...).

Nous vous prions d'excuser notre formulation initiale si elle était insuffisamment adaptée, et de bien vouloir la considérer de la manière suivante.

A → 3.4a'- Nous aimerions savoir **si vous pouvez nous rassurer (et comment) au sujet du risque de "docilité"** (envers un **système administratif violateur de la CDPH**) inhérent à la perspective (ou au fait) de **recevoir des décorations, honneurs ou autres avantages** de la part dudit système (qui **récompense les personnes qui ne s'opposent pas à lui**).

En d'autres termes, **comment est-ce que des membres du CNTSATND qui ont été choisies, "adoubées" ou décorées par ce système peuvent être réellement impartiaux et critiques envers lui ?**



.....

ServPub
ARTIC

3.5- Présence de Josef Schovanec dans ce Conseil

Nous rappelons la mention "**M. Josef SCHOVANEC, philosophe.**" publiée le 02/04/19 (et inchangée à ce jour, en juin 2020) sur votre page <https://handicap.gouv.fr/autisme-et-troubles-du-neuro-developpement/agir-pour-l-autisme-au-sein-des-troubles-du-neuro-developpement/les-acteurs/article/le-conseil-national-des-tsa-et-tna> ainsi que dans le nouvel arrêté du 25 novembre 2019 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039686099&categorieLien=id>

A → 3.5a- On aimerait beaucoup **savoir pourquoi Josef Schovanec est présenté en tant que "philosophe" et non pas en tant qu'autiste.** C'est stupéfiant.

En particulier, il s'agit de **déterminer si oui ou non il y aurait une sorte d'interdiction (ou autre chose) qui empêcherait de "mentionner le diagnostic médical"** (comme c'est le cas avec la HAS), ce qui pourrait expliquer une telle présentation.

C'est un détail important pour nous, concernant le droit à ce que nous appelons Identité Autistique et Affirmation Autistique.

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

 <p>GOUVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité</p> <p>Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et Neuro-Développement</p>	<p>Courriel du 31/07/2020 <B14579851282E94D82B3F32C97C8760356FE257A@ZORA03.pm.gouv.fr> <mylene.girard@pm.gouv.fr> (Ce point n'a pas été commenté, mais la réponse générale suivante peut le concerner.)</p> <p>Ce travail collectif représente une somme de travail considérable pour les rédacteurs mais aussi pour la délégation si nous devons répondre point par point. Au-delà de cette charge de travail qui n'est pas absorbable par l'équipe en l'état actuel, ce rapport pose plusieurs difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il ne nous appartient pas de nous prononcer sur les critiques que vous énoncez à l'égard de la politique publique que nous déployons par ailleurs, ce qui rend toute réponse très difficile, - il contient des attaques contre des personnes et nous réfutons ces modalités de mise en cause des personnes. <p>Le bilan de notre action à deux ans est en cours de finalisation. (...). Nous devrions communiquer fin septembre. Il vous apportera des réponses à certaines des questions que vous posez.</p>
--	--

A → **3.5b-** Il est nécessaire de savoir si vous considérez que Josef Schovanec a démissionné (ou tenté de le faire ?), et dans quelle mesure et par quel moyen il est possible de démissionner une fois qu'on est "nommé par arrêté".

 <p>GOUVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité</p> <p>Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et Neuro-Développement</p>	<p>Courriel du 31/07/2020 <B14579851282E94D82B3F32C97C8760356FE257A@ZORA03.pm.gouv.fr> <mylene.girard@pm.gouv.fr> (Ce point n'a pas été commenté, mais la réponse générale suivante peut le concerner.)</p> <p>Ce travail collectif représente une somme de travail considérable pour les rédacteurs mais aussi pour la délégation si nous devons répondre point par point. Au-delà de cette charge de travail qui n'est pas absorbable par l'équipe en l'état actuel, ce rapport pose plusieurs difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il ne nous appartient pas de nous prononcer sur les critiques que vous énoncez à l'égard de la politique publique que nous déployons par ailleurs, ce qui rend toute réponse très difficile, - il contient des attaques contre des personnes et nous réfutons ces modalités de mise en cause des personnes. <p>Le bilan de notre action à deux ans est en cours de finalisation. (...). Nous devrions communiquer fin septembre. Il vous apportera des réponses à certaines des questions que vous posez.</p>
--	--

A → **3.5c-** Si cette démission a bien eu lieu, nous aimerions savoir si un nouvel arrêté correctif pourrait être émis et si votre site pourrait être mis à jour, ce qui permettrait d'éviter la diffusion d'informations erronées générant toutes sortes de doutes et de problèmes dont on se passerait bien.

 <p>GOUVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité</p> <p>Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et Neuro-Développement</p>	<p>Courriel du 31/07/2020 <B14579851282E94D82B3F32C97C8760356FE257A@ZORA03.pm.gouv.fr> <mylene.girard@pm.gouv.fr> (Ce point n'a pas été commenté, mais la réponse générale suivante peut le concerner.)</p> <p>Ce travail collectif représente une somme de travail considérable pour les rédacteurs mais aussi pour la délégation si nous devons répondre point par point. Au-delà de cette charge de travail qui n'est pas absorbable par l'équipe en l'état actuel, ce rapport pose plusieurs difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il ne nous appartient pas de nous prononcer sur les critiques que vous énoncez à l'égard de la politique publique que nous déployons par ailleurs, ce qui rend toute réponse très difficile, - il contient des attaques contre des personnes et nous réfutons ces modalités de mise en cause des personnes. <p>Le bilan de notre action à deux ans est en cours de finalisation. (...). Nous devrions communiquer fin septembre. Il vous apportera des réponses à certaines des questions que vous posez.</p>
--	--

A → **3.5d-** Compte-tenu des zones d'ombre, d'aucuns pourraient **se demander si Josef Schovanec était d'accord pour être nommé dans ce Conseil, et même s'il a été consulté pour cela** : il serait souhaitable que vous puissiez **confirmer ou infirmer avoir vérifié ces deux points, si possible.**

 <p>GOVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité</p> <p>Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et Neuro-Développement</p>	<p>Courriel du 31/07/2020 <B14579851282E94D82B3F32C97C8760356FE257A@ZORA03.pm.gouv.fr> <mylene.girard@pm.gouv.fr> (Ce point n'a pas été commenté, mais la réponse générale suivante peut le concerner.)</p> <p>Ce travail collectif représente une somme de travail considérable pour les rédacteurs mais aussi pour la délégation si nous devons répondre point par point. Au-delà de cette charge de travail qui n'est pas absorbable par l'équipe en l'état actuel, ce rapport pose plusieurs difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il ne nous appartient pas de nous prononcer sur les critiques que vous énoncez à l'égard de la politique publique que nous déployons par ailleurs, ce qui rend toute réponse très difficile, - il contient des attaques contre des personnes et nous réfutons ces modalités de mise en cause des personnes. <p>Le bilan de notre action à deux ans est en cours de finalisation. (...). Nous devrions communiquer fin septembre. Il vous apportera des réponses à certaines des questions que vous posez.</p>
---	--

Il existe en effet un **doute** assez communément partagé relatif au fait que **les autorités (et certaines associations) auraient coutume de choisir des "auto-représentants"** ou des "personnes concernées" ou "qualifiées" qui seraient soit **facilement d'accord avec elles**, soit **connues** et appréciées, soit les deux.

Il existe même une notion de "**caution autistique**".

Il semble inutile de détailler les irrégularités et les problèmes que cela implique.

Mise à jour

Correction / adaptation de notre(nos) questionnement(s)

Cet aménagement a pour but de diminuer le problème des critiques (ou éléments de style ou autres) difficilement gérables par votre Délégation.

Si ce chapitre contient des points sur lesquels vous ne pouvez pas vous prononcer parce qu'ils concernent des politiques publiques que vous ne faites qu'appliquer, nous vous remercions de bien vouloir tout de même nous indiquer – autant que possible - auprès de quelle(s) instance(s) nous pourrions utilement nous adresser à ce sujet (SEPH, Ministère(s), DdD, autres autorités publiques...).

Nous vous prions d'excuser notre formulation initiale si elle était insuffisamment adaptée, et de bien vouloir la considérer de la manière suivante.

A → **3.5a'-** Nous aimerions **savoir pourquoi Josef Schovanec est présenté en tant que "philosophe" et non pas en tant qu'autiste.** C'est stupéfiant.

En particulier, il s'agit de **déterminer si oui ou non il y aurait une sorte d'interdiction (ou autre chose) qui empêcherait de "mentionner le diagnostic médical" (ou "l'état de santé")** (comme c'est le cas avec la HAS), ce qui pourrait expliquer une telle présentation.

C'est un détail important pour nous, concernant le droit à ce que nous appelons Identité Autistique et Affirmation Autistique.

A → **3.5b'-** Nous aimerions **savoir si vous considérez que Josef Schovanec a démissionné (ou tenté de le faire ?), et dans quelle mesure et par quel moyen il est possible de démissionner** une fois qu'on est "nommé par arrêté".

Précision de décembre 2020 :

Faute d'informations claires et formelles à ce sujet, **il semblerait que Josef fasse toujours partie (officiellement) du CNTSATND, mais qu'il ne reçoive plus aucune invitation, ce qui à nos yeux s'apparente à une exclusion de fait : pourriez-vous clarifier, s'il vous plaît ?**

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

(Ce questionnement revient souvent depuis plusieurs mois, et nous déplorons le fait que vous n'ayez pas commenté ce sujet.)

A → 3.5c'- Si cette démission (ou cette exclusion, ou autre chose ?) a bien eu lieu, nous aimerions savoir si un nouvel arrêté correctif pourrait être émis et si votre site pourrait être mis à jour, ce qui permettrait d'éviter la diffusion d'informations erronées générant toutes sortes de doutes et de problèmes.

A → 3.5d'- Nous aimerions savoir si Josef Schovanec était d'accord pour être nommé dans ce Conseil, et même s'il a été consulté pour cela : nous espérons que vous pourrez confirmer ou infirmer avoir vérifié ces deux points, si possible.

Il existe en effet un doute assez communément partagé relatif au fait que les autorités (et certaines associations) auraient coutume de choisir des "auto-représentants" ou des "personnes concernées" ou "qualifiées" qui seraient soit facilement d'accord avec elles, soit connues et appréciées, soit les deux. Il existe même une notion de "caution autistique".

Il semble inutile de détailler les irrégularités et les problèmes que cela implique.

Ajout de décembre 2020

A → 3.5'- D'après certaines sources, des journalistes et des connaissances de notre ami et collègue autiste Josef Schovanec auraient reçu et/ou enregistré des messages et/ou des appels émanant de responsables très proches de votre Délégation, qui commenteraient de façon négative (et alarmante ou désobligeante) sa santé mentale.

Compte tenu de la gravité de tels faits, quelle est la position ou quel est l'avis de votre Délégation à ce sujet, et comment serait-il possible de protéger les personnes autistes du risque de campagnes de dénigrement ou de commentaires inappropriés (même s'ils ne sont pas publics), surtout si elles proviennent des autorités publiques ?



.....

3.6- Particularités remarquables de l'actuelle tentative d'exercice de représentativité par une ou deux associations d'autistes au CNTSATND

3.6a- Il n'y a que deux associations d'autistes représentées (PAARI + AFFA puis PAARI + Handi Voice).

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

3.6b- Il y a longtemps eu un manque de clarté (*pour ne pas dire un trouble*) du fait que **les deux représentantes (de PAARI et AFFA) sont également co-présidentes d'une des deux associations (PAARI).**

3.6c- La présidente de l'**AFFA n'était pas d'accord pour que cette association soit représentée** au CNTSATND, et cette association n'a jamais donné de mandat ou d'acceptation, ce qui amène à un constat d'irrégularité, que l'**AFFA a dénoncé** par un courrier.

3.6d- Il semble qu'à la suite de ce problème (*mais, faute de communication, nous ne pouvons que supposer*) la représentante (auto-présentée) de l'**AFFA ait créé une autre association** (Handi Voice, qui n'est pas une association d'autistes ni même de "TND") spécifiquement **pour siéger à ce Conseil.**

3.6e- Aussi étonnant que cela puisse paraître, **les dirigeants de PAARI ne savent pas si ce qu'ils font avec vous et avec le CNTSATND correspond à l'article 4.3 de la CDPH**, ou - plus précisément - ils ne n'ont jamais pu répondre clairement, lors de leurs déclarations ayant précédé leur décision de cesser tout dialogue, à la question :

"Est-ce que oui ou non l'association PAARI considère que son action ou sa présence au sein du CNTSATND (indépendamment d'éventuelles autres participations avec les autorités et si oui lesquelles) correspond à une application ou une mise en œuvre concrète de l'article 4.3 de la CDPH (ce qui est proposé au tout début du site paari.fr) ?"

La situation semble en effet bien problématique (ce qui explique sans doute un tel embarras) car :

- **soit la réponse est "oui"**, et dans ce cas **on se demande comment les autorités font pour considérer que deux personnes autistes qui ne communiquent pas avec la communauté** (et même pas avec leurs propres membres sur leurs activités au CNTSATND - s'il y en a) **seraient "représentatives"** de manière sérieuse ;
- **soit la réponse est "non"**, et dans ce cas c'est encore pire ; **on se demande ce qu'elles font là.**

Voici certaines réponses fournies à titre personnel par l'une des co-fondatrices, que nous citons faute d'avoir eu l'honneur d'une réponse par cette association :

- *"*Je ne crois pas qu'il existe une représentativité officielle et surtout démocratique des personnes autistes, mais peut-être pourrais-tu poser la question à l'ONU?"*

(Réponse non-pertinente selon nous, mais toutefois "à encadrer")

- *"Je ne sais pas précisément quel raccourci est fait entre PAARI et l'article 4.3 de la CDPH, mais aucun souci pour en parler. A ce stade je peux juste dire que PAARI a cité l'article dans ces statuts comme marque de respect et d'adhésion. Par contre et si là est la question, ce n'est pas en vertu de cet article cité que PAARI participe à la SNA; d'ailleurs d'autres associations y ont siégé et y siègent encore."*

(Réponse non-pertinente selon nous, car elle ne répond pas à notre question très précise.

Nous ne demandons pas si c'est « en vertu de » mais « si PAARI considère que son action ou sa présence au sein du CNTSATND (...) **correspond à une application** ou une mise en œuvre concrète de l'article 4.3 de la CDPH.

Et nous ne voyons pas l'intérêt de la précision à la fin, au sujet d'autres associations.)

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

A → Beaucoup de protagonistes autistes aimeraient **savoir ce que votre Délégation pense de ces diverses particularités remarquables.**

 <p>Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et Neuro-Développement</p>	<p>Courriel du 31/07/2020 <B14579851282E94D82B3F32C97C8760356FE257A@ZORA03.pm.gouv.fr> <mylene.girard@pm.gouv.fr> (Ce point n'a pas été commenté, mais la réponse générale suivante peut le concerner.) Ce travail collectif représente une somme de travail considérable pour les rédacteurs mais aussi pour la délégation si nous devons répondre point par point. Au-delà de cette charge de travail qui n'est pas absorbable par l'équipe en l'état actuel, ce rapport pose plusieurs difficultés : - il ne nous appartient pas de nous prononcer sur les critiques que vous énoncez à l'égard de la politique publique que nous déployons par ailleurs, ce qui rend toute réponse très difficile, - il contient des attaques contre des personnes et nous réfutons ces modalités de mise en cause des personnes. Le bilan de notre action à deux ans est en cours de finalisation. (...). Nous devrions communiquer fin septembre. Il vous apportera des réponses à certaines des questions que vous posez.</p>
--	--

Mise à jour

Correction / adaptation de notre énoncé

Cet aménagement a pour but de diminuer le problème des critiques (ou éléments de style ou autres) difficilement gérables par votre Délégation.

Nous vous prions d'excuser notre formulation initiale si elle était insuffisamment adaptée, et de bien vouloir la considérer de la manière suivante.

3.6a- Il n'y a que deux associations d'autistes de personnes handicapées, dont seulement une de personnes autistes représentées (PAARI + AFFA, puis maintenant PAARI + Handi Voice) (à moins que Handi Voice n'ait encore été remplacé par autre chose).

En résumé : une seule association de personnes autistes : PAARI.

3.6b- Il y a longtemps eu un manque de clarté (pour ne pas dire un trouble) du fait que les deux représentantes (~~de PAARI et AFFA~~) de chacune de ces deux associations (PAARI et Handi Voice) sont également co-présidentes d'une des deux associations (PAARI).

Ce qui amène à penser qu'en réalité ces deux associations suivent forcément la même ligne (puisque une personne ne peut pas dire une chose en tant que représentante de PAARI, puis un avis différent sur le même sujet en tant que représentante de Handi Voice), ce qui réduit encore plus la diversité de la représentation, déjà particulièrement faible. Et cela revient presque à donner deux sièges à une seule personne.

3.6c- La présidente de l'AFFA n'était pas d'accord pour que cette association soit représentée au CNTSATND, et cette association n'a jamais donné de mandat ou d'acceptation, ce qui amène à un constat d'irrégularité, et ce que l'AFFA a dénoncé par un courrier.

3.6d- Il semble qu'à la suite de ce problème (mais, faute de communication, nous ne pouvons que supposer) la représentante (auto-présentée) de l'AFFA ait créé rejoint une autre association (Handi Voice, qui n'est pas une association d'autistes ni même de "TND") spécifiquement (?) pour continuer à siéger à ce Conseil (puisque'il lui fallait bien trouver une autre association, et puisque le siège de PAARI est déjà occupé par sa collègue co-présidente avec elle de cette association).

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

3.6e- Aussi étonnant que cela puisse paraître, ~~les dirigeants de l'association~~ **PAARI ne savent pas si ce qu'ils font qu'elle fait avec vous et avec le CNTSATND correspond à l'article 4.3 de la CDPH**, ou - plus précisément - ~~ils ne n'ont~~ **cette association n'a** jamais pu répondre clairement, lors de ~~leurs ses~~ déclarations ayant précédé ~~leur sa~~ décision de cesser tout dialogue, à la question :

"Est-ce que oui ou non l'association PAARI considère que son action ou sa présence au sein du CNTSATND (indépendamment d'éventuelles autres participations avec les autorités et si oui lesquelles) correspond à une application ou une mise en œuvre concrète de l'article 4.3 de la CDPH (ce qui est proposé au tout début du site paari.fr) ?"

La situation semble en effet bien problématique (ce qui explique sans doute un tel embarras) car :

-- **soit la réponse est "oui"**, et dans ce cas **on se demande comment les autorités font pour considérer que deux qu'une association de personnes autistes qui ne communiqu(ai)ent pas avec la communauté** (et même pas avec ~~leurs ses~~ propres membres sur ~~leurs ses~~ activités au CNTSATND - s'il y en a) **seraient "représentatives"** de manière sérieuse ;

-- **soit la réponse est "non"**, et dans ce cas c'est encore pire ; **on se demande ce qu'elles font fait là.**

Voici certaines réponses fournies à titre personnel par l'une des co-fondatrices, que nous citons faute d'avoir eu l'honneur d'une réponse par cette association :

- *"*Je ne crois pas qu'il existe une représentativité officielle et surtout démocratique des personnes autistes, mais peut-être pourrais-tu poser la question à l'ONU?"*

(Réponse non-pertinente selon nous, ~~mais toutefois "à encadrer"~~)

- *"Je ne sais pas précisément quel raccourci est fait entre PAARI et l'article 4.3 de la CDPH, mais aucun souci pour en parler. A ce stade je peux juste dire que PAARI a cité l'article dans ces statuts comme marque de respect et d'adhésion. Par contre et si là est la question, ce n'est pas en vertu de cet article cité que PAARI participe à la SNA; d'ailleurs d'autres associations y ont siégé et y siègent encore."*

(Réponse non-pertinente selon nous, car elle ne répond pas à notre question très précise.)

Nous ne demandons pas si c'est « en vertu de » mais « si PAARI considère que son action ou sa présence au sein du CNTSATND (...) **correspond à une application** ou une mise en œuvre concrète de l'article 4.3 de la CDPH.

Et nous ne voyons pas l'intérêt de la précision à la fin, au sujet d'autres associations.)

Correction / adaptation de notre(nos) questionnement(s)

Cet aménagement a pour but de diminuer le problème des critiques (ou éléments de style ou autres) difficilement gérables par votre Délégation.

Si ce chapitre contient des points sur lesquels vous ne pouvez pas vous prononcer parce qu'ils concernent des politiques publiques que vous ne faites qu'appliquer, nous vous remercions de bien vouloir tout de même nous indiquer – autant que possible - auprès de quelle(s) instance(s) nous pourrions utilement nous adresser à ce sujet (SEPH, Ministère(s), DdD, autres autorités publiques...).

Nous vous prions d'excuser notre formulation initiale si elle était insuffisamment adaptée, et de bien vouloir la considérer de la manière suivante.

A → Beaucoup de protagonistes autistes aimeraient **savoir ce que votre Délégation pense de ces diverses particularités remarquables.**

Nous remarquons qu'à la suite de notre présente lettre (dans sa première version en juin 2020), certains efforts ont été entrepris de la part de cette association (PAARI) au niveau de la communication et de la consultation, ce qui semble positif.

Cependant, **la quantité de doutes et d'irrégularités est telle que les récentes corrections ne suffisent vraiment pas à diminuer la grande perplexité générale (pour dire les choses diplomatiquement),** ce qui nous oblige à insister pour vous demander **comment vous pouvez tolérer toutes ces "contorsions",** ou pourquoi votre Délégation et/ou le SEPH en est(sont) à ce point solidaire(s).



ServPub ARTIC

3.7- Absence de communication de la part des associations d'autistes dont les représentantes sont "nommées" dans le CNTSATND

Nous n'avons **aucune idée de ce qu'est concrètement ou de ce que fait Handi Voice**, censée être une « association représentative de personnes handicapées » au sein de votre Conseil. Aucune communication. Il faut chercher pour s'apercevoir que cela existe, et quand on cherche un peu plus loin que la seule "existence", on ne trouve plus rien (à part une déclaration d'enregistrement).

Concernant **PAARI**, nous connaissons uniquement **ce qui est affiché sur leur site Internet**. **Nul ne sait ce que PAARI fait au CNTSATND, ni comment la cause de l'autisme ou les orientations nécessaires pour une vie meilleure, digne, équitable et LIBRE y seraient présentées et "défendues" par sa représentante (si tel est le cas).**

Comme expliqué par ailleurs, cette association a récemment décidé de ne plus dialoguer avec nous, précisément quand nous avons commencé à poser des questions à propos de diverses "particularités". Et ce problème n'est pas qu'avec nous : **nous n'avons jamais vu de consultations publiques des autistes** (càd. de n'importe quelle personne autiste) **de la part de PAARI**, et nous n'avons **jamais vu non plus d'informations diffusées publiquement par cette association au sujet de ce qu'elle fait auprès des pouvoirs publics**.

Nous ne connaissons aucune des positions de Handi Voice ni de PAARI concernant des sujets cruciaux pour l'avenir des personnes autistes : désinstitutionnalisation, priorités de recherche, dépistage prénatal, déféctologisme, soutien à l'intégration de l'AAH dans le RUA, et tant d'autres.

Nous ne savons pas **comment il serait possible qu'une association soit "représentative" en fonctionnant de cette manière.**

Sauf à être représentative uniquement de ses membres.

C'est d'ailleurs ce qui explique le leitmotiv "PAARI ne représentent qu'eux-mêmes".

En admettant que ce soit l'explication à retenir, et qu'elle soit "valide" (pourquoi pas), on en arrive alors à se demander **comment font les autorités pour connaître l'opinion des autistes en général avec une association qui ne représente que la poignée de ses membres.**

Le concept de consultation et de participation semble particulièrement mis à mal ici.

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

A → **3.7a-** Vous mesurez à quel point **il est important de connaître l'avis de votre Délégation sur ce problème d'absence de communication**, dans la mesure où **ce que vous faites est présenté comme étant basé sur la concertation et la participation des associations**, notamment celles de personnes autistes. Une absence de clarifications ne pourrait que nuire à vos efforts (actuels et / ou à venir) pour montrer que l'Etat français respecte bien l'article 4.3 CDPH (ou l'article premier de la loi de 2005).

 <p>GOVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité</p> <p>Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et Neuro-Développement</p>	<p>Courriel du 31/07/2020 <B14579851282E94D82B3F32C97C8760356FE257A@ZORA03.pm.gouv.fr> <mylene.girard@pm.gouv.fr> (Ce point n'a pas été commenté, mais la réponse générale suivante peut le concerner.) Ce travail collectif représente une somme de travail considérable pour les rédacteurs mais aussi pour la délégation si nous devons répondre point par point. Au-delà de cette charge de travail qui n'est pas absorbable par l'équipe en l'état actuel, ce rapport pose plusieurs difficultés : - il ne nous appartient pas de nous prononcer sur les critiques que vous énoncez à l'égard de la politique publique que nous déployons par ailleurs, ce qui rend toute réponse très difficile, - il contient des attaques contre des personnes et nous réfutons ces modalités de mise en cause des personnes. Le bilan de notre action à deux ans est en cours de finalisation. (...). Nous devrions communiquer fin septembre. Il vous apportera des réponses à certaines des questions que vous posez.</p>
---	--

Mise à jour

Correction / adaptation de notre énoncé

Cet aménagement a pour but de diminuer le problème des critiques (ou éléments de style ou autres) difficilement gérables par votre Délégation. Nous vous prions d'excuser notre formulation initiale si elle était insuffisamment adaptée, et de bien vouloir la considérer de la manière suivante.

Nous n'avons **aucune idée de ce qu'est concrètement ou de ce que fait (à propos d'autisme) Handi Voice**, censée être une « association représentative de personnes handicapées » au sein de votre Conseil. Aucune communication **sauf depuis le 2 juin 2020 avec Facebook, mais sans un seul mot sur l'autisme**. Il faut chercher pour s'apercevoir que cela existe, **et quand on cherche un peu plus loin que la seule "existence", on ne trouve plus rien (à part une déclaration d'enregistrement)**.

Concernant **PAARI**, nous connaissons uniquement **ce qui est affiché sur leur site Internet (qui mentionne quelques actions ou participations récentes, mais pas avec le CNTSATND)**.

Nul ne sait ce que PAARI fait au CNTSATND, ni comment la cause de l'autisme ou les orientations nécessaires pour une vie meilleure, digne, équitable et LIBRE y seraient présentées et "défendues" par sa représentante (si tel est le cas).

Comme expliqué par ailleurs, cette association a récemment décidé de ne plus dialoguer avec nous, précisément quand nous avons commencé à poser des questions à propos de diverses "particularités" (troublantes).

Et ce problème n'est pas qu'avec nous : **nous n'avons jamais vu de consultations publiques des autistes (càd. de n'importe quelle personne autiste) de la part de PAARI, à l'exception notable de deux consultations organisées récemment (ce qui répond très précisément à notre critique) et semblant être faites "pour le compte" de la DISAND ou du SEPH**, et nous n'avons **jamais vu non plus d'informations diffusées publiquement par cette association au sujet de ce qu'elle fait auprès des pouvoirs publics, à part au sujet de ces deux consultations donc, et à part une capture d'écran sur Twitter correspondant à une réunion avec le SEPH**, dont par ailleurs les personnes autistes ne connaissent rien de plus que la

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

description dans ce "tweet", ce qui est particulièrement frustrant, et bien loin de l'exercice de la représentativité.

Que s'y est-il dit ? Comment est-ce que PAARI défend les intérêts des personnes autistes en France ?

Le mystère reste entier, malgré les nombreuses protestations (dont les nôtres).

Et il risque de le rester, puisque – comme nous le montrons dans la présente – les modalités de participation font que **les représentants qui sont nommés (ou qui restent...) sont forcément plutôt en accord avec l'Administration** (qui n'a aucun intérêt à nommer des contestataires), **alors que la défense des intérêts des personnes autistes amène forcément à désapprouver puissamment les décisions et les (in)actions publiques** – ce qui est confirmé par les nombreux rapports nationaux et internationaux fustigeant très durement et à juste titre l'Etat français en matière de gestion publique de l'autisme.

Nous ne connaissons aucune des positions de Handi Voice ni de PAARI concernant des sujets cruciaux pour l'avenir des personnes autistes : désinstitutionnalisation, priorités de recherche, dépistage prénatal, déféctologisme, soutien à l'intégration de l'AAH dans le RUA, et tant d'autres.

Nous insistons sur ce sujet.

Les quelques corrections (cosmétiques ?) récentes n'ont rien appris à notre communauté quant aux positionnements précis de PAARI sur les sujets importants.

Les vagues déclarations de bonnes intentions générales ne suffisent pas.

Et nous ne voyons pas comment PAARI pourrait en même temps lutter réellement contre les politiques publiques actuelles (par exemple en matière de désinstitutionnalisation), et en même temps rester dans les bonnes grâces des "milieux autorisés".

Par conséquent, à moins que votre Délégation ne souhaite maintenir la politique d'opacité à ce sujet (ce qui n'arrangerait rien) PAARI doit faire savoir clairement si elle soutient ENTIEREMENT, sans réserves, sincèrement et la lettre la CDPH et ses Observations Générales (comme nous et tant d'autres le faisons sans besoin de nous forcer), ce qui ne peut pas s'accommoder d'une bonne entente avec les pouvoirs publics français et avec les politiques publiques actuelles (puisqu'elles violent la CDPH).

On ne peut pas faire une chose et son contraire, et il va falloir que PAARI choisisse et dise la vérité au "peuple" des autistes :

- **soit cette association est du côté du Gouvernement français** (ce que tout porte à croire jusqu'à présent),
- **soit elle est du côté des personnes autistes.**

Si les choses avaient été faites de manière droite et limpide, on n'aurait jamais eu besoin d'en arriver là.

Nous ne savons pas comment il serait possible qu'une association soit "représentative" en fonctionnant de cette manière.

Sauf à être représentative uniquement de ses membres.

C'est d'ailleurs ce qui explique le leitmotiv "PAARI ne représentent qu'eux-mêmes".

En admettant que ce soit l'explication à retenir, et qu'elle soit "valide" (pourquoi pas), on en arrive alors à se demander **comment font les autorités pour connaître l'opinion des autistes en général avec une association qui ne représente que la poignée de ses membres.**

Le concept de consultation et de participation semble particulièrement mis à mal ici.

Concernant Handi Voice, nous n'avons guère de "pensées" puisque cette association ne semble pas en rapport avec l'autisme et puisque ni nous ni aucun de nos collègues autistes n'en avons jamais entendu parler (à part au sujet du scandale de son (ex-)inclusion éclair "par volonté souveraine" au CNCPH). Mais en théorie, **si** cette association est bien là (au CNTSATND) pour défendre les intérêts des personnes autistes (ou pour les représenter), alors la logique est exactement la même que pour PAARI : **les personnes censées être représentées ont le DROIT de savoir comment on les représente, c'est vraiment la moindre des choses.**

Les pouvoirs publics français ne peuvent pas se prêter indéfiniment à ces "manigances", opacités et arrangements, au risque de paraître très visiblement complices.

A moins d'une remise en ordre honnête et claire, on est vraiment très loin d'une réelle représentativité.

Nous sommes nombreux à être très mécontents de cette situation, qui en plus est méprisante et même humiliante.

Nous espérons que vous prenez note de ce problème avec la meilleure attention, et que les autorités publiques françaises feront le nécessaire, pour respecter dûment les personnes autistes et leur représentativité, au lieu de se contenter d'arrangements entre amies. Tout finit par se savoir.

Correction / adaptation de notre(nos) questionnement(s)

Cet aménagement a pour but de diminuer le problème des critiques (ou éléments de style ou autres) difficilement gérables par votre Délégation.

Si ce chapitre contient des points sur lesquels vous ne pouvez pas vous prononcer parce qu'ils concernent des politiques publiques que vous ne faites qu'appliquer, nous vous remercions de bien vouloir tout de même nous indiquer – autant que possible - auprès de quelle(s) instance(s) nous pourrions utilement nous adresser à ce sujet (SEPH, Ministère(s), DdD, autres autorités publiques...).

Nous vous prions d'excuser notre formulation initiale si elle était insuffisamment adaptée, et de bien vouloir la considérer de la manière suivante.

A → **3.7a'**- Vous mesurez à quel point **il est important de connaître l'avis de votre Délégation sur ce problème d'absence de communication**, dans la mesure où **ce que vous faites est présenté comme étant basé sur la concertation et la participation des associations**, notamment celles de personnes autistes.

Une absence de clarifications ne pourrait que nuire à vos efforts (actuels et / ou à venir) pour montrer que l'Etat français respecte bien l'article 4.3 CDPH (ou l'article premier de la loi de 2005).

Nous insistons pour que vous nous montriez (à nous et au public) comment vous réglez les graves irrégularités que nous dénonçons dans ce chapitre, et qui durent depuis plus de deux ans.

Nous réfutons l'idée d'une réfutation de ces critiques et doléances qui serait basée sur la notion d'une "attaque de personnes".

Les personnes individuelles n'ont aucune importance : elles pourraient être remplacées par n'importe quelles autres agissant de la même manière, et le problème serait identique.

De plus, quand les agissements de "personnes" sont critiquables ou répréhensibles, il n'est pas juste de nous interdire (ou de nous dissuader) de les dénoncer, ou d'assujettir le dialogue à une auto-censure : "normalement", les autorités publiques françaises doivent faire passer la défense des personnes handicapées AVANT la défense des personnes suspectes (qui, en plus, n'ont à ce jour jamais apporté la preuve qu'elles défendaient les intérêts des autistes), et elles ne doivent pas se rendre

coupables de participation à l'opacité (*ici patente*), ni encore moins faire des pressions sur les lanceurs d'alerte.

Une fois de plus, on est ici aux antipodes de ce qu'il faut faire, et cela uniquement de par "le fait du prince". Maintenir cette situation, et ignorer ainsi les protestations qui fusent de toutes parts : pardonnez-nous de trouver cela vraiment indécent. La diplomatie trouve ses limites face à de tels abus.



.....

ServPub
ARTIC

3.8- "Rien sur eux sans nous"

On pourrait citer divers exemples de l'étonnante politique d'opacité de l'association PAARI, dont la fondatrice refusait encore récemment toute idée de diffusion (ne serait-ce que par un simple compte-rendu ou une synthèse) de la conférence qu'elle donnait en janvier à Aix-en-Provence (avec la FAVIE), intitulée "*Droits fondamentaux des personnes autistes : quelle place laisser à leur pouvoir de choisir et d'agir ?*". Cette fondatrice de PAARI et de Handi Voice est pourtant omniprésente quand se prennent des décisions concernant les personnes autistes de notre pays. Celles-ci auraient donc un intérêt notable à savoir ce que pense cette personne sur la place que "on" peut (ou que "on" daigne ?) "laisser à leur pouvoir de choisir et d'agir".

Donc les personnes autistes de notre pays pourraient savoir ce qui s'est dit dans cette conférence, si "on" laissait suffisamment de "place" à leur "pouvoir de choisir". Ce qui visiblement n'est pas le cas, et ce qui d'ailleurs – sauf information contraire – semble répondre à la question posée par le titre : cette "place à laisser" semble bien étroite, ou réservée à des privilégiés.

En tant qu'association d'autistes, nous n'aurions pas l'idée d'intituler une conférence en parlant des autistes à la troisième personne : quand on "représente" un groupe ou une catégorie de personnes, il est impensable de dire "eux"... sauf si on considère qu'on n'en fait pas partie, et qu'on est juste une sorte de d'intermédiaire. Mais peut-être que certaines responsables de PAARI font usage d'un concept innovant : "**Rien sur eux sans nous**".

De toutes façons, l'objet de cette conférence semble non-pertinent (ou sinon le titre est mal rédigé), car la réponse à cette question nous semble évidente : selon nous, il n'y a pas de place à "laisser" (ni même à "donner") ; il n'y a pas à s'interroger sur la taille de cette place, car **le pouvoir de choisir et d'agir, comme la liberté de choisir et d'agir, cela doit forcément être exactement la même chose pour tout le monde (autistes ou pas), tout simplement.**

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Que dirait-on d'une conférence intitulée ainsi ?

"Droits fondamentaux des femmes : quelle place laisser à leur pouvoir de choisir et d'agir ?" ou

"Droits fondamentaux des homosexuels : quelle place laisser à leur pouvoir de choisir et d'agir ?" ou

"Droits fondamentaux des Africains : quelle place laisser à leur pouvoir de choisir et d'agir ?"...

Ce serait évidemment inacceptable. Et encore plus si c'est organisé par les personnes concernées.

Pourtant, pour les autistes, toutes les vilenies sont permises, et même par des "auto-représentantes" auto-choisies et / ou auto-présentées, avec la bénédiction et les décorations des autorités publiques françaises.

Remarque : Peut-être que nos conclusions basées sur titre de cette conférence sont trop pessimistes (ou peut-être pas), mais nous sommes obligés de faire avec le peu que "on" nous "laisse".

Le motif avancé pour le refus (même d'un simple compte-rendu) était une sorte de crainte que cela soit utilisé contre cette personne, ce qui semble infondé ou irrationnel ; quant au refus de partager avec le plus grand nombre des autistes, il est – lui - assurément condamnable.

Cette personne sait bien que nous dénonçons tout ce qui nous semble nuisible à la cause.

Quand on n'a rien à se reprocher, on n'a pas besoin de cacher ce qu'on fait.

Au vu de tous ces problèmes, de cette opacité, de cette attitude déféctologiste voire méprisante, on est en droit de s'inquiéter si c'est ainsi que les autistes sont représentés et défendus au CNTSATND.

A → **3.8a-** Il importe de **connaître la position de la Délégation** au sujet de ce que nous dénonçons ci-dessus et de ce singulier concept d'autodétermination innovant que nous résumons par **"Rien sur eux sans nous"** (ou "sans moi"), lequel mine depuis longtemps et de plus en plus notre "communauté" – ce qui serait bien moins grave si un dialogue sincère et large existait avec les élites auto-déterminées adouées (ce qui visiblement ne les arrange pas).

 <p>GOVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité</p> <p>Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et Neuro-Développement</p>	<p>Courriel du 31/07/2020 <B14579851282E94D82B3F32C97C8760356FE257A@ZORA03.pm.gouv.fr> <mylene.girard@pm.gouv.fr></p> <p>(Ce point n'a pas été commenté, mais la réponse générale suivante peut le concerner.)</p> <p>Ce travail collectif représente une somme de travail considérable pour les rédacteurs mais aussi pour la délégation si nous devons répondre point par point. Au-delà de cette charge de travail qui n'est pas absorbable par l'équipe en l'état actuel, ce rapport pose plusieurs difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il ne nous appartient pas de nous prononcer sur les critiques que vous énoncez à l'égard de la politique publique que nous déployons par ailleurs, ce qui rend toute réponse très difficile, - il contient des attaques contre des personnes et nous réfutons ces modalités de mise en cause des personnes. <p>Le bilan de notre action à deux ans est en cours de finalisation. (...). Nous devrions communiquer fin septembre. Il vous apportera des réponses à certaines des questions que vous posez.</p>
---	---

Mise à jour

Correction / adaptation de notre énoncé

Cet aménagement a pour but de diminuer le problème des critiques (ou éléments de style ou autres) difficilement gérables par votre Délégation.

Nous vous prions d'excuser notre formulation initiale si elle était insuffisamment adaptée, et de bien vouloir la considérer de la manière suivante.

On pourrait citer divers exemples de l'**étonnante politique d'opacité de l'association PAARI**, dont **la fondatrice l'une des membres refusait encore récemment toute idée de diffusion** (ne serait-ce que par un simple compte-rendu ou une synthèse) de la conférence qu'elle donnait en janvier à Aix-en-Provence (avec

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

la FAVIE), intitulée "*Droits fondamentaux des personnes autistes : quelle place laisser à leur pouvoir de choisir et d'agir ?*".

~~Cette fondatrice de PAARI et de Handi-Voice~~ est pourtant **omniprésente** quand se prennent des **décisions concernant les personnes autistes de notre pays**.

Celles-ci auraient donc un **intérêt notable à savoir ce que pense cette personne connaître les positions de cette association** (via les présentations de ses membres conférenciers) **sur la place que "on" peut** (ou que "on" daigne ?) **"laisser à leur pouvoir de choisir et d'agir"**.

Donc les personnes autistes de notre pays pourraient savoir ce qui s'est dit dans cette conférence, Si "on" laissait suffisamment de "place" à leur "pouvoir de choisir".

Ce qui visiblement n'est pas le cas, et ce qui d'ailleurs – sauf information contraire – semble répondre à la question posée par le titre : cette "place à laisser" semble bien étroite, ou réservée à des privilégiés.

En tant qu'association d'autistes, **nous n'aurions pas l'idée d'intituler une conférence en parlant des autistes à la troisième personne** : quand on "représente" un groupe ou une catégorie de personnes, il est impensable de dire "eux"... sauf si on considère qu'on n'en fait pas partie, et qu'on est juste une sorte de d'intermédiaire.

Mais peut-être que ~~certaines responsables de PAARI~~ font fait usage d'un concept innovant : **"Rien sur eux sans nous"**.

De toutes façons, l'objet de cette conférence semble non-pertinent (ou sinon le titre est mal rédigé), car la réponse à cette question nous semble évidente : selon nous, il n'y a pas de place à "laisser" (ni même à "donner") ; il n'y a pas à s'interroger sur la taille de cette place, car **le pouvoir de choisir et d'agir, comme la liberté de choisir et d'agir, cela doit forcément être exactement la même chose pour tout le monde (autistes ou pas), tout simplement**.

Que dirait-on d'une conférence intitulée ainsi ?

"Droits fondamentaux des femmes : quelle place laisser à leur pouvoir de choisir et d'agir ?" ou

"Droits fondamentaux des homosexuels : quelle place laisser à leur pouvoir de choisir et d'agir ?" ou

"Droits fondamentaux des Africains : quelle place laisser à leur pouvoir de choisir et d'agir ?"...

Ce serait évidemment inacceptable. Et encore plus si c'est organisé par les personnes concernées.

Pourtant, pour les autistes, toutes les vilenies sont permises, et même par des "auto-représentantes" auto-choisies et /ou auto-présentées, avec la bénédiction et les décorations des tant qu'on est une association approuvée par les autorités publiques françaises.

Remarque : Peut-être que nos conclusions basées sur titre de cette conférence sont trop pessimistes (ou peut-être pas), mais nous sommes obligés de faire avec le peu que "on" nous "laisse".

Le motif avancé pour le refus (même d'un simple compte-rendu) était une sorte de crainte que cela soit utilisé contre cette personne, ce qui semble infondé ou irrationnel ; quant au refus de partager avec le plus grand nombre des autistes, il est – lui - assurément condamnable.

~~Cette personne sait bien que nous dénonçons tout ce qui nous semble nuisible à la cause.~~

Quand on n'a rien à se reprocher, on n'a pas besoin de cacher ce qu'on fait.

Au vu de tous ces problèmes, de cette opacité, de cette attitude défectologiste voire méprisante, on est en droit de s'inquiéter si c'est ainsi que les autistes sont représentés et défendus au CNTSATND.

Correction / adaptation de notre(nos) questionnement(s)

Cet aménagement a pour but de diminuer le problème des critiques (ou éléments de style ou autres) difficilement gérables par votre Délégation.

Si ce chapitre contient des points sur lesquels vous ne pouvez pas vous prononcer parce qu'ils concernent des politiques publiques que vous ne faites qu'appliquer, nous vous remercions de bien vouloir tout de même nous indiquer – autant que possible - auprès de quelle(s) instance(s) nous pourrions utilement nous adresser à ce sujet (SEPH, Ministère(s), DdD, autres autorités publiques...).

Nous vous prions d'excuser notre formulation initiale si elle était insuffisamment adaptée, et de bien vouloir la considérer de la manière suivante.

A → **3.8'a- Il importe de Nous souhaitons connaître la position de la Délégation** au sujet de ce que nous dénonçons ci-dessus et de ce singulier concept d'autodétermination innovant que nous résumons par **"Rien sur eux sans nous"** (~~ou "sans moi"~~), lequel mine depuis longtemps et de plus en plus notre "communauté" – ce qui serait bien moins grave si un dialogue sincère et large existait avec les **élites** associations auto-déterminées adoubées (ce qui visiblement ne les arrange pas).



... ..

ServPub
ARTIC

3.9- Inaccessibilité des réunions du CNTSATND

L'apparente **obligation de venir en personne** - assez étonnante à l'époque où les réunions à distance sont si faciles - **défavorise** les personnes qui habitent loin de Paris, ou tout simplement qui sont très occupées et ne peuvent se permettre de perdre une journée entière pour une réunion.

(Le remboursement de frais de transport ne remplace pas le temps perdu durant ceux-ci).

Les déplacements physiques juste pour communiquer appartiennent à une époque révolue, depuis longtemps. Espérons que les autorités de notre pays le prennent en compte le plus vite possible.

A → **3.9a-** Peut-être accepterez-vous de **fournir des commentaires ou des mesures permettant de diminuer ces inégalités dans l'accessibilité**, ou au moins de nous aider à comprendre les **raisons de cette apparente obligation**.

(Si c'est une question de confidentialité, alors d'une part il faudrait la justifier, et d'autre part il y aura toujours des gens qui enregistreront les réunions avec leur téléphone, même si ce n'est pas autorisé.)

Note : Ce texte a été écrit avant la crise du COVID-19, qui vient renforcer notre propos.

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

 <p>GOUVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité</p> <p>Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et Neuro-Développement</p>	<p>Courriel du 31/07/2020 <B14579851282E94D82B3F32C97C8760356FE257A@ZORA03.pm.gouv.fr> <mylene.girard@pm.gouv.fr> (Ce point n'a pas été commenté, mais la réponse générale suivante peut le concerner.)</p> <p>Ce travail collectif représente une somme de travail considérable pour les rédacteurs mais aussi pour la délégation si nous devons répondre point par point. Au-delà de cette charge de travail qui n'est pas absorbable par l'équipe en l'état actuel, ce rapport pose plusieurs difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il ne nous appartient pas de nous prononcer sur les critiques que vous énoncez à l'égard de la politique publique que nous déployons par ailleurs, ce qui rend toute réponse très difficile, - il contient des attaques contre des personnes et nous réfutons ces modalités de mise en cause des personnes. <p>Le bilan de notre action à deux ans est en cours de finalisation. (...). Nous devrions communiquer fin septembre. Il vous apportera des réponses à certaines des questions que vous posez.</p>
---	--

Mise à jour

Correction / adaptation de notre énoncé

Cet aménagement a pour but de diminuer le problème des critiques (ou éléments de style ou autres) difficilement gérables par votre Délégation.

Nous vous prions d'excuser notre formulation initiale si elle était insuffisamment adaptée, et de bien vouloir la considérer de la manière suivante.

(Aucune, car il semble ne pas contrevenir à vos conditions.)

Correction / adaptation de notre(nos) questionnement(s)

Cet aménagement a pour but de diminuer le problème des critiques (ou éléments de style ou autres) difficilement gérables par votre Délégation.

Si ce chapitre contient des points sur lesquels vous ne pouvez pas vous prononcer parce qu'ils concernent des politiques publiques que vous ne faites qu'appliquer, nous vous remercions de bien vouloir tout de même nous indiquer – autant que possible - auprès de quelle(s) instance(s) nous pourrions utilement nous adresser à ce sujet (SEPH, Ministère(s), DdD, autres autorités publiques...).

Nous vous prions d'excuser notre formulation initiale si elle était insuffisamment adaptée, et de bien vouloir la considérer de la manière suivante.

→ 3.9'a- ~~Peut-être accepterez-vous de~~ Nous prions de bien vouloir fournir des commentaires ou des mesures permettant de diminuer ces inégalités dans l'accessibilité, ou au moins de nous aider à comprendre les raisons de cette apparente obligation.

(Si c'est une question de confidentialité, alors d'une part il faudrait la justifier, et d'autre part il y aura toujours des gens qui enregistreront les réunions avec leur téléphone, même si ce n'est pas autorisé.)



.....

ServPub
ARTIC

3.10- Rareté des réunions du CNTSATND

Apparemment ces réunions n'ont lieu **que deux fois par an**, ce qui semble incroyablement peu, alors qu'il s'agit de faire tous les efforts possibles pour réduire un grave problème national.

Compte tenu de la durée normale d'une réunion (2 à 3 heures), cela laisse à peine le temps aux responsables de la DISAND pour exposer l'avancement de leurs travaux en 6 mois, et peut-être pour recueillir l'assentiment

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

éventuel des participants.

(Dans ces conditions, d'aucuns pourraient finir par s'interroger sur l'utilité ou l'efficacité de ce Conseil.)

Lorsque nous participions au Groupe de Pilotage pour la Recommandation pour l'autisme chez l'adulte de la HAS et de l'ANESM, il y avait beaucoup plus de réunions, nous avions des échanges permanents (par courriel, par visioconférences) entre ces réunions.

Normalement, pour améliorer la vie de centaines de milliers de personnes vulnérables qui souffrent des inadaptations de la société dans notre pays, on s'attend à des équipes de dizaines de personnes travaillant d'arrache-pied et se concertant quasiment jour et nuit (et c'est ce que nous faisons à notre modeste niveau, sans moyens et sans personnel), et non à des réunions deux fois par an, pendant quelques heures, qui ne semblent même pas être des sessions de travail. *(Soit dit Indépendamment du travail des membres de votre Délégation)*

Même le moindre conseil municipal du plus minuscule village se réunit plus souvent, et débat.

Ainsi, en plus du problème du caractère très peu représentatif de l'autisme revêtu par les actuelles représentantes (lui-même lié au mode de fonctionnement "non-autistique sans adaptations" de ce Conseil), sauf information contraire (qui nécessiterait au moins une visibilité du contenu des réunions du CNTSATND), il apparaît que de toutes façons **l'exiguïté en temps de parole et de débats de telles sessions bisannuelles ne peut que très difficilement permettre une « consultation étroite » et une « participation active » telles que stipulées par la CDPH ratifiée par la France.**

A moins que ces consultations et ces participations ne soient effectuées en dehors de ces réunions : dans ce cas celles-ci semblent alors encore plus "invisibles", et si elles existent nous pouvons vous garantir **que rien n'en filtre** (même pas leur existence) de la part des deux "associations représentatives" en place (dirigées en fin de compte par ~~"toujours la même personne"~~ **avec toujours les mêmes intrigues et influences**¹⁴, ~~un peu partout où une influence est possible~~).

Une telle situation s'opposerait diamétralement au principe même de la représentativité et du « rien sur nous sans nous » - ce qui explique en partie la nécessité de notre présente démarche.

A → **3.10a-** Il y a peut-être un malentendu ou une méconnaissance de notre part quant au fonctionnement et à l'utilité réelle du CNTSATND. Si oui, nous en sommes désolés, et **vous voudriez alors certainement le dissiper.**

¹⁴ ("~~toujours la même personne un peu partout~~ **les mêmes intrigues et influences**") Notons au passage que toutes ces histoires complexes de tissages de toiles et d'extrême habileté sociale, institutionnelle, entrepreneuriale et autres, au point de pouvoir systématiquement tirer son épingle du jeu, avec ces méandres, pièges, appétits, tensions, tractations, alliances etc. etc. au plus haut niveau, nous emmènent loin, très loin, sidéralement loin, de *l'autisme*.

Si l'autisme était à une extrémité de l'Univers, alors les menées et intrigues "collégiales" dont nous parlons ici seraient à l'autre bout. Et encore...

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

 <p>GOUVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité</p> <p>Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et Neuro-Développement</p>	<p>Courriel du 31/07/2020 <B14579851282E94D82B3F32C97C8760356FE257A@ZORA03.pm.gouv.fr> <mylene.girard@pm.gouv.fr></p> <p>Point 3.10 : le conseil national se réunit à un rythme trimestriel.</p>
---	---

Mise à jour

Correction / adaptation de notre énoncé

Cet aménagement a pour but de diminuer le problème des critiques (ou éléments de style ou autres) difficilement gérables par votre Délégation. Nous vous prions d'excuser notre formulation initiale si elle était insuffisamment adaptée, et de bien vouloir la considérer de la manière suivante.

(La seule correction a été faite en bleu directement dans le texte plus haut.)

Correction / adaptation de notre(nos) questionnement(s)

Cet aménagement a pour but de diminuer le problème des critiques (ou éléments de style ou autres) difficilement gérables par votre Délégation. Si ce chapitre contient des points sur lesquels vous ne pouvez pas vous prononcer parce qu'ils concernent des politiques publiques que vous ne faites qu'appliquer, nous vous remercions de bien vouloir tout de même nous indiquer – autant que possible - auprès de quelle(s) instance(s) nous pourrions utilement nous adresser à ce sujet (SEPH, Ministère(s), DdD, autres autorités publiques...).

Nous vous prions d'excuser notre formulation initiale si elle était insuffisamment adaptée, et de bien vouloir la considérer de la manière suivante.

A → **3.10a'**- Nous vous remercions pour votre réponse (corrigeant "bisannuel"), cependant il apparaît que de toutes façons **l'exiguïté en temps de parole et de débats de telles sessions bisannuelles trimestrielles ne peut que très difficilement permettre une « consultation étroite » et une « participation active »** telles que stipulées par la CDPH ratifiée par la France (à moins que ces consultations et ces participations ne soient effectuées en dehors de ces réunions). ~~Il y a peut-être un malentendu ou une méconnaissance de notre part~~ **Nous souhaitons obtenir plus de précisions** quant au fonctionnement et à l'utilité réelle du CNTSATND. ~~Si oui, nous en sommes désolés, et vous voudriez alors certainement le dissiper.~~



.....

ServPub ARTIC 3.11- Manque de visibilité de ce que fait le CNTSATND

A part les participants, nul ne sait ce qui s'y passe.

Il semblerait qu'il y ait une sorte d'injonction de confidentialité, même si elle n'est pas officielle.

A → **3.11a**- Si vous confirmez que "rien ne doit sortir" de ces réunions, on aimerait au moins **savoir pourquoi**. Dans tous les cas, il serait utile de **savoir ce qui y est dit ou ce qui s'y passe, surtout dans la mesure où la**

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

notion de "concertation" est présentée comme centrale.

Par exemple, les vidéos de la conférence scientifique internationale sur l'autisme disponibles sur votre site montrent qu'il tout à fait possible, techniquement, de filmer et de diffuser de telles réunions (et a fortiori si c'est seulement deux fois par an, et sans même besoin de traductions).

	<p>Courriel du 31/07/2020 <B14579851282E94D82B3F32C97C8760356FE257A@ZORA03.pm.gouv.fr> <mylene.girard@pm.gouv.fr></p> <p>Point 3.11a : notre objectif est de communiquer davantage via le site internet qui est en cours de refonte de façon à rendre compte de l'avancée des mesures précisément.</p>
---	---

Mise à jour

Correction / adaptation de notre énoncé

Cet aménagement a pour but de diminuer le problème des critiques (ou éléments de style ou autres) difficilement gérables par votre Délégation.

Nous vous prions d'excuser notre formulation initiale si elle était insuffisamment adaptée, et de bien vouloir la considérer de la manière suivante.

(Aucune, car il semble ne pas contrevenir à vos conditions.)

Correction / adaptation de notre(nos) questionnement(s)

Cet aménagement a pour but de diminuer le problème des critiques (ou éléments de style ou autres) difficilement gérables par votre Délégation.

Si ce chapitre contient des points sur lesquels vous ne pouvez pas vous prononcer parce qu'ils concernent des politiques publiques que vous ne faites qu'appliquer, nous vous remercions de bien vouloir tout de même nous indiquer – autant que possible - auprès de quelle(s) instance(s) nous pourrions utilement nous adresser à ce sujet (SEPH, Ministère(s), DdD, autres autorités publiques...).

Nous vous prions d'excuser notre formulation initiale si elle était insuffisamment adaptée, et de bien vouloir la considérer de la manière suivante.

A → **3.11a'**- Nous vous remercions pour votre précision concernant la diffusion d'informations, sur votre site Internet, relative à l'avancée de mesures dont on suppose qu'elles ont un lien avec les réunions dont nous parlons.

Cependant, nous aimerions réitérer notre question, qui, elle, concerne l'accessibilité, par les personnes concernées, du contenu de ces réunions.

Nous vous demandons donc si vous confirmez que "rien ne doit sortir" de ces réunions (c'est-à-dire que ce qui s'y dit ne doit pas être retransmis ou partagé), auquel cas nous croyons être en droit d'en connaître les motifs (en vertu du droit à l'informations des personnes handicapées de tout ce qui les concerne).

Il est évidemment nécessaire de **savoir ce qui y est dit ou ce qui s'y passe, surtout dans la mesure où la notion de "concertation" est présentée comme centrale.**

Pourquoi est-ce que cela est fait à huis clos, pourquoi est-ce que les personnes concernées ne peuvent même pas avoir accès à ces propos, au moins autant que les personnes non-handicapées qui y discutent de mesures concernant leur vie ?

Pourquoi cette exclusion et cette "infériorisation" ?

De quel droit est-ce que l'on nous cache certains détails, pour ne nous livrer - bien plus tard - que les résultats de tout cela (et alors que les "élites choisies" sont déjà en train de discuter d'autres choses nous concernant, et encore en nous le cachant) ?

C'est inacceptable.

Les personnes handicapées ont le droit de connaître en détails TOUT ce qui se dit et se fait à leur sujet.

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Elles ont le droit de participer (ce qui reste à améliorer), et par conséquent elles ont au moins le droit de savoir ce qui se passe dans les "milieux autorisés" où seules les plus dociles sont acceptées.

Les réunions à l'Assemblée Nationale ou au Sénat sont diffusées au grand public : pourquoi est-ce qu'avec le CNTSATND, les personnes handicapées sont – une fois de plus – tenues à l'écart ?

Par exemple, les vidéos de la conférence scientifique internationale sur l'autisme disponibles sur votre site montrent qu'il tout à fait possible, techniquement, de filmer et de diffuser de telles réunions (et a fortiori si c'est seulement ~~deux~~ **quatre** fois par an, et sans même besoin de traductions).



.....

ServPub ARTIC 3.12- Conflits d'intérêts avec le secteur médico-social

Nous constatons l'influence prépondérante de ce secteur dans les décisions concernant les personnes handicapées, et ce dès le premier article de la loi de 2005.¹⁵

Cet article ne semble pas cohérent, puisqu'on voit mal comment - sauf exceptions - des associations gestionnaires pourraient être "représentatives [de personnes handicapées]", et encore moins "[proposer leurs] représentants de personnes handicapées".

Il serait bon de clarifier les limites de la convergence des intérêts¹⁶ de ces entreprises "sociales" ou "médico-sociales" avec ceux des personnes servies ou "accueillies" (que l'on pourrait considérer comme leurs clients - plus ou moins "obligés").

Vu que ce secteur s'oppose à une authentique désinstitutionnalisation (se serait-ce qu'à cause de l'existence de ses fameux "murs"), **le conflit d'intérêts (liberté des uns / argent des autres) semble évident.**

En ce qui concerne l'emprise du conglomérat de GAFA¹⁷ / associations / collectifs / établissements / fondations percevant (ou du moins présentant) l'autisme plutôt comme un fléau (ce qui est forcément plus efficace pour récolter des fonds), nous souhaitons rappeler qu'ici **l'avis et les souhaits des personnes**

¹⁵ (Loi de 2005 sur le handicap, article 1er) « Art. L. 146-1 A. - Dans toutes les instances nationales ou territoriales qui émettent un avis ou adoptent des décisions concernant la politique en faveur des personnes handicapées, les représentants des personnes handicapées sont nommés sur proposition de leurs associations représentatives **en veillant à la présence simultanée d'associations participant à la gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux** mentionnés aux 2°, 3°, 5° et 7° du I de l'article L. 312-1 et d'associations n'y participant pas. »

(<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000809647>)

¹⁶ (Industrie médico-sociale) Plusieurs milliards d'euros de rente annuelle.

¹⁷ "GAFA de l'autisme" = "Gestionnaires Associatifs Français Agréés de l'autisme" (notre expression)

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

concernées priment sur ceux des "personnes non concernées".

Or la quasi-totalité des membres du CNTSATND, avec leurs fédérations, leurs fondations et leurs millions à défendre, ne sont ni autistes ni handicapés.

A → **3.12a-** On aimerait donc beaucoup savoir **comment la Délégation tient compte des désaccords ou des différences d'intérêts entre les personnes concernées et les personnes non-handicapées qui viennent défendre des empires financiers** - ou du moins des intérêts économiques (cf. par exemple les 20 ans de cécité gouvernementale active dans le dossier Moussaron, lié à la défense de "80 emplois dans les environs"). A moins de considérer que l'avis des autistes en général serait vicié par "l'autisme" (ou par les TSA), ce qui permettrait de le négliger. Nous espérons que vous pouvez **commenter ou expliquer voire rassurer** à ce sujet, ou - à défaut - **nous dire comment procéder et auprès de qui pour en savoir plus.**



Courriel du 31/07/2020 <B14579851282E94D82B3F32C97C8760356FE257A@ZORA03.pm.gouv.fr> <mylene.girard@pm.gouv.fr>
(Ce point n'a pas été commenté, mais la réponse générale suivante peut le concerner.)

Ce travail collectif représente une somme de travail considérable pour les rédacteurs mais aussi pour la délégation si nous devons répondre point par point. Au-delà de cette charge de travail qui n'est pas absorbable par l'équipe en l'état actuel, ce rapport pose plusieurs difficultés :

- il ne nous appartient pas de nous prononcer sur les critiques que vous énoncez à l'égard de la politique publique que nous déployons par ailleurs, ce qui rend toute réponse très difficile,
- il contient des attaques contre des personnes et nous réfutons ces modalités de mise en cause des personnes.

Le bilan de notre action à deux ans est en cours de finalisation. (...). Nous devrions communiquer fin septembre. Il vous apportera des réponses à certaines des questions que vous posez.

Mise à jour



Informations trouvées dans votre bilan / point d'étape à 2 ans (septembre 2020)

(Pardonnez-moi de vous dire que ce bilan, tout comme le texte de la "Stratégie", brille par l'absence du mot "désinstitutionnalisation".

Dès lors, comment parler de désinstitutionnalisation... quand on n'en parle pas ? Et que visiblement on ne veut pas en (entendre) parler.)

Correction / adaptation de notre énoncé

Cet aménagement a pour but de diminuer le problème des critiques (ou éléments de style ou autres) difficilement gérables par votre Délégation. Nous vous prions d'excuser notre formulation initiale si elle était insuffisamment adaptée, et de bien vouloir la considérer de la manière suivante.

Aucune correction, car notre texte ne semble ne pas contrevenir à vos conditions.

Nous n'avons pas trouvé comment reformuler les deux lignes finales en rouge, où le fait de dire que des personnes ne sont "ni autistes ni handicapées" ne semble pas être insultant ni des "attaques personnelles".

Correction / adaptation de notre(nos) questionnement(s)

Cet aménagement a pour but de diminuer le problème des critiques (ou éléments de style ou autres) difficilement gérables par votre Délégation. Si ce chapitre contient des points sur lesquels vous ne pouvez pas vous prononcer parce qu'ils concernent des politiques publiques que vous ne faites qu'appliquer, nous vous remercions de bien vouloir tout de même nous indiquer – autant que possible – auprès de quelle(s) instance(s) nous pourrions utilement nous adresser à ce sujet (SEPH, Ministère(s), DdD, autres autorités publiques...).

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Nous vous prions d'excuser notre formulation initiale si elle était insuffisamment adaptée, et de bien vouloir la considérer de la manière suivante.

A → **3.12a'** - ~~On aimerait donc beaucoup savoir~~ Nous vous prions de bien vouloir nous indiquer comment la Délégation tient compte des désaccords ou des différences d'intérêts entre les personnes concernées et les personnes non-handicapées qui viennent défendre des empires financiers - ou du moins des intérêts économiques (cf. par exemple les 20 ans de cécité gouvernementale active dans le dossier Moussaron, lié à la défense de "80 emplois dans les environs").
A moins de considérer que l'avis des autistes en général serait vicié par "l'autisme" (ou par les TSA), ce qui permettrait de le négliger.
~~Nous espérons que vous pouvez commenter ou~~ Nous vous prions de bien vouloir expliquer voire rassurer à ce sujet, ou - à défaut - nous dire comment procéder et auprès de qui pour en savoir plus.



.....

ServPub
ARTIC

3.13- Mystère innovant et réservé des conflits d'intérêts

A → **3.13a**- Nous aimerions savoir quelle est l'interprétation ou la position des responsables de votre Délégation et de ce Conseil en ce qui concerne la mention "**Devoir de réserve en cas de conflit d'intérêt.**" concluant le [Règlement intérieur et éthique de l'association PAARI](#) (notamment active à vos côtés).
Nous ne savons pas ce que signifie cette mention, et notamment si elle concerne les conflits d'intérêts externes ou les siens propres – ce qui est la première chose qui vient à l'esprit.
(Cette association a subitement décidé de nous signifier une fin de non-recevoir en réponse à une demande de dialogue pourtant courtoise. ¹⁸)



Courriel du 31/07/2020 <B14579851282E94D82B3F32C97C8760356FE257A@ZORA03.pm.gouv.fr> <mylene.girard@pm.gouv.fr>
(Ce point n'a pas été commenté, mais la réponse générale suivante peut le concerner.)
Ce travail collectif représente une somme de travail considérable pour les rédacteurs mais aussi pour la délégation si nous devons répondre point par point. Au-delà de cette charge de travail qui n'est pas absorbable par l'équipe en l'état actuel, ce rapport pose plusieurs difficultés :
- il ne nous appartient pas de nous prononcer sur les critiques que vous énoncez à l'égard de la politique publique que nous déployons par ailleurs, ce qui rend toute réponse très difficile,
- il contient des attaques contre des personnes et nous réfutons ces modalités de mise en cause des personnes.

¹⁸ (Association PAARI) Refus de dialogue basé sur des allusions qui nous ont paru vagues et situées dans un registre étranger à celui des relations associatives sérieuses, constructives et posées - et ce d'autant plus que nous estimons qu'il est vital de ne pas faire interférer les considérations personnelles dans la vie associative et dans la défense d'une cause altruiste.

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Le bilan de notre action à deux ans est en cours de finalisation. (...). Nous devrions communiquer fin septembre. Il vous apportera des réponses à certaines des questions que vous posez.

Mise à jour

Correction / adaptation de notre énoncé

Cet aménagement a pour but de diminuer le problème des critiques (ou éléments de style ou autres) difficilement gérables par votre Délégation.

Nous vous prions d'excuser notre formulation initiale si elle était insuffisamment adaptée, et de bien vouloir la considérer de la manière suivante.

(Aucune correction, car notre texte ne semble ne pas contrevenir à vos conditions.)

Correction / adaptation de notre(nos) questionnement(s)

Cet aménagement a pour but de diminuer le problème des critiques (ou éléments de style ou autres) difficilement gérables par votre Délégation.

Si ce chapitre contient des points sur lesquels vous ne pouvez pas vous prononcer parce qu'ils concernent des politiques publiques que vous ne faites qu'appliquer, nous vous remercions de bien vouloir tout de même nous indiquer – autant que possible - auprès de quelle(s) instance(s) nous pourrions utilement nous adresser à ce sujet (SEPH, Ministère(s), DdD, autres autorités publiques...).

Nous vous prions d'excuser notre formulation initiale si elle était insuffisamment adaptée, et de bien vouloir la considérer de la manière suivante.

A → **3.13a- (inchangé)** Nous aimerions savoir quelle est l'interprétation ou la position des responsables de votre Délégation et de ce Conseil en ce qui concerne la mention "**Devoir de réserve en cas de conflit d'intérêt.**" concluant le [Règlement intérieur et éthique de l'association PAARI](#) (notamment active à vos côtés).

Nous ne savons pas ce que signifie cette mention, et notamment si elle concerne les conflits d'intérêts externes ou les siens propres – ce qui est la première chose qui vient à l'esprit.

(Cette association a subitement décidé de nous signifier une fin de non-recevoir en réponse à une demande de dialogue pourtant courtoise. ¹⁹)



.....

3.14- Contribution reçue (CNTSATND)

¹⁹ (Association PAARI) Refus de dialogue basé sur des allusions qui nous ont paru vagues et situées dans un registre étranger à celui des relations associatives sérieuses, constructives et posées - et ce d'autant plus que nous estimons qu'il est vital de ne pas faire interférer les considérations personnelles dans la vie associative et dans la défense d'une cause altruiste.

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

"Mêmes interrogations que pour la DISAND : quand je lis "un conseil national des troubles du spectre autistique et des troubles du neuro-développement a été instauré par un arrêté fixant sa composition, à savoir : douze représentants des associations de familles et d'usagers ; six représentants de l'Etat et des collectivités territoriales ; neuf professionnels et scientifiques ; huit personnalités qualifiées.",

je me pose la question encore une fois : **les autistes sont-ils massivement consultés ?**

Qui décide quelles associations sont pertinentes ??

De nombreuses associations ne font qu'aider les parents, pas les autistes, et ont une approche archaïque et toxique pour les autistes (ex: "Vaincre l'Autisme").

Ces "huit personnalités qualifiées" sont **qualifiées par quoi et par qui ?**

A → **3.14a-** Les personnes concernées (dont nous-mêmes) apprécieraient vos **commentaires**.

 <p>GOVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité</p> <p>Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et Neuro-Développement</p>	<p>Courriel du 31/07/2020 <B14579851282E94D82B3F32C97C8760356FE257A@ZORA03.pm.gouv.fr> <mylene.girard@pm.gouv.fr></p> <p>(Ce point n'a pas été commenté, mais la réponse générale suivante peut le concerner.)</p> <p>Ce travail collectif représente une somme de travail considérable pour les rédacteurs mais aussi pour la délégation si nous devons répondre point par point. Au-delà de cette charge de travail qui n'est pas absorbable par l'équipe en l'état actuel, ce rapport pose plusieurs difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il ne nous appartient pas de nous prononcer sur les critiques que vous énoncez à l'égard de la politique publique que nous déployons par ailleurs, ce qui rend toute réponse très difficile, - il contient des attaques contre des personnes et nous réfutons ces modalités de mise en cause des personnes. <p>Le bilan de notre action à deux ans est en cours de finalisation. (...). Nous devrions communiquer fin septembre. Il vous apportera des réponses à certaines des questions que vous posez.</p>
---	---

Mise à jour

Correction / adaptation de notre énoncé

Cet aménagement a pour but de diminuer le problème des critiques (ou éléments de style ou autres) difficilement gérables par votre Délégation.

Nous vous prions d'excuser notre formulation initiale si elle était insuffisamment adaptée, et de bien vouloir la considérer de la manière suivante.

(Nous pouvons difficilement censurer des propos qui ne sont pas les nôtres, mais de toutes façons cette "contribution reçue" semble adaptée à vos besoins en termes de limites acceptables, et surtout nous l'appuyons complètement car elle pose des questions essentielles.)

Correction / adaptation de notre(nos) questionnement(s)

Cet aménagement a pour but de diminuer le problème des critiques (ou éléments de style ou autres) difficilement gérables par votre Délégation.

Si ce chapitre contient des points sur lesquels vous ne pouvez pas vous prononcer parce qu'ils concernent des politiques publiques que vous ne faites qu'appliquer, nous vous remercions de bien vouloir tout de même nous indiquer – autant que possible – auprès de quelle(s) instance(s) nous pourrions utilement nous adresser à ce sujet (SEPH, Ministère(s), DdD, autres autorités publiques...).

Nous vous prions d'excuser notre formulation initiale si elle était insuffisamment adaptée, et de bien vouloir la considérer de la manière suivante.

A → **3.14a'-** ~~Les personnes concernées (dont nous-mêmes) apprécieraient vos commentaires.~~

Nous vous remercions de bien vouloir apporter les réponses appropriées aux questionnements de cette personne autiste, qui sont aussi les nôtres.

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation Interministérielle
à la Stratégie Autisme
et Neuro-Développement

.....

Merci beaucoup pour vos **commentaires et réponses** espérés, qui seront assurément très utiles pour l'**information du public**, pour ~~notre rapport~~ nos **rapports au Comité CDPH**, et comme **base de travail pour des échanges** ultérieurs (dans des formats beaucoup moins longs), si vous le voulez bien.

Nous espérons que certaines de nos explications serviront.

ECT - EMP. BRAS. DE CORREIOS E TELEGRAFOS
 Ag: 50300270 - AC COPACABANA
 RIO DE JANEIRO - RJ
 CNPJ....: 34028316067950 Ins Est.: 81613524
 COMPROVANTE DO CLIENTE

Movimento..: 21/01/2021 Hora.: 12:59:52
 Caixa.....: 99406464 Matrícula..: 89585410
 Lançamento.: 055 Atendimento: 00047
 Modalidade.: A Vista ID Tiquete.: 1960997692

DESCRIÇÃO	QTD.	PREÇO(R\$)
DOCUMENTO INTERNACI	1	63,65+
Valor do Porte(R\$)...	46,10	
País Destino: FRANCA		
Peso real (KG).....	0,411	
Peso Tarifado:.....	0,411	
OBJETO=====> RRO76015645BR		
REGISTRO (INTERNACIO):	10,00	
AVISO DE RECEBIMENTO:	7,55	
Selo.....	63,65	

TOTAL DO ATENDIMENTO(R\$) 63,65

Valor Declarado não solicitado(R\$)
 No caso de objeto com valor,
 utilize o serviço adicional de valor declarado.

VALOR EM CARTAO DE DEBITO(R\$): 63,65
 VALOR RECEBIDO(R\$)=> 63,65

SERV. POSTAIS: DIREITOS E DEVERES-LEI 6538/78

O acompanhamento desses objetos poderá ser
 realizado pelos remetentes e destinatários
 por meio do portal dos

Correios <https://www.correios.com.br/>
 ou pelo aplicativo de rastreamento

Ganhe tempo!

Baixe o APP de Pré-Atendimento dos Correios
 Tenha sempre em mãos o número do ID Tiquete
 deste comprovante, para eventual contato com
 os Correios.

VIA-CLIENTE SARA 8.2.03

20210120 AA_ServPub_ARTIC_{DISAND} Questionnements (correction) - 3- CNTSATND

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil